

ACTES

SÉMINAIRE
22 octobre 2020

L'église au centre du village ?

Les communes face
à la baisse de la
pratique dominicale



**L'église au centre du village ?
Les communes face à la baisse de la pratique dominicale**

SÉMINAIRE organisé par le CAUE 17

*Abbaye aux Dames - Saintes
le jeudi 22 octobre 2020*

Les collectivités face au devenir du patrimoine religieux
Michel GALLICE / Architecte-Urbaniste, Directeur du CAUE 17
page 1

Sens et avenir des églises
Monseigneur Georges COLOMB / Évêque de La Rochelle
page 3
Yves BLOMME / Historien
page 9

La seconde vie des églises
Benoît de SAGAZAN / Rédacteur en chef au Monde de la Bible
Directeur de l'institut Pèlerin du Patrimoine
page 15

Les églises au défi du changement
Charles SUAUD / Sociologue, Centre nantais de sociologie
page 25

Initier une évolution : quels acteurs ?
Eugénie BAYLAC / Architecte conseil, CAUE du Calvados
page 35
Alain BROCHOIRE / Maire de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée)
page 41
Véronique SCHOLL / Déléguée départementale de la Fondation du Patrimoine
page 47
Christophe BOUREL LE GUILLOUX / Conservateur régional adjoint des Monuments Historiques
page 51

Et ailleurs ? Le patrimoine religieux au Québec
Andréanne JALBERT-LARAMÉE / Conseil du Patrimoine Religieux du Québec
page 61

Remettre l'église au centre du village
Échanges culturels, commerciaux, attractivité, patrimoine, identité, lien social.
Quelle place pour l'église au cœur du projet de ville ?
page 73

Dominique RABELLE

*Maire de Saint-Georges-d'Oléron
Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Présidente du CAUE de la Charente-Maritime*

Bonjour à toutes et tous. Merci d'avoir répondu à l'invitation du CAUE, de Michel Gallice et de ses collaborateurs.

Je voudrais saluer Monseigneur Colomb et le remercier d'être avec nous ce matin. C'est important que vous soyez là, c'est un sujet capital pour vous.

Je salue également monsieur Nanni, Directeur de l'antenne du CNFPT de Charente-Maritime, le CNFPT étant régulièrement associé aux séminaires du CAUE, ainsi que l'Association des Maires qui est toujours à nos côtés.

Et, bien entendu, je salue mon prédécesseur à ce poste, Monsieur Léon Gendre.

La pratique religieuse, on le sait tous, a conduit ces dernières années à une baisse de la fréquentation de nos églises. Or, ces églises, qui continuent à être un réel investissement pour les communes, ne bénéficient plus d'aides pour les travaux d'entretien. Dans certains villages, certaines se dégradent d'une façon inexorable.

Nous sommes à l'heure d'une économie circulaire, d'une lutte contre l'étalement urbain. Il faut s'interroger sur les nouveaux usages que pourraient accueillir ces bâtiments repères, bâtiments qui ont toujours eu cette vocation d'être au centre et de rassembler.

Pour pérenniser un bâtiment, pour qu'il ne se dégrade pas, il est important de l'occuper. Discrètement, des mutations s'opèrent. Le mouvement est vraiment engagé.

Chacun d'entre nous pourrait parler de transformation de chapelles, un peu plus rarement d'églises. On peut citer l'église Saint-Nicolas devenue Hôtel Ibis à La Rochelle, l'ancienne église du 19ème qui est devenue l'Hôtel Mercure à Poitiers, quelques chapelles à Rochefort qui sont devenues des clubs sportifs. Beaucoup de ces petites églises, de ces petites chapelles sont réinvesties.

Il faudra sérieusement engager la réflexion. Ces églises sont un repère dans nos villages, au centre des bourgs, au centre des villes. On sait qu'on va à l'église, sur la place de l'église, autour de l'église. C'est un lieu important.

Ces édifices devraient rentrer dans le programme de revitalisation des centres-bourgs. Nous avons toujours des projets pour revitaliser les centres-bourgs, pour lutter contre l'étalement urbain. Nous devons réhabiliter les logements vacants en centre-bourg et l'église fait partie de ces lieux qu'on doit également prendre en compte en revitalisant nos centres-bourgs. C'est là l'objet de notre journée : la revitalisation des centres de nos communes, le réinvestissement des églises, le réinvestissement des places.

Sébastien NANI

Directeur du CNFPT - Antenne de Charente-Maritime

Bonjour à tous. Je suis responsable de l'antenne des charentes du CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, qui est un établissement public national déconcentré qui a vocation d'accompagner les collectivités territoriales en développant les compétences de leurs agents et plus largement d'accompagner les collectivités territoriales à mettre en œuvre au quotidien leurs compétences de politiques publiques.

Le catalogue 2021 est particulièrement teinté d'accompagnement des différentes transformations et transitions que notre société connaît actuellement : transition économique, transformations sociales et environnementales. Demain, les collectivités auront à porter et accompagner les mutations dans le rapport à l'espace public et les transformations urbaines.

La crise sanitaire nous rappelle à quel point l'attrait de nos concitoyens pour les territoires, et plus encore peut-être pour les territoires ruraux, est important.

Demain, les maires, les administrations et les élus de manière générale devront accompagner le retour de ces citoyens sur leurs territoires.

Le patrimoine des collectivités territoriales est important, parfois issu d'un héritage historique. La loi de 1905 nous le rappelle avec le transfert de la gestion du patrimoine religieux aux communes. Les usages, comme le rappelait Madame la Présidente, ont changé. Comment transformer ces usages, accompagner et aider les élus et les agents à s'approprier ces nouveaux lieux et en faire autant d'opportunités pour revitaliser les bourgs ?

Quel autre lieu que l'Abbaye aux Dames pour accueillir cet événement ? Elle qui a connu, aussi, un certain nombre de transitions d'usages et de mutations. Merci Monsieur Gallice pour cette initiative.

les collectivités face au devenir du patrimoine religieux

Michel GALLICE

*Architecte - Urbaniste
Directeur du CAUE de la Charente-Maritime*

Comme le disait notre présidente, la baisse de fréquentation des églises est constatable. Elle va de pair avec la sécularisation de la société.

Alors que l'état sanitaire d'un certain nombre d'églises se dégrade, cette situation contraint les communes à s'interroger sur leur devenir. De plus, depuis quelques années, on voit s'opérer en Charente-Maritime des fusions de communes. Fatalement, la question se posera.

En Charente-Maritime, ce patrimoine est particulièrement riche et protégé. La France compte environ 42 000 églises catholiques auxquelles il faudrait ajouter les lieux de culte des autres confessions. En vertu de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, les diocèses sont affectataires de 40 000 d'entre elles, dont 90 % sont propriétés des communes.

Faute de rénovations de plus en plus difficiles à financer, une part de ce patrimoine, dont le tiers est classé Monument Historique, est fragilisée.

Dans un article intitulé « Églises en ruines », publié dans Le Figaro du 5 juin 2020, Mathieu Lours, historien, écrit qu'en occident on assiste à ce qu'il appelle la ruine d'abandon ou de négligence. Est-ce une image que l'on souhaite voir apparaître en France ?

Des églises s'effondrent par manque d'entretien et, faute de travaux, on finit par les détruire. Pourtant, croyants ou non, les français sont attachés à leurs églises. Il n'est pas besoin de décrire la charge symbolique que représente un clocher dans un village.

Mais sauver les églises de l'abandon passe par un changement d'usages et par une réflexion plus large nécessitant des regards croisés entre les différents acteurs.

À y regarder de près, dans une certaine discrétion, le mouvement de reconversion est déjà engagé, souvent en ménageant une mixité

d'usages avec le culte. La destinée de ces lieux peut parfois surprendre : hôtels, showrooms, écoles de design, centres culturels ou appartements... je n'en cite pas plus, vous en aurez plus tard des exemples beaucoup plus iconoclastes.

De Tourcoing à Nantes, en passant par Rouen, Granville, Poitiers, Mortagne-sur-Sèvre, un tour de France des reconversions d'églises pourrait être organisé. La démonstration du possible est faite.

Cependant, les églises occupent des espaces stratégiques dans l'espace urbain. C'est une chance et il faut les réinstaller dans les démarches de revitalisation des centres. Il faut faire en sorte que les nouveaux usages soient conformes à ce qu'elles sont, des lieux de rassemblement, et qu'ils soient de nature à irriguer leur environnement urbain. Au fond, il s'agit bien de remettre l'église au centre du village.

La volonté de ce séminaire est de s'interroger collectivement sur cet objectif et de permettre un dialogue entre les différents acteurs, au profit des habitants. Nous avons souhaité composer un panel d'intervenants présentant leurs points de vue, qu'ils soient affectataires ou aient une expérience technique.

À qui d'autre donner la parole en premier qu'à l'évêque du diocèse, Monseigneur Georges Colomb ?

Monseigneur, vous êtes évêque de La Rochelle depuis mars 2016. Il nous a semblé opportun que vous nous parliez du sens et de l'avenir des églises. Je vous laisse la parole.



sens et avenir des églises

Monseigneur Georges COLOMB

Évêque de La Rochelle

Avant d'aborder la question du sens et de l'avenir des églises, permettez-moi de faire un rapide point sur la situation des églises en Charente-Maritime.

J'en profite pour faire une précision : bien souvent, les gens parlent du diocèse de La Rochelle et Saintes. C'est faux, c'est le diocèse de La Rochelle. Mais l'évêque est évêque de La Rochelle et de Saintes suite à un indult qu'un de mes prédécesseurs a obtenu de Rome. Le diocèse c'est La Rochelle, il correspond au département de la Charente-Maritime : 44 paroisses et secteurs pastoraux auxquels est venue s'ajouter la paroisse de Saint-Pierre-et-Miquelon. Au total, cela fait 531 églises, réparties sur l'ensemble du territoire.

Les paroisses sont prises en charge par des pasteurs, curés et vicaires, accompagnés d'équipes pastorales, de conseils pastoraux, de conseils économiques. Des animateurs pastoraux viennent s'ajouter. Ces catholiques engagés au service des paroisses, qu'ils soient salariés ou bénévoles, représentent approximativement 850 personnes.

Notre diocèse compte aujourd'hui un peu plus de 640 000 habitants pour une centaine de prêtres, dont une vingtaine de plus de 75 ans. 75 ans, chez nous, c'est l'âge où l'on se retire des responsabilités.

Malgré la faiblesse des moyens, le souci de l'évêque et de mes confrères prêtres, c'est de veiller au maintien de la présence de l'église auprès des populations. Comme



le rappelait le pape François, l'église est appelée à être la maison ouverte du père. Un des signes concrets de cette ouverture (je cite le pape) est d'avoir partout des églises avec les portes ouvertes de sorte que, si quelqu'un veut suivre une motion de l'Esprit et s'approcher pour chercher Dieu, il ne rencontre pas la froideur d'une porte close.

Afin d'assurer cette présence, les prêtres sont appelés à se déplacer sans cesse.

Le prêtre en mission sur la paroisse de Notre-Dame de Saintonge assure deux messes dominicales : deux dimanches par mois à Aulnay et, les autres dimanches, les messes sont célébrées dans l'une ou l'autre des églises du secteur. En semaine, il se déplace tous les jours. Chaque village, y compris les villages où il y a 50 ou 60 habitants, est desservi. Ce qui fait une moyenne annuelle de célébrations pour les petits villages les moins peuplés de 8 ou 9 et, pour les plus peuplés, une moyenne de 15. Je sais qu'il y a des confrères qui font leur maximum pour aller à la rencontre des chrétiens dans les petits villages.

Vous l'avez rappelé, il y a une chute de la pratique religieuse. C'est vrai. L'exode rural nous a frappé. À l'exception des périodes de vacances, les populations sont plutôt âgées. On manque de jeunes, il faut le souligner aussi.

Les paroisses mobilisent leurs forces pour maintenir les églises ouvertes au moins quelques heures par jour ou par semaine. C'est un devoir vis-à-vis des baptisés d'un secteur et aussi vis-à-vis des communes, des maires, des élus qui ont à cœur l'entretien et la restauration des bâtiments.

Cela est parfois difficile, mais nous parvenons à conserver l'ouverture des églises, à quelques exceptions près, particulièrement en période estivale où la population est multipliée par 2,5 ou 3 et dans des lieux riches en histoire, comme l'église d'Aulnay en Saintonge, chef-d'œuvre de l'art roman.

Les activités culturelles qui ont pour cadre les églises de Charente-Maritime sont nombreuses. Elles sont parfois organisées par les communes comme c'est le cas pour la crèche vivante de Châtelailon-Plage qui rassemble des centaines de spectateurs sur le parvis de l'église durant les jours qui précèdent Noël.

Plusieurs dizaines de concerts ont lieu chaque année ainsi que des expositions en différents lieux du diocèse. Nous veillons à l'adéquation entre la destination du lieu et les œuvres présentées mais, honnêtement, parmi les demandes qui nous sont adressées, rares sont les refus. Parfois nous formulons une remarque : vous pourriez ajouter telle œuvre ou supprimer telle autre.

Mais, depuis que je suis évêque, je n'ai jamais refusé des demandes de concerts.

Les activités culturelles ne se limitent pas à la célébration de la messe, même si celle-ci reste bien sûr pour nous le sommet de notre foi. L'eucharistie est la source et le sommet de la vie chrétienne comme le dit le concile. Nos églises rassemblent aussi des personnes désireuses de prier, qui apprécient d'être dans la solitude de l'église, de lire, de méditer la parole de Dieu, de partager sur leur foi. Nous encourageons la création de fraternités en mission. Ce sont des groupes de baptisés, de personnes qui se questionnent sur leur foi et se réunissent selon une périodicité qu'elles définissent elles-mêmes, pour échanger, pour méditer, chez elles mais aussi dans les églises qui peuvent les accueillir. Ces hommes et femmes assurent, particulièrement sur le territoire des paroisses rurales, un maillage territorial qui, sans eux, serait impossible.

La même mission incombe aux maisons d'évangile où se retrouvent sur le territoire d'une paroisse de petites équipes de personnes qui désirent lire un livre de la Bible, échanger, prier ensemble, dans une atmosphère silencieuse mais conviviale. Car l'église demeure bien la maison de Dieu mais aussi la maison des hommes où s'expérimente l'appel de Dieu qui nous rassemble. Réfléchir sur le sens de l'église pour les croyants c'est aussi déjà voir se dessiner des orientations futures pour l'avenir du patrimoine. D'ailleurs, les célébrations du culte, les activités ecclésiastes ne sont pas incompatibles avec de nombreuses autres activités.

Alors, quel est le sens de l'église, devant la diversification des usages qui est fait des bâtiments ? L'église est avant tout l'ecclésiast, une communauté d'hommes et de femmes qui se rassemblent à l'appel du Seigneur qui, à la veille de sa Passion, nous a laissé ce commandement : vous ferez cela en mémoire de moi. Et qui leur a donné cette assurance : je serai avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde.

Pour comprendre le sens de l'église et son importance pour les catholiques, il nous faut nous mettre en route avec les pèlerins d'Emmaüs. Jésus est crucifié. Il a été enseveli. De grand matin, les femmes se rendent au tombeau et voilà qu'au lieu du corps, au lieu de la dépouille mortelle qu'elles pensaient trouver pour accomplir les rites en usage, deux hommes éblouissants de lumière se tiennent là et leur disent : pourquoi cherchez-vous le vivant parmi les morts ? Il n'est pas ici. Il est ressuscité. Rappelez-vous ce qu'il vous a dit quand il était encore en Galilée.

Le même jour, nous dit l'Évangile, deux hommes font route vers un village appelé Emmaüs. L'espérance qu'ils avaient placée en Jésus s'est fracassée au pied de la croix. Ils ont vu mourir celui en qui ils avaient mis leur confiance. Et maintenant, ils craignent pour leur propre vie. Sur le chemin d'Emmaüs, un homme les rejoint et fait route avec eux. Cet homme, ils ne le reconnaissent pas. Leurs yeux ne s'ouvriront qu'après que Jésus, en bon pédagogue, partant de Moïse et de tous les prophètes, leur interprète dans toutes les écritures ce qui le concernait et que, le soir tombant, ils furent

à table et, ayant pris le pain, il prononça la bénédiction. L'ayant rompu, il le leur donna, refaisant ainsi les gestes accomplis lors du dernier repas précédant sa Passion. À ce moment, nous dit Saint Luc, leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent. Mais il disparut à leur regard.

Cette ouverture des yeux et du cœur s'accomplit dans la joie et a pour signe la paix. Les disciples ont compris que s'accomplit pour eux-mêmes et pour tous ceux qui viendront après eux, au-delà du temps et de l'espace, cette promesse du Seigneur qu'ils n'avaient sans doute pas vraiment comprise : je serai avec vous, tous les jours, jusqu'à la fin du monde.

Jésus nous donne la paix, il nous fait entrer dans la compréhension des écritures grâce à son esprit répandu sur l'église naissante. Il nous nourrit sacramentellement de son corps et de son sang. Il nous constitue en frères comme le pape François vient de le rappeler dans sa troisième encyclique sur la fraternité et l'amitié sociale.

Pour vivre tout cela, pour le célébrer, pour s'en réjouir, pour refaire ses forces et porter au monde le message du pape, les disciples ont besoin de lieux. Ce sont les églises. Parole et pain partagé, corps et sang du Christ nous constituent en un peuple sauvé. Paix donnée, partagée avec l'espérance et la joie : voilà le mystère de la foi qui rassemble les croyants à chaque messe, à chaque eucharistie à l'église.

C'est un rendez-vous en esprit et en vérité. Un rendez-vous d'amour : amour de Dieu, amour des hommes qui nous rassemblent à l'église, de l'immense cathédrale à la plus petite église de nos campagnes. Des hommes se rassemblent encore aujourd'hui, plus de 2 000 ans après la lumineuse révélation du matin de Pâques, pour se dire et se redire le message d'amour, de pardon et de fraternité que le Christ est venu délivrer à cette terre et qu'il nous charge de continuer à répandre aux quatre coins de l'univers. Et nous savons que cet univers et ce pays en ont bien besoin.

Mais l'église n'est pas seulement pour le croyant. Ouverte à tous, repère pour tous, elle a aussi vocation à rassembler tous les hommes. Ce sont ces rendez-vous que j'appelle rendez-vous de la fraternité.

Située à côté du café, toute proche des commerces quand il en reste dans les villages, à la croisée des chemins, sur les places, tellement ancrée dans le paysage national qu'un futur président de la République avait jugé bon de la faire figurer, cette église, sur ses affiches de candidat en 1981. L'église est dans nos villages mais aussi dans les quartiers des grandes métropoles. Elle est un point de rassemblement, elle est un signe. Pour s'en rendre compte il suffit de parler de fermeture d'un lieu de culte, d'une église, pour travaux par exemple ou plus malheureusement pour démolition, pour voir la réaction des gens, qu'ils soient pratiquants ou pas. Les paroissiens se souviennent de leur baptême, de leur mariage et de l'enterrement de leurs parents. C'est autour des familles en deuil, dans la joie des mariages, au moment du baptême, que se manifeste

aussi cette fraternité qui rassemble des gens qui ne sont pas forcément des pratiquants mais qui viennent ces jours-là, par amitié et par fraternité rejoindre ceux qui sont dans la joie ou dans le deuil.

C'est une marque de la solidarité humaine face aux grands événements de la vie que sont la naissance, la mort, l'union de deux destins. Oui, nous partageons un destin commun, de la naissance à la mort et c'est en frères que nous partageons cette commune humanité. Rappelez-vous l'émotion suscitée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris et, plus récemment par celui, plus limité mais quand même grave, de la cathédrale de Nantes.

Rappelez-vous aussi les rassemblements à la suite des tragiques événements de l'église Saint-Étienne-du-Rouvray et de la mort du père Hamel. Ce sont les cloches de Notre-Dame qui ont annoncé la libération de Paris le 25 août 1944. Toutes les cloches des églises de France ont repris cette annonce. C'est aussi à Notre-Dame de Paris qu'a sonné le glas des attentats de 2015 dans notre pays. Oui, l'église c'est aussi cela, au-delà de la question de la foi de chacun.

C'est le lieu où se dit et se vit le sentiment d'appartenance à un peuple, à une nation qui est la fille aînée de l'église. Un destin commun, une humanité qui fait de tous les hommes des frères.

Ancrée dans notre inconscient collectif, l'église maison de Dieu est aussi maison des hommes qui disent Dieu, qui disent la fraternité, le pardon et qui essaient de le vivre. Nos églises, aussi petites, aussi isolées soient-elles, disent la confiance en l'avenir que nous appelons l'espérance. Loin des thèses désespérantes des collapsologies mortifères, elle nous oblige à tourner notre regard vers l'avenir et à réfléchir à ce que nous voulons, à ce que nous voulons transmettre aux générations à venir.

L'église, au cœur du village, dans le quartier de notre ville est pour beaucoup, même non pratiquants ou non croyants, comme une évidence, un point de repère ayant traversé les années, parfois les siècles. Mais le monde change et ce qui semblait immuable doit aujourd'hui être questionné à la lumière des défis du 21ème siècle ; défis pour la société civile et défis également pour l'église.

Les plaies de la seconde guerre mondiale à peine cicatrisées, la société a amorcé le virage de la modernité. Nos campagnes se sont dépeuplées au profit de centres urbains toujours plus vastes. Madame Rabelle a parlé de cette préoccupation qu'ont les élus de revitaliser ces campagnes. Les familles ont changé de visage. Hommes et femmes ont dû se plier aux exigences des

lois du travail qui impliquent la mobilité, l'amplitude horaire. Le paysage ecclésial français s'est modifié lui aussi sans que l'on puisse dire ce qui a été le premier de la diminution du nombre des vocations sacerdotales et religieuses ou de la baisse de la pratique religieuse. Quelle est la cause, quelle est la conséquence ?

Les évêques se sont appliqués et s'appliquent encore à repenser le découpage de leurs diocèses en de nouveaux ensembles plus vastes, englobant paroisses et églises de jadis. L'époque où derrière chaque clocher résidait un prêtre et vivait une communauté nombreuse de pratiquants réguliers a disparu. Dès lors, se pose la question de l'avenir de nos églises.

Il est légitime pour les responsables des communes ou des communautés de communes de se questionner sur les bonnes pratiques. Que faire de ces bâtiments parfois vétustes, souvent trop grands, impossibles à chauffer ou à entretenir ?

Contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres pays, la France est soumise à un cadre législatif rigide. Mais je pense que les intervenants qui prendront la parole après moi montreront que ce cadre est dans le fond assez avantageux et que, peut-être, il nous a un peu voilé la réalité. Il présente une situation qui a engagé la responsabilité des communes.

Beaucoup de solutions pourraient être envisagées mais nous sommes confrontés en France aux contraintes posées par les lois de 1905 et de 1907, par la jurisprudence à laquelle elles ont donné lieu. Les églises communales sont sous le régime de l'affectation, affectation exclusive, incessible et perpétuelle.

Si des activités autres que culturelles peuvent s'y dérouler, c'est à la condition qu'elles ne soient pas inconvenantes (je cite) au regard de la destination première de l'édifice. C'est à l'affectataire, c'est-à-dire au curé, d'évaluer le caractère inconvenant, en l'absence de critères objectifs. L'usage culturel, défini par la loi, ne se limite cependant pas aux seules célébrations, laissant ainsi une certaine latitude aux affectataires. Selon l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 : les édifices affectés à l'exercice du culte ainsi que les meubles les garnissant continueront, sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905, à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres pour la pratique de leur religion.

La mention « pratique de la religion » ouvre la possibilité d'utiliser les lieux pour des temps de prière, des conférences à caractères religieux et spirituel, pour le catéchisme etc. Mais cela n'est pas toujours possible en raison notamment du dépeuplement des villages et des bourgs, en raison de la faiblesse des moyens des

communautés catholiques, vieillissantes, et parfois aussi de l'état des bâtiments.

L'affectation est légale, exclusive et gratuite, permanente, perpétuelle. En conséquence, il ne saurait y avoir de désaffectation de fait. La désaffectation obéit à des procédures précises sur lesquelles nous ne reviendront pas sinon pour dire qu'elles donnent lieu à la célébration d'une cérémonie visant à désacraliser le lieu. Il appartient ensuite à la commune de décider du sort du bâtiment.

Dans la mesure où cela est possible, nous pensons qu'il convient de sauvegarder le patrimoine que constituent nos églises. Je suis particulièrement reconnaissant aux élus, aux maires pour l'effort financier qui est effectué en Charente-Maritime.

Ce patrimoine est un bien commun, un bien pour tous, croyants et non croyants. C'est le bien de tous les français. Les communautés locales y demeurent attachées.

L'église au cœur de nos villages et de nos quartiers peut demeurer un lieu ouvert, un lieu d'accueil, un lieu où se vit la fraternité sociale dont le pape François a fait le centre de sa nouvelle encyclique parue il y a quelques jours.

L'attention au bien commun, le souci du développement intégral de l'homme sont des priorités de la doctrine sociale de l'Église. Peut-on imaginer un usage partagé qui ferait coexister en un même lieu des célébrations religieuses et des activités profanes respectueuses de la destination principale du lieu ?

Ce serait bien préférable à la transformation des églises en hôtels, en karaokés ou je ne sais quoi. L'Église de France a rappelé en 2016 qu'elle n'était pas favorable à l'utilisation pérenne du lieu à des fins autres que culturelles. Selon cette déclaration de 2016 faite par la conférence épiscopale (État des lieux des églises en France, rapport de 2016), la question d'une désaffectation partielle du lieu n'est donc pas envisageable.

Cependant, rien n'interdit de réfléchir à un usage qui ne remettrait pas en cause son affectation première au culte mais qui permettrait au lieu de s'ouvrir à des services à la population.

Parfois, la désaffectation et la cession du bien sont inévitables. La question peut se poser du choix entre la vente pure et simple du bien et la cession sous la forme d'un bail emphytéotique. Cette seconde possibilité permet à la commune de ne pas aliéner définitivement le bien et à l'acquéreur d'en prendre possession à un prix très attractif et pour un loyer assez faible. C'est cette solution qui a été retenue pour la cession, par exemple, de l'église Saint-Paul de Granville en Normandie.

Un Conseil du patrimoine religieux a été créé au Québec pour penser et aider à la reconversion des édifices religieux. Le Conseil agit en concertation avec toutes les parties en présence sans oublier les populations locales concernées. On parle là-bas d'églises en mutation, c'est-à-dire d'églises qui se réinventent dans une destination nouvelle qui cherche à honorer l'histoire, l'architecture

et la destination du lieu tout en imaginant librement l'avenir.

La modernité, résolument placée sous le signe de l'efficacité, de la rentabilité, de la rapidité, du virtuel, de l'utile et du nécessaire aura besoin de plus en plus de lieux où se vivent la présence physique, la gratuité de l'accueil, le temps offert, la paix, la joie et la fraternité. Notre rapport au temps, à l'espace, au travail se modifient. La récente pandémie, venue après la crise des gilets jaunes, a rebattu semble-t-il les cartes. Nos territoires, aujourd'hui souvent désertés, connaîtront peut-être un nouveau printemps grâce au désir contemporain de se rapprocher de la nature, de la vie rurale, de vivre dans des communes à dimensions humaines où les populations s'investiront dans la vie locale pour construire un autre avenir, différent et davantage respectueux de la planète et des hommes.

À l'occasion d'un colloque sur le devenir des lieux de culte, il y a deux ans, le pape François a rappelé qu'il est de notre devoir de mobiliser pour protéger ces lieux, pour les conserver. Mais il a précisé une vérité : ces biens n'ont pas de valeur absolue, en cas de nécessité ils doivent servir au plus grand bien de l'être humain et spécialement au service des plus pauvres, autant qu'à la liturgie ou à l'évangélisation. D'ailleurs, l'évangélisation est plus vaste que le champ liturgique. Elle comprend, bien sûr, le service des pauvres. Vous trouverez cela dans le journal La Croix du 30 novembre 2018.

Nos églises doivent être utilisées sans pour autant être réduites à devenir des musées ou des salles de concert. C'est à cette condition qu'elles demeureront le centre du village.



sens et avenir des églises

Ce n'est pas la première fois que je participe à un colloque ou à une journée d'étude sur le devenir des églises et leurs hypothétiques changements d'usages.

Je remarque une chose : on prend presque toujours des exemples d'églises recyclées qui servent de bibliothèques. Dans l'immense majorité des cas ce sont des chapelles urbaines. Ces chapelles appartenaient à des congrégations et ont été librement vendues. Ces chapelles pouvaient être des chapelles de collèges ou d'établissements hospitaliers qui, de fait de mutations à l'intérieur de ces établissements, ont changé d'usage. Il est extrêmement rare qu'une église communale, dans un bourg, soit désaffectée.

À ma connaissance, il n'y a que deux communes en Charente-Maritime (je parle des anciennes communes, d'avant les regroupements) qui n'ont pas d'église. En revanche, un grand nombre de communes ont plusieurs églises sur leur territoire (je parle de communes rurales).

Yves BLOMME

Historien

À La Rochelle, depuis que je m'intéresse à la chose, j'ai vu désaffecter cinq chapelles, certaines très grandes, d'autres plus petites. Elles ont été vendues et ont changé d'usage. Ce sont des chapelles de congrégations ou des chapelles d'établissements publics, ce ne sont pas des églises paroissiales. La dernière désaffectation d'église paroissiale, comme Saint-Nicolas de La Rochelle, date de 1887.

Dans notre département, il faut faire très attention au fait que nous avons une proportion d'édifices de très haute qualité qu'on ne retrouve nulle part ailleurs en France, notamment dans certaines zones comme

l'arrondissement de Saintes ou le canton de Gémozac où il y a quasiment un joyau architectural par commune. Pour une église romane au milieu du bourg, un changement complet d'usage est toujours agressif pour l'architecture du bâtiment. Il n'y a pas d'exemple où l'on a pu en faire une salle de conférence ou une bibliothèque sans qu'il y ait agressivité pour le bâtiment.

Il faut penser également que ces joyaux doivent être légitimement accessibles aux visiteurs, très nombreux l'été. Si elles deviennent des bibliothèques, on va nous dire que c'est un usage culturel légitime et qu'entre culte et culture il y a des ponts. Mais, bien évidemment, une bibliothèque n'est ouverte qu'à certains horaires, on ne peut pas l'ouvrir librement. Elle sera fermée tant que les personnels et les bibliothécaires ne seront pas là pour l'ouvrir. Il y aurait un préjudice considérable pour ces joyaux qui sont légion dans certaines zones du département. Moins en Aunis, il est vrai. Mais, dans la Saintonge centrale, nous avons un pourcentage d'édifices de très haut niveau qui supporteraient très difficilement de lourds changements d'usage. Il faut en avoir conscience.

Une église ce n'est pas seulement quatre murs et un toit. C'est également un petit patrimoine sensible. Ce sont des statues, des tableaux, du mobilier en bois. C'est du patrimoine parfois encore plus sensible : objets du culte, chasubles, calices etc.

Tout de suite, il faut mettre un bémol : si notre département est au top niveau du point de vue des chefs-d'œuvre architecturaux romans, il est en bas de l'échelle pour ce qui est du patrimoine mobilier des édifices du culte.

Rien à voir avec les églises du Roussillon, qui posent justement des problèmes d'ouverture tant le patrimoine est riche. Rien à voir avec les églises de la Bretagne où se trouvent quatre ou cinq retables par église. Rien à voir avec le patrimoine de la Mayenne (le retable lavallois) ou encore avec la Savoie... des joyaux non pas par leur architecture qui est extrêmement simple mais par la richesse de leur patrimoine mobilier.

Chez nous, les retables anciens, les objets du culte ancien sont très parcimonieux et il n'y a jamais d'œuvre de haut niveau. Les tableaux dans les églises sont généralement des tableaux faits par des peintres locaux, de troisième ou de quatrième catégorie. De ce point de vue, nous n'avons pas un patrimoine très sensible.

Monseigneur Colomb a parlé des manifestations culturelles dans les églises. Je remarque qu'un point de friction qui se fait déjà un peu sentir risque de

s'aggraver : ce sont les églises qui servent le plus qui sont les plus demandées pour les manifestations culturelles.

Je ne vois pas un organisateur de concert demander l'église de Vinax pour un concert. On la lui prêterait bien volontiers, pour deux jours d'affilée ou même pour une semaine entière. Il n'y aurait aucun problème, cela ne gênerait personne.

En revanche, je vois des églises dans la banlieue de La Rochelle très souvent demandées. Lagord (dont je m'occupe directement), par exemple, est très régulièrement demandée alors que nous avons des services chaque dimanche. Les concerts sont généralement le samedi soir et tout doit être remis en état pour le lendemain. C'est une contrainte.

Il y a là une concurrence d'utilisation inévitable : ce sont toujours les mêmes édifices qui sont les plus demandés. L'usage partagé n'est pas si facile que cela. Pourtant je pense que l'accueil de la culture est une des voies qui s'imposent le plus.

Mes quelques réflexions ne doivent pas constituer un blocage ou un empêchement à réfléchir à des solutions innovantes, originales et qui permettraient d'assurer un avenir à tous ces édifices.

échange avec la salle

Nathalie LAMBERT, Architecte du patrimoine

J'ai une question sur le nouvel usage d'une église. Est-ce qu'un marché pourrait éventuellement y être organisé ? Les églises, avant d'être équipées avec des bancs, étaient des lieux de rencontre où tout le monde pouvait bouger et vivre. Un marché, marché de fruits, de légumes, pourrait-il être organisé dans une église, en la nettoyant le lendemain bien entendu ?

On parle de lieux de spectacle. C'est assez facile à organiser finalement. Mais dans les communes on a parfois besoin de lieux fermés pour accueillir, par exemple, un marché de producteurs locaux. Cela pourrait être une nouvelle fonction, un nouvel usage.

Monseigneur COLOMB

Soit l'église n'est pas prise en charge financièrement par la collectivité territoriale et elle veut lui donner une nouvelle destination complète.

Soit la collectivité continue à la prendre en charge et l'affectataire continue à célébrer et se met d'accord avec l'autorité locale pour que tel jour de la semaine il s'y tienne un marché.

C'est une question qui mérite réflexion.

Stéphane DONNAT, Adjoint au maire, Saint-Jean-de-Liversay

On parle de l'accessibilité permanente des églises au public. J'ai fait cette année le chemin de Saint-Jacques de Compostelle par la voie de Tours et j'ai constaté que les églises étaient fermées, en pleine journée.

Faudrait-il alors réfléchir avec la pastorale pour que les églises soient vraiment ouvertes ?

Monseigneur COLOMB

Vous posez une question importante.

Les communautés essaient d'ouvrir les églises. Il y a parfois le problème de trouver une personne disponible pour ouvrir et fermer. Mais le vrai problème c'est la sécurité. Vous avez entendu parler des actes de vandalisme qui ont lieu dans le diocèse, des vols et des profanations. Ce n'est pas simple.



Votre remarque est juste : les églises sont faites pour être ouvertes.

Peut-être privilégions-nous parfois trop la sécurité. Toutes les églises n'ont pas en intérieur des œuvres d'art. Y a-t-il alors de gros risques de vols ? Il faudrait faire un inventaire.

Il faudrait peut-être aussi, en lien avec les élus, protéger davantage ce petit patrimoine auquel faisait allusion le père Blomme, qui peut exister en Charente-Maritime, même si, comme il le disait, il est plus rare que dans d'autres provinces françaises.

C'est un effort que nous devons faire pour ouvrir les églises en protégeant ce qui pourrait être volé et en faisant en sorte qu'il y ait une veille de façon à ce que n'importe qui ne puisse pas faire n'importe quoi dans une église.

Maintenir les églises ouvertes est bien l'objectif.

Claire PEYRON, Architecte conseil au CAUE 17

Une fois l'église désaffectée et donc désacralisée, est-ce irréversible ? Y a-t-il des exemples de retour ?

Monseigneur COLOMB

Non. Pas à ma connaissance. Je n'ai jamais eu à le faire. Quand une église est désacralisée c'est irréversible.

Il faudrait peut-être l'envisager. Cela doit être possible, peut-être... en fonction des demandes et de conditions réunies. Mais ça ne s'est jamais produit à ma connaissance.

Pierre LORIAUD, Curé à Marans

Il y a un mot que je n'ai pas entendu et qui me semble important c'est « mémoire ».

Une église est un lieu de mémoire. C'est souvent le

bâtiment le plus ancien dans beaucoup de communes rurales.

Dans pratiquement toutes nos églises il y a des plaques commémoratives de la guerre 1914-1918, de la guerre de 1939-1945 et également des noms de gens partis pour la Nouvelle-France au Québec ainsi que des plaques de certaines familles.

Monseigneur COLOMB

C'est très juste. Je crois que j'en ai un peu parlé tout à l'heure quand je disais que l'église n'appartient pas qu'aux pratiquants mais à toute la population, surtout dans les villages.

La notion de pratique religieuse est une notion un peu floue. Qu'est-ce qu'on appelle pratique religieuse ? On le voit dans les statistiques que nous faisons : quand on calcule la pratique religieuse en France, on tient compte des catholiques qui vont à la messe une fois par mois. Ce n'est quand même pas beaucoup.

La pratique religieuse, ça va, ça vient. En juin 1940, le gouvernement va unanimement à Notre-Dame prier face à l'avancée allemande... alors que les membres de ce gouvernement n'étaient pas forcément des catholiques pratiquants. Je prends-là un exemple un peu particulier pour dire que la notion de pratique religieuse est fluctuante.

Beaucoup de gens qui sont catholiques baptisés (la majorité des catholiques), ne viennent pas régulièrement à nos offices. Mais de quel droit pourrait-on leur nier la qualité de catholiques ? Ils ont été baptisés. Ensuite, ils ne pratiquent pas, pour des raisons diverses. Nous n'avons pas le droit de les exclure.

Actuellement, en France, dans la population il y a une majorité de catholiques. Ce qui veut dire que la pratique religieuse ne correspond pas forcément au paysage catholique français.



Yves BLOMME

J'ajouterais que les statisticiens, établissent le niveau de pratique religieuse non pas en allant compter les gens dans les édifices du culte, mais par des enquêtes menées par différents moyens, par téléphone, par courrier. C'est la réponse des gens qu'ils notent.

Les résultats obtenus par les réponses volontaires des intéressés sont sensiblement supérieurs à tous les dénombrements que l'on peut faire dans réalité, en comptant dans les églises.

Sur de grandes zones, en comptant les gens dans les églises, on arrive à des taux de pratique qui sont nettement plus bas que ce que disent les gens lorsqu'ils sont interrogés par les instituts de sondage. Ça veut dire que, pour les catholiques, être pratiquant, ou se dire pratiquant, c'est assez valorisant. Certains d'entre eux, peu pratiquants, répondent oui et se classent parmi les pratiquants. Ce phénomène de survalorisation des résultats dit quelque chose des mentalités.

Jérôme DUMOULIN, Adjoint au maire, Ars-en-Ré

Vous parlez d'une certaine concurrence entre les concerts profanes et la célébration de la messe. Est-ce qu'on pourrait peut-être suggérer aux prêtres, à Monseigneur de donner une plus grande place à la musique dans la célébration de la messe ?

Prenons un exemple, peut-être extrême, qui est Vienne en Autriche, capitale de la musique. À Vienne, des croyants et des non-croyants se pressent le dimanche dans les églises parce qu'ils savent qu'il y aura telle messe de Mozart, tel chœur etc.

C'est un exemple très éloigné des pratiques françaises. Mais on est parfois un peu atterré par la faiblesse de la « performance » musicale au cours des messes. Je pense que ce serait un moyen de ramener des gens vers l'église.

Paul Veyne, l'historien, quand il parle de la conversion de l'empire romain au christianisme dit : l'Évangile c'était un best-seller. L'expression est assez fantastique.

Il est vrai que l'émotion que donne la musique, la beauté de la musique, s'accorderaient bien avec certaines églises magnifiquement restaurées ; la nôtre par exemple. C'est une suggestion à faire, peut-être, à l'épiscopat.

Monseigneur COLOMB

Cette remarque m'amène à faire un petit rappel historique. La France, au moment de la Révolution, était assez avancé sur le plan musical.

Nous avons des maîtrises, des chorales assez développées. La Révolution puis ensuite la séparation des Églises et de l'État ont favorisé les conservatoires, municipaux ou départementaux. La musique n'est plus restée, en quelque sorte, le monopole de l'Église (l'Église n'aspire pas, je pense, à garder le monopole de la musique).

Dans les autres pays d'Europe, ce phénomène n'a pas eu lieu. Vous prenez le meilleur exemple, l'Autriche. Mais, si vous allez en Allemagne, en Angleterre dans l'Église catholique et surtout dans l'Église anglicane, vous verrez qu'ils ont beaucoup plus de chorales et donnent des concerts plus que chez nous. Ils ont conservé cette tradition liée à la communauté paroissiale qui, chez nous, a été cassée au cours de l'histoire.

Ça ne veut pas dire que la musique n'est pas enseignée en France. Je ne dis pas cela, les conservatoires font du bon travail. Mais l'Église a été freinée et je pense qu'on en sent encore l'effet.

Votre remarque est tout à fait intéressante et doit nous amener à chercher des moyens pour accueillir des musiciens qui offriraient des pièces de musique contribuant à élever l'âme.



la seconde vie des églises

Benoît DE SAGAZAN
*Rédacteur en chef au Monde de la Bible
Directeur de l'institut Pèlerin du Patrimoine*

Je suis rédacteur en chef de la revue *Le monde de la Bible* qui s'intéresse à la façon dont la Bible a imprégné notre culture et notre civilisation.

Sur le thème qui nous intéresse, nous avons publié un dossier en juin dernier « Les lieux de culte sont-ils sacrés ? ». On y pose la question de la sacralité des lieux de culte. Il y a là un nœud qu'il faudrait dénouer. Le mot sacralité est un mot polysémique qui présente différents sens selon les personnes rencontrées.

Je dirige part ailleurs l'institut Pèlerin du patrimoine qui a été créé l'année dernière. Depuis vingt ans je m'intéresse à ce patrimoine religieux et à son avenir.

J'ai compris une chose, c'est qu'il y a besoin de médiation entre les différents acteurs concernés par ce patrimoine religieux. On pense bien sûr aux propriétaires légaux que peuvent être les communes ou les diocèses, l'affectataire qui est l'Église catholique et un troisième qu'on oublie trop souvent : la population. L'institut Pèlerin du patrimoine a entre autres vocations de permettre cette médiation entre les différents acteurs.

Voici deux images qui sont deux solutions possibles. En premier, une église désaffectée, église conventuelle, c'est l'église des Cordeliers à Saint-Émilion (fig. 1). Elle est devenue une boutique, on y vend du vin. Ensuite, une église qui vit des usages partagés (fig. 2). C'est une église qui reste cultuelle mais qui, pendant les mois d'avril à mai-juin libère des espaces pour les



blocus (c'est un exemple flamand). Un certain nombre d'églises, en Belgique et dans les Pays-Bas, libèrent des travées, notamment les allées latérales, et y installent des tables et des chaises pour permettre à tous les lycéens et étudiants de réviser leurs examens.

Quand on pose la question de l'avenir des églises, la bonne réponse dépend de la bonne question. Le premier travail de médiation c'est d'abord de s'accorder sur la façon dont on pose la question. Cette bonne question doit partir d'un constat.

On présente souvent notre patrimoine religieux comme riche, fragile, coûteux et finalement, pour certains, encombrant.

C'est un patrimoine très riche.

On a évoqué les chiffres : 42 000 églises affectées au culte, entre 1800 et 1900 appartenant aux diocèses. L'immense majorité du patrimoine appartient aux communes.

On montre beaucoup d'exemples, le père Blomme l'a rappelé, d'églises conventuelles désacralisées, désaffectées. Il y a quelques églises communales, l'église Saint-Paul de Granville en est une, mais l'essentiel reste les églises conventuelles.

Pendant très longtemps on n'a pas eu d'inventaire de ces églises. La source épiscopale a été la première à nous donner une base à peu près solide. Il y a beaucoup d'inventaires privés qui ont été faits mais, quand vous les consultez, vous ne savez pas si vous en êtes à 40 000, à 60 000, à 100 000... chaque inventaire nous apporte des chiffres différents.

C'est un patrimoine fragile.

Il est très difficile d'en connaître la situation sanitaire. Les chiffres les plus fous circulent. Le Figaro avait titré en avril l'année dernière « 5 000 églises en voie de délabrement ». Je connais la source mais il n'y a aucune liste qui établisse un tel nombre. Sur mon blog, j'ai tenu un inventaire des églises qui posent véritablement problème, je suis arrivé à 400 ou 500 en France. Je reconnais qu'il y avait de gros trous dans ma raquette.

Il y a bien sûr de nombreuses agonies silencieuses. Le propriétaire d'un édifice qui tombe en ruines s'en vante rarement. L'information n'apparaît que lorsque l' élu se démène pour trouver des subventions ou lorsqu'une association de sauvegarde elle aussi se démène, criant au scandale ou appuyant la démarche de la municipalité pour trouver des subventionnements.

Sur les 500 églises que j'avais repérées et nommément identifiées, les 9/10^{èmes} étaient déjà sous la coupe d'une

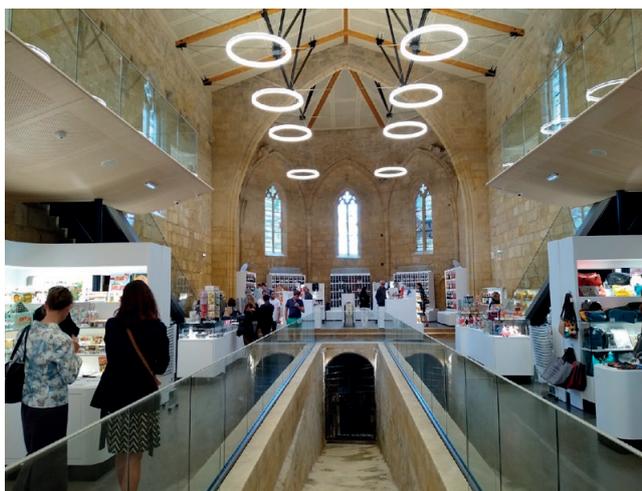


fig. 1 / église des Cordeliers - Saint-Émilion



fig. 2

association de sauvegarde ou d'un élu en quête de subventions pour sauver son église.

J'ai voulu tenir le même compte pour les églises en restauration. J'ai arrêté très vite, dépassé par les éléments. En analysant un peu la situation, j'ai remarqué qu'on n'a jamais restauré autant d'églises que depuis les années 80. Le patrimoine religieux n'a jamais été très bien entretenu en France. Il n'y a pas eu d'âge d'or. Peut-être à l'époque où l'on a construit : les bâtiments sont alors neufs, ils ne posent pas de problème.

Maurice Barrès, dès 1906, commence sa campagne. Les fabriques existaient encore (jusqu'en 1905), on pouvait penser que les bâtiments étaient encore en bon état. Mais, vu le nombre d'églises qu'il dépeint... malgré cette fin de siècle religieuse en France, les bâtiments n'étaient pas tous en bon état. L'état sanitaire on ne le connaît donc pas vraiment. Il faut se déculpabiliser là-dessus.

C'est un peu un paradoxe : la pratique diminue et les maires s'inquiètent de ce patrimoine et de son avenir. Bien sûr, on trouvera des contre-exemples à ce que je dis.

C'est un patrimoine coûteux.

Depuis 20 ans, je constate que ce ne sont pas les communes les plus pauvres qui entretiennent le moins bien leur patrimoine et que ce ne sont pas les plus riches qui l'entretiennent le mieux. L'entretien du patrimoine est d'abord une affaire de volonté, volonté d'un maire, d'une équipe municipale. Volonté qui se transmet parfois entre plusieurs équipes municipales : certains chantiers de restauration durent 20 ou 30 ans.

Je connais une église, dans le Limousin, fermée pour dangerosité pendant 20 ans. Pendant ces 20 années, les équipes municipales ont constamment mis de l'argent, chaque année, et ont réussi, tranche par tranche, à remettre l'édifice en place.

Ce patrimoine est coûteux, oui. Je n'ignore pas les difficultés et les baisses de dotations budgétaires, mais la volonté précède les moyens.

C'est un patrimoine encombrant.

Oui parce que les usages culturels déclinent et se transforment. Selon une enquête sociologique faite par Yann Raison du Cleuziou, enquête passionnante sur les changements d'usages, 53 % des français se déclarent catholiques et, parmi eux, 23,5 % se déclarent engagés. Parmi ces 12 millions de catholiques engagés, quelques pourcents sont des pratiquants dominicaux. Qui sont-ils ?

Je ne vais pas citer les six familles qu'il développe mais il y a deux groupes qui me paraissent très importants et qui engagent l'avenir de nos églises. Le premier, le plus important, ce sont ce qu'il appelle les festifs identitaires. Ils perçoivent l'église comme une part de leur identité française. Ils se rendent à l'église lors des grands rites de passage (les baptêmes, les mariages) et ils ont une grande fête dans l'année qui est la fête de Noël. Je caricature un peu, évidemment. Noël est pour eux la fête de l'identité française chrétienne catholique. On pourrait d'ailleurs se questionner là-dessus. Pourquoi n'est-ce pas Pâques ?

Ce sont des personnes que je rencontre sur tous les chantiers de restauration d'églises. Les situations de crise nous enseignent cela : ceux qui s'opposent à la destruction d'une église ou à sa transformation radicale ne sont pas forcément les personnes qui y mettent les pieds. C'est un paradoxe que l'on trouve souvent. Ils veulent sauver leur église parce que c'est un élément de leur identité, c'est leur église. Si on regarde dans l'histoire, les grands sauveurs d'églises, depuis le 19ème siècle, c'est Prosper Mérimée, c'est Victor Hugo, c'est Maurice Barrès. Aucun d'entre eux n'est un catholique pratiquant.

Le second groupe qui m'intéresse ce sont ceux que l'enquête appelle les saisonniers fraternels. Ce sont 26 % des catholiques engagés. Ils se disent appartenir à l'Église et être engagés dans l'Église quand elle se révèle être généreuse et ouverte. Pour eux, Jésus c'est l'amour en acte. Ils participent aux grandes fêtes religieuses et adhèrent fortement à toutes ces valeurs de solidarité et d'hospitalité.

La baisse de la pratique religieuse, liée à différentes raisons, entraîne une sous-utilisation des bâtiments.

Partant de ce constat, certains trouvent que les églises sont encombrantes. Ce constat, même s'il semble évident, repose sur une mauvaise équation. Cette équation la voici :

moins de prêtres + moins de fidèles = trop d'églises.

Avons-nous trop d'églises ?

Cette équation on l'entend dans tous les milieux, même dans ceux de la conservation historique, de l'histoire de l'art et de l'architecture.

Je garde en souvenir, comme marqué au fer rouge, ce colloque à Chaillot en 2008 sur l'avenir des églises. C'était un des premiers, celui-ci avait été initié par le ministre de la Culture et le Comité du patrimoine culturel. On nous y avait expliqué qu'il y avait assez d'églises romanes, qu'il n'était plus nécessaire de les protéger, qu'il y avait assez d'églises gothiques... on avait affaire là à des collectionneurs. Il y avait assez d'échantillons de chaque catégorie, les autres étant surnuméraires.

Cette question oublie un élément, ce troisième propriétaire des églises auquel je faisais allusion tout à l'heure : la population qui vit autour et avec.

Y a-t-il une église surnuméraire ou redondante pour une population qui l'aime, qui vit autour, qui vit avec, même non catholique pratiquant mais qui aime déposer en toute discrétion un cierge de temps en temps ?

La vraie question qui me semble importante c'est : savons-nous faire vivre nos églises ?

De quelles églises parlons-nous ?

L'église est-elle un temple sacré ? C'est une image qui nous est souvent renvoyée. Sous prétexte qu'il y a la présence eucharistique dans une église, rien d'autre ne pourrait s'y passer que la prière, le silence.

Est-ce que les églises sont des lieux de rassemblement ?

Vous avez largement évoqué ce lieu de la fraternité.

Il y a eu un colloque en février cette année, organisé par le diocèse de Lyon, avec un article de Jean-Paul Deremble sur l'ecclésialité. Pourquoi parlons d'ecclésialité quand le judaïsme parle de synagogue ? En fait, les deux mots sont presque synonymes. La synagogue c'est la maison de l'assemblée. L'église c'est aussi la maison de l'assemblée. Mais cela ne fait pas référence aux mêmes assemblées. L'assemblée synagogale est rattachée à un mot hébreu qui signifie davantage l'assemblée du peuple élu de la communauté alors que l'ecclésialité fait référence au peuple convoqué par Dieu, tout le peuple, pas uniquement les chrétiens.

L'église est-elle simplement un écrin patrimonial et culturel ?

Pour certains vraisemblablement. Mais c'est aussi (on ne s'attarde pas assez là-dessus) un média. L'église a des choses à dire et il faut des médiateurs pour en faire parler les pierres, pour en faire parler les œuvres, le mobilier. Je crois que c'est un des éléments indispensables pour la construction de l'avenir.

Vous avez parlé, Monseigneur, de cette pluri-dimension du culte. Ce n'est pas seulement la célébration des sacrements et de l'eucharistie. Vous avez évoqué la prière, la spiritualité.

J'insisterais sur la dimension de la charité. Saint-Paul nous dit, dans l'épître aux romains, que c'est le premier des cultes. Nous sommes habitués à ne vivre que les dimensions liturgiques dans nos églises. Le saint patron le plus commun de nos églises c'est Saint-Martin, c'est l'apôtre de la charité. Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'événements qui expriment cette charité dans nos églises en dehors des offices ?

Jeune journaliste, j'avais été impressionné par un événement qui avait eu lieu à Tours en 1996. Je couvrais la visite du Pape Jean-Paul II pour l'hebdomadaire *Le Pèlerin*. Il avait rassemblé dans la basilique Saint-Martin de Tours tous les blessés de la vie. Ce n'était pas une eucharistie, ce n'était pas une messe, simplement il passait du temps avec chacun et cela s'est terminé par une prière commune. Je pensais que cet événement assez fort ferait date mais c'est quelque chose que j'ai peu revu dans les églises de France. Cela se passe peut-être ailleurs et autrement mais pourquoi cela ne se passerait-il pas dans nos églises ?

Qui possède nos églises ?

J'en ai déjà parlé : il y a le propriétaire légal, selon la loi de 1905, il y a l'affectataire et n'oublions pas cette propriété symbolique qui est celle des habitants. Ils sont trop rarement consultés dans les décisions prises, trop rarement préparés ou accompagnés.

Savons-nous faire vivre nos églises me paraît être la vraie question. D'abord parce que nous vivons sur une habitude qui est que la liturgie fait vivre nos églises. Mais, si celle-ci s'atténue ou disparaît, que deviennent-elles ? On a commencé à y réfléchir.

Il y a dix ans j'avais proposé à l'épiscopat de faire une nuit des églises. Il s'agissait d'inviter la population, pour un moment festif, à vivre une nuit dans une église, en dehors d'un culte traditionnel. Il est vrai que la liturgie ne parle plus à tout le monde. Il y a des générations à qui cela ne dit plus rien et certaines personnes sont parfois même réfractaires à cette liturgie.

Comment retrouver de nouvelles façons d'inviter dans une église pour vivre un moment ? Cela peut être un concert, cela peut être une visite aux flambeaux, une conférence.

L'autre limite, on l'a évoqué, c'est le caractère définitif de la désaffectation. Même désaffectée et avec un changement d'usage, ces églises gardent un langage symbolique qui reste très fort.

Je voudrais brièvement évoquer cette boîte de nuit, le Marlowe à Nantes, dans une église désaffectée sous la Révolution française. Quand vous allez sur la page d'accueil du site internet de cet établissement, on vous explique que le DJ a remplacé le prêtre et que les jeunes répètent là des processions ancestrales.

Le poids symbolique s'impose même lorsque l'édifice change de nature.

Entre cette affectation stricte traditionnelle et ce caractère définitif de la désaffectation, existe-t-il une troisième voie qui serait celle de l'usage partagé ?

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle a organisé un colloque à Nancy en octobre 2018. Au cours de ce colloque, l'évêque de Nancy, Monseigneur Jean-Louis Papin, nous a parlé de cette troisième voie qui était qu'une église pouvait être ouverte au service d'une population, au service du bien commun, tout en gardant son aspect culturel.

Il existe des exemples québécois, on les verra tout à l'heure. Mais ça existe déjà en France.

Je travaille actuellement avec un diocèse sur une église. Elle se trouve en face d'un collège. L'église n'aura pas plus beaucoup de messes, peut-être une par trimestre, les disponibilités du clergé ne permettant pas plus. Mais, comme elle est en face du collège, on se demande si elle ne pourrait pas devenir un lieu d'accueil des collégiens. C'est un usage partagé. On pourrait même imaginer une petite cafétéria dans une chapelle latérale. Il y aurait, dans une autre chapelle, une petite bibliothèque. Il y aurait un espace pour réviser, un centre d'étude, avec des adultes de la paroisse comme accompagnateurs. Il y a plein de possibilités.

Cet usage partagé ne fonctionnerait, selon moi, que s'il y a vraiment une médiation, une médiation sous le nom de l'hospitalité.

À l'Institut Pèlerin du Patrimoine nous avons un conseil scientifique. Parmi eux il y a des liturgistes. Certains connaissent peut-être le père Gilles Drouin qui nous accompagne dans cette réflexion : comment l'hospitalité ne pourrait-elle pas devenir un acte cultuel ?

Le groupe qui reçoit la mission d'ouvrir l'église à des manifestations profanes, comment l'accueille-t-il ? Au nom de qui le fait-il ? Je pense qu'il y aurait peut-être un rituel à trouver, un rituel qui manifesterait cette hospitalité de la part de l'affectataire envers une manifestation profane.

La question pourrait même aller jusqu'à : peut-on thématiser une église ?

À Bastia, une chapelle conventuelle (cela aurait pu être une chapelle ou une église paroissiale) a été confiée à une chorale, chorale liturgique, qui produit des concerts. L'église leur est confiée avec une double mission qui est de s'en servir comme lieu de répétition et de concert mais aussi d'y accueillir les groupes musicaux de la ville. Il y a là les répétitions pour les liturgies du dimanche mais aussi des guitaristes, des chorales, des professeurs de musique qui s'en servent comme salle supplémentaire pour donner des cours etc. Cette mission-là remplit cette vocation du service au prochain. C'est le lieu de la fraternité que Monseigneur évoquait.

Je connais des églises en milieu rural qui ont été confiées à des groupes d'agriculteurs. C'est le lieu des fêtes du monde agricole, fête des moissons par exemple. Il y a des fêtes liturgiques mais il y a aussi des fêtes et moments importants où l'on évoque la solidarité dans le milieu. La sociologie du lieu est importante.

On a parlé de mémoire, mémoire des guerres, mémoire des défunts. Plutôt que de construire des columbariums, en Allemagne notamment, certaines églises, quand elles ont des chapelles latérales annexes ou des transepts, servent de lieu de dépôt des urnes funéraires. Ces églises servent de lieux de mémoire, de lieux de rencontre en souvenir des défunts.

La bonne réponse sera celle qui viendra du terrain. Il n'y a pas de préconisation ou de directive nationale à faire. C'est l'intelligence d'un territoire et la réunion du propriétaire, de l'affectataire et de la population qui permettent à ce genre de solutions d'éclorre.

Le constat est fait, c'est bien. On a ouvert le champ des possibles, c'est bien. Mais comment procéder ?

La première chose importante c'est qu'il est nécessaire d'anticiper. Certains diocèses ont demandé que nous les aidions à travailler là-dessus. Anticiper ça veut dire programmer.

Certains diocèses sont dans des situations difficiles. Certains diocèses ruraux n'ont plus que trente à quarante prêtres. Et ils savent que, dans quelques années il n'y en aura peut-être plus que dix, cela sera compliqué.

Il faut donc anticiper. Quand un problème se pose, on arrive à le

résoudre. Quand dix se posent en même temps, cela se complique. Vous n'avez alors plus vous-même les forces vives nécessaires pour régler tous les problèmes à la fois.

On a même vu que la COVID19 a eu des conséquences. Il y a eu un coup d'arrêt dans l'engagement des chrétiens dans les paroisses. On risque donc d'avoir, dans l'après COVID, un affaiblissement encore plus fort de l'engagement.

Programmer est la seule façon d'avancer sur ce sujet.

Il faut également trouver la bonne échelle. Ce n'est pas clocher par clocher qu'on va régler ça mais à l'échelle d'un bassin de vie, d'une communauté d'agglomération, d'un territoire, voire d'un département ou d'un diocèse.

Il est possible de remettre l'église au centre du village, notamment par ces usages partagés. Je pense qu'il est indispensable de ne pas passer tout de suite à la désaffectation. La désaffectation est brutale, elle est définitive.

Les usages partagés permettent de réfléchir ensemble. Ça permet de remettre des personnes en action.

Il y a un réseau que j'admire qui s'appelle « Églises ouvertes », né en Belgique, qui existe dans les diocèses du nord de la France et s'implante en Normandie et dans le Grand-est de manière assez active, qui est capable de remettre des personnes en route pour animer leur église, la rendre ouverte. Quand la personne qui vous fait visiter son église a les yeux qui brillent, il se passe déjà quelque chose, l'église est déjà sauvée. Ce sont eux qui développent les blocus et d'autres initiatives qui me paraissent intéressantes.

Si je devais imaginer l'avenir, je dirais que je vois un nouveau paysage religieux se dessiner. Je ne dis pas qu'il sera uniforme partout sur le territoire national mais j'imagine des diocèses qui compteraient de grands foyers spirituels, sortes de grands sanctuaires animés par des équipes de prêtres et seraient les lieux ressources de toute la vie sacramentelle, de la célébration des eucharisties et, autour, un maillage d'églises partagées. Ces prêtres, ces chanoines, animeraient ces sanctuaires et mèneraient des missions dans ces églises partagées. Les églises partagées seraient animées par des laïcs, par des personnes locales.

Dans notre réseau d'églises, certaines seront désaffectées. Il y en aura forcément quelques-unes. La question sera de savoir si nous aurons plus d'églises désaffectées que d'églises à usages partagés. Cette question dépend de nous tous. C'est une question de volonté.

échange avec la salle

Ilan PIOTELAT

Bonjour, je suis étudiant en architecture à Paris. Dans le cadre de mon mémoire je m'intéresse aux églises et à leur avenir.

On parle souvent des églises communales classées aux Monuments Historiques. Ma question porte sur les églises, après 1905, propriété du diocèse, non classées aux Monuments Historiques et dont seul le diocèse décidera de l'avenir.

Dans les espaces urbains dans lesquels l'église n'a plus sa place dans les usages, pour diverses causes, quelle est la décision du diocèse ?

Benoît DE SAGAZAN

Les églises du diocèse appartiennent au diocèse. Mais les problématiques sont les mêmes.

Même si c'est le diocèse qui a construit son église, il l'aura construite à partir de dons. Le fait qu'il l'ait construite à partir de dons, que chaque rénovation d'église suscite une collecte de dons, génèrent un sentiment de propriété collective sur ces églises, même si elles appartiennent officiellement à un patrimoine privé. Les problématiques sont donc un peu les mêmes.

Généralement, quand on m'appelle dans un diocèse, c'est qu'il y a eu une catastrophe, en quelque sorte. Par exemple pour une démolition d'église qui aura suscité une bronca de la part de la population, population dont on n'aura pas compris la réaction.

Concernant ce patrimoine diocésain, l'association diocésaine en est propriétaire et peut légalement en faire ce qu'elle veut. Mais si on veut que les choses se passent pacifiquement, il y a une nécessaire concertation avec la population.





Ce préalable existe toujours, même dans le cadre du changement d'usage : tous les usages ne sont pas bien acceptés.

Bruno Morel, architecte enseignant à l'École Nationale d'Architecture de Lyon, a mené une enquête avec ses élèves en 2015 sur le degré d'acceptabilité d'une transformation d'église. Il travaille beaucoup sur les projets de reconversion d'églises. De cette enquête est ressorti que le premier critère pour qu'un projet soit acceptable par une population environnante c'est que l'église reste accessible à tous et si possible ouverte gratuitement. Ce critère-là montre bien le sentiment d'appropriation collective du bâtiment par la population.

Philippe PELLETIER, Maire de La Laigne

J'ai une question qui ne rentre pas forcément dans ce que vous venez d'évoquer. Quelque chose m'étonne depuis tout à l'heure : je n'entends pas le mot « sécurité ».

Je rappelle que les églises doivent être mises aux normes. Elles ne le sont pas.

Je suis maire d'une commune, La Laigne. Il y a une église avec 5 marches pour descendre. Si lors d'un enterrement, où parfois il y a plus de 100 personnes, il arrivait quelque chose... Et pourtant, nous faisons des efforts. Nous avons mis des extincteurs. Aujourd'hui, les parafoudres ne sont plus aux normes, il faut les refaire. Rien que pour cette année nous allons en avoir pour 3000 euros.

Je connais plein d'églises qui ne sont pas du tout aux normes.

On a beau dire qu'on protège les maires mais, s'il arrivait un jour quelque chose, une pierre qui se décroche, un mouvement de panique ou autre, le maire ne fera pas de prison mais de la garde-à-vue assurément.

Je prends un autre exemple, celui de l'église de La Grève-sur-le-Mignon dont l'Évêché est propriétaire. Il y a eu un enterrement l'autre jour, deux messes au moins cette année. À La Laigne nous faisons faire tous

les ans les contrôles de sécurité du beffroi, de la cloche, de l'électricité etc. Je suis à peu près sûr qu'à la Grève ce n'est pas fait. Si jamais il arrivait quelque chose dans cette église, Monseigneur, je peux vous promettre des nuits sans dormir.

Dans les petites communes rurales, je suis presque certain qu'aucune église n'est aux normes. Aujourd'hui, les gens sont très procéduriers. C'est un réel problème. C'est également un réel problème financier. On parle des finances pour l'entretien mais on oublie tout ce qu'il y a autour de la sécurité.

Yves BLOMME

Je voudrais revenir sur l'attachement des populations aux édifices.

J'ai connu, depuis que je suis en Charente-Maritime, quatre églises qui étaient dans un état de déliquescence totale et pour lesquelles la destruction a été envisagée.

Une seule a été à ce jour détruite : l'église de Candé, sur la commune de Cabariot. Il y avait sur cette commune deux églises. Je crois que s'il n'y avait eu que celle de Candé, elle aurait été restaurée. Mais elle a été rasée, en un jour. Le maire a fait cela de manière très précipitée parce qu'il avait prévu des réactions très négatives.

La deuxième, c'est une église romane dont la population s'est complètement détachée, c'est l'église de Saint-Ouen-la-Thène. Elle a été complètement reconstruite par le club Marpen mais il ne s'y déroule toujours aucune célébration. C'est véritablement un sauvetage archéologique sans le moindre écho religieux. C'est la seule qui avait une valeur insigne du point de vue monumental.

La troisième c'est l'église de Saint-Laurent-de-la-Barrière, commune de 70 habitants. Ça a été une très large reconstruction alors qu'elle était abandonnée depuis des décennies. La toiture était en ruines. Elle a

été entièrement refaite avec des fonds départementaux, nationaux, européens etc.

La dernière, c'est le petit scandale qui éclate autour de l'église de Ligueuil. La commune a trois églises. C'est la commune de Courant. L'église devait être rasée parce qu'elle était dangereuse et ne pouvait plus abriter de célébration religieuse. Une association s'est créée il y a quelques mois pour la défense de l'église de Ligueuil. Son intérêt patrimonial est extrêmement faible. Cela illustre l'attachement pérenne des populations à ces édifices.

Benoît DE SAGAZAN

Je n'ai pas vraiment de réponse sur la sécurité. C'est vrai qu'il y a une certaine tolérance. Je connais bien l'organisation des festivals dans les églises auxquels je participe. C'est vrai qu'il y a une tolérance des services de sécurité dans les églises. De là à parler de laxisme...

Eugénie BAYLAC – architecte CAUE du Calvados

Vous avez l'aide aux petites communes rurales (APCR) à laquelle vous pouvez prétendre pour la mise aux normes et l'accessibilité des églises.

Monseigneur COLOMB

Je remercie Monsieur le maire pour son intervention sur la sécurité.

Il faut toujours être en éveil là-dessus. Je prends bien note de l'avertissement que vous m'avez donné.

J'en profite pour poser une question à Monsieur Sagazan. Vous avez parlé des urnes. Il y a deux ans, j'ai demandé à un prêtre du diocèse de me faire une étude là-dessus. C'est très courant en Asie, notamment à Singapour où l'incinération est beaucoup plus pratiquée qu'en Europe.

C'est très agréable pour les familles.

Pour ceux qui pratiquent l'incinération chez nous, ça peut être une bonne chose. C'est aussi une source de revenus pour les communautés paroissiales, il faut le reconnaître.

Je ne sais pas quel est l'état du droit en France. Peut-on prendre une initiative comme ça, dans une église affectée ou dans une église qui nous appartient ? Je ne sais pas du tout. Peut-on réserver une chapelle pour que les familles puissent déposer les urnes de leurs défunts ?

Benoît DE SAGAZAN

Je poserai la question à nos juristes.

Le droit est un matériau vivant. Si l'usage correspond à une volonté collective et ne sème pas un trouble à l'ordre public, il faudra bâtir cela juridiquement s'il y en a besoin.

Je n'ai pas travaillé la question des columbariums, s'ils sont privés ou municipaux. Je ne sais pas. Je sais que cela se pratique ailleurs.

Cette question est nouvelle mais cette nouveauté n'est pas neuve. On se traîne ces questions de génération en génération, de décennie en décennie. J'en ai une petite preuve assez amusante, c'est un numéro de Connaissance des Arts qui date de 1971. On nous y explique des solutions pour nos églises parce qu'elles sont abandonnées par l'exode rural. Toutes les questions que l'on se pose sont là, dans ce numéro de 1971, avec des réponses qui sont à peu près les mêmes que celles que l'on vient de formuler.



les églises au défi du changement

Pour nourrir la réflexion sur le devenir des églises-bâtiments consacrées au culte catholique, j'ai fait le choix d'ouvrir l'atelier du sociologue en prenant le soin de définir quelques concepts-clés quitte à paraître quelque peu « scolaire ». Ce détour par un peu de théorie sociologique n'a d'autre intention que de revenir aux pratiques quotidiennes de gestion des églises dans le but d'explorer un champ de possibles que le poids du passé rend difficilement pensable. Ce faisant, je poursuis un autre objectif : plutôt que de prendre un ton normatif sur ce qu'il convient de faire, j'ai préféré proposer un mode d'analyse qu'il appartiendra à chacun d'adopter et d'adapter aux conditions de son environnement religieux et social.

1^{er} mouvement

Les églises comme biens symboliques ont une histoire

La double réalité des églises

La compréhension des problèmes les plus concrets auxquels les responsables et les professionnels chargés du patrimoine religieux sont confrontés suppose un travail d'explicitation des différentes facettes des églises (chaque fois que cela sera nécessaire, je parlerai

Charles SUAUD
Sociologue, Centre nantais de sociologie



des églises-bâtiments pour les distinguer de l'Église-institution).

Les églises ont un double niveau de réalité. Elles existent sous une forme objective que l'on peut décrire de l'extérieur des individus et dont l'histoire a été abondamment étudiée. On désigne ainsi la mise en forme architecturale des églises, leur structure, les prises de position esthétiques dont elles ont fait l'objet tout au long des siècles. Il faut joindre à cette description les usages, culturels ou non, dont elles fournissent le cadre spatial.

Mais les églises ne vivent vraiment qu'à travers leur réalité subjective qui renvoie aux représentations par lesquelles les individus pris dans leur contexte géographique, historique et social les ont perçues, pensées et se les sont appropriées. Ces représentations qui, dans le vocabulaire sociologique, sont qualifiées de symboliques, sont essentielles à la définition sociale et religieuse des églises dans la mesure où elles sont la clé de compréhension des pratiques qui s'y déroulent et des attitudes – de très grand respect ou de rejet – qu'elles suscitent.

Les trois propriétés des représentations des églises

Pour saisir la manière dont les églises nous posent aujourd'hui question, il est important d'avoir à l'esprit trois propriétés des systèmes de représentations qui leur sont attachées.

Premièrement, ces représentations mentales ont une histoire sociale. Elles ont fait l'objet d'un travail pédagogique d'imposition qui a varié d'une époque à l'autre. Il faut remonter aux IX^e-XI^e siècles au cours desquels l'Église-institution a imposé l'idée que l'église-bâtiment – en tant que « maison des sacrements » – était au centre de la vie du chrétien en même temps qu'au cœur de la vie sociale des paroisses¹. Dans le cas français, il faut accorder une importance particulière à la période du Concordat durant tout le XIX^e siècle – qui est un moment de reconquête d'un pouvoir religieux que la Révolution a fait perdre à l'Église catholique –, période qui voit s'affirmer l'idée d'une « architecture chrétienne » spécifique et exclusivement vouée au culte (éternelles églises).

Rappeler ainsi que les représentations sur les églises ont une histoire sociale, c'est se donner les moyens de penser de manière ouverte leur devenir en étant respectueux mais sans être prisonnier de leur passé.

Si les églises ont une histoire, ce qui se passe autour de nous prouve que cette histoire n'est pas close, qu'elle est en mouvement.

Deuxième propriété, le caractère ignoré, inconscient de la genèse sociale de ces catégories de perception des églises leur donne l'aspect d'évidences qui s'imposent absolument à tous et que le sens commun rappelle sous des formules tautologiques du type : « Une église, c'est une église ! »².

Le meilleur exemple qu'on puisse donner est la formule que les organisateurs ont proposée pour ce séminaire : « L'Église au milieu du village ? ». Ce qui s'est imposé historiquement comme un effet de centre objectif, au sens spatial, de l'église au milieu du village, a été accompagné de toute une pédagogie mentale (symbolique) inculquant l'idée que l'église-bâtiment, comme « maison des sacrements », est au centre de la vie religieuse et sociale des chrétiens, idée qui s'est par la suite universalisée et naturalisée sous la forme d'une catégorie logique qui s'impose absolument. Quand nous voulons replacer une discussion dans le droit chemin du bon sens ou d'une pensée logique, ne dit-on pas qu'il faut remettre « l'église au milieu du village » ? On pressent la difficulté de la mise en oeuvre de la réflexion à laquelle nous invite le point d'interrogation mis à la fin de la proposition par les concepteurs de ce séminaire.

Troisième propriété des représentations mentales sur les églises : celles-ci survivent aux conditions sociales et religieuses dans lesquelles elles ont été forgées et auxquelles elles étaient particulièrement adaptées. Nous sommes à même de constater le caractère durable de ces représentations mentales qui ne se laissent pas aisément remettre en cause par les constats quotidiens qui attestent des décalages évidents avec la place réelle que les églises tiennent dans la vie de nos concitoyens.

Je m'en tiendrai à ces quelques généralités. Dans le second moment à suivre, je voudrais revenir aux conditions concrètes dans lesquelles vous êtes engagés dans la gestion des églises, en tant que membres du clergé, élus ou professionnels du patrimoine, en les rattachant aux deux niveaux de réalité des églises – objectif et subjectif – tels que je viens de les décrire. Comment faire pour que ce qui relève de l'évidence puisse être pensé comme faisant problème afin que des choix innovants puissent être pris en toute (meilleure) connaissance de cause ?

2^{ème} mouvement

La gestion des églises au regard de leur réalité comme biens symboliques

Je précise d'entrée de jeu que je ne m'inscris pas dans une perspective de changements des lois de 1905-1907³. Le refus d'un tel objectif politique donne toute liberté pour en proposer une interprétation nouvelle, fondée sur des constats sociologiques. Mon objectif n'est pas de changer la loi, mais de la faire vivre avec son temps.

Ma démarche consiste à mettre au grand jour les lectures de la loi de 1905 qui s'imposent à vous dans la gestion des églises, moins

en vertu des règles juridiques à strictement parler que de ce que nous importons dans la loi en fonction de principes économiques, sociaux ou religieux qui nous viennent de la société. Ce qui signifie que tout n'est pas juridique dans la loi. Nous avons un sens pratique qui commande comment il convient de mettre en œuvre la loi, plus ou moins en conformité avec les règles et les contraintes de la vie sociale.

Si on considère la question de la gestion des églises (hormis les cathédrales, les églises classées ou privées) du côté du pouvoir civil, les lois de 1905-1907 établissent que les églises sont la propriété des communes.

Le présupposé que nous mettons en œuvre spontanément – en accord avec les valeurs dominantes de la société où l'économie est pensée comme une réalité totalement autonome – est de faire une lecture purement économique du lien de propriété, réduisant le rôle du maire à être le propriétaire de murs qui ne seraient que de simples monuments de pierre dont les significations lui échapperaient.

En faisant du maire un acteur externe au religieux confiné dans le rôle de financeur des travaux sur l'église, cette lecture le dépossède d'un droit de regard sur les significations possibles de l'église-bâtiment et du rôle que la fonction de maire joue réellement dans la perception que nous en avons. Réduire l'action du maire à une activité économique a pour effet de méconnaître la fonction centrale que celui-ci joue dans un ensemble de mesures qui échappent largement aux lois économiques et juridiques habituelles et qui font que l'église-bâtiment apparaît comme relevant du domaine exclusivement religieux.

On peut dire que la fonction de maire constitue le pivot d'un dispositif qui garantit l'autonomie du religieux. En dédouanant l'institution-Église de toute relation économique (de type marchand comme dans un contrat de location d'un bâtiment), la loi crée les conditions objectives pour que l'église-bâtiment soit perçue comme appartenant à un monde à part, purement religieux. C'est cette propriété très particulière que l'on désigne en sociologie par la notion de « bien symbolique » qui ne vaut que par les significations qui lui sont attachées, sans lien avec le marché des biens économiques.

Émile Poulat a raison de dire qu'il y a abus de langage à dire qu'il y a eu « séparation » de l'Église et de l'État par la loi de 1905. On voit que la loi (donc l'État) crée les conditions pour que l'église-bâtiment apparaisse comme un bâtiment religieux et exclusivement, absolument, intégralement religieux, dans *Scruter la loi de 1905. La république française et la religion*, Fayard, 2010, p. 27 et 331-332.

Du côté du pouvoir religieux, ce n'est pas forcer le texte de la loi de 1905 que de dire que l'Église-institution est l'unique propriétaire d'un sens religieux intemporel de l'église-bâtiment. On peut parler d'une propriété symbolique. Cette monopolisation du sens religieux des églises par l'Église-institution a des effets

très importants sur les choix portant sur le devenir des églises, leur entretien, leur rénovation.

1/ Les églises appartiennent à la catégorie des biens symboliques qui ne valent que dans la mesure où ils sont reconnus socialement et font l'objet d'une croyance collective.

La catégorie des biens symboliques est très large, elle comprend aussi bien une politique de l'habitat, le roman d'un écrivain de premier plan, le tableau d'un peintre de renom, etc. Ces biens ont une particularité : ils relèvent de ce que Pierre Bourdieu a appelé « une économie inversée » consistant en une dénégation de la réalité économique pour décider de leur valeur. Ceci apparaît clairement dans le domaine de la littérature où le gain économique devient une sanction négative sous l'appellation d'une « littérature commerciale » mais le refoulement de l'économie est encore plus fort dans le domaine religieux.

L'appartenance des églises à la catégorie des biens symboliques religieux fait que la valeur qu'on leur reconnaît est attachée à des croyances et totalement déconnectée de toute évaluation économique à proprement parler⁴.

On prend conscience de ce qu'est une église comme bien symbolique dans l'acceptation sociale qu'une église restaurée aux frais de la commune puisse restée fermée au public ou être largement sous-utilisée pour le culte. Qu'en serait-il d'un gymnase remis à neuf et n'accueillant que quelques pratiquants sportifs ? Un usage abusif des deniers publics serait immédiatement dénoncé. Comme contre-épreuve : quand une église est désaffectée et qu'elle sort ainsi de la catégorie des biens symboliques pour devenir un simple bien de consommation, sa valeur monétaire apparaît au grand jour et, le plus souvent, à des prix très bas.

En clair, on voit que le devenir d'une église tient pour une large part au fait qu'il soit envisagé en dehors de tout calcul économique explicite, du moins du point de vue de l'opinion publique (à la différence des élus tenus d'évaluer le coût réel de l'opération de restauration).

2/ Le monopole du sens d'une église-bâtiment par l'Église-institution entraîne des actes de contrôle de la part des prêtres affectataires quant aux usages possibles de l'église-bâtiment.

Ce contrôle s'opère d'une double manière : d'une part le prêtre affectataire détient l'autorité exclusive d'autoriser d'autres usages de l'église que le culte. D'autre part, il lui revient de limiter la portée d'éventuels autres usages en maintenant un sens exclusivement religieux du bâtiment.

Dans le cas des églises, toutes ces manières de faire s'imposent avec d'autant plus de force qu'à l'imposition de la règle de droit vient s'ajouter l'obligation de respecter le rituel religieux de la consécration. En cas de non-respect des règles, à la faute juridique vient s'ajouter la sanction de la profanation.

Une acceptation de la loi sous conditions...

Dans la réalité de la vie sociale de tous les jours, cette interprétation et mise en œuvre de la loi est acceptée aussi longtemps que les églises sont perçues, dans la pure tradition concordataire du XIX^e siècle, comme des biens symboliques « exclusivement religieux », leur face économique étant occultée et reléguée du côté du pouvoir civil.

C'est en vertu du caractère durable de ces catégories de pensée que l'on parvient aussi facilement à des consensus populaires sur l'opportunité de restaurer – le plus souvent à l'identique – les églises paroissiales, à distance des besoins réels des populations.

Or c'est cette condition de l'acceptation du statu quo qui est progressivement remise en question. Plusieurs facteurs agissent en ce sens :

- La baisse de la pratique religieuse. L'effet de ce facteur est toutefois limité compte tenu du caractère durable des catégories de perception des églises qui restent relativement insensibles aux durs constats de la démographie religieuse.

- Il faut ajouter qu'au sein de la communauté chrétienne, on assiste à une relativisation du lieu de la célébration dominicale au profit d'une valorisation du rassemblement communautaire.

Une comparaison du Code de droit canonique de 1917 et 1983 fait apparaître une nette évolution du discours post-conciliaire de l'Église qui privilégie « la communauté » inscrite en un lieu donné à la notion administrative de « territoire » évoquée en 1917⁵.

- L'enquête réalisée auprès d'un échantillon d'habitants d'une commune proche de Nantes – Corcoué-sur-Logne – a fait apparaître la très grande hétérogénéité parmi la population locale des relations entretenues aux églises en fonction du positionnement religieux, de la génération, de l'histoire individuelle dans la commune, du statut social occupé, etc⁶. À côté de l'attachement purement spirituel, on trouve une relation affective liée à l'histoire familiale, un sentiment d'appartenance à un espace local, un simple rapport à un point de repère familial ou encore une absence totale de relation par rapport à un bâtiment qui ne parle plus.

Cet éclatement du rapport que les individus

entretiennent aux églises compromettrait considérablement l'attachement aux églises-bâtiments s'il n'était relayé par des catégories mentales profanes susceptibles de mobiliser autrement les populations : je désigne par là le mode de valorisation des églises le plus souvent avancé en termes de patrimoine et de symbole unitaire des populations communales qui sont à prendre comme des constructions sociales et politiques.

On comprend les effets autant politiques que religieux contenus dans une telle unification de la grande diversité des rapports aux églises qui, à trop apparaître, serait immanquablement source de divisions et de conflits. Côté religieux, la restauration de l'église ne peut être que le signe d'une vitalité retrouvée de la vie religieuse. Du côté du pouvoir civil, on entrevoit l'enjeu – ou l'intérêt – que revêt pour le maire de remettre en état, à l'identique, l'église promue comme symbole unifié de la population communale qui se trouve elle-même « restaurée » à travers son église.

Ce que j'ai appelé dans une autre communication « la tentation du statu quo »⁷ désigne le fait de laisser jouer tous ces mécanismes symboliques qui s'emboîtent les uns dans les autres, sans les expliciter et surtout sans maîtriser leur pertinence au regard des besoins réels des populations communales.

Ainsi conduite selon des arguments plus profanes que religieux et qui sont, à ce titre, en premier lieu du ressort du maire, une restauration d'église, acceptée dans un premier temps, risque d'être frappée à plus long terme d'une double fragilité. Les raisons de plus en plus laïques (profanes) qui sous-tendent la restauration des églises peuvent avoir pour effet de rendre problématique une non ou sous-utilisation de l'église pour les besoins de la population dont le maire est comptable et, du même coup, de faire surgir la dimension économique que le caractère exclusivement religieux de l'église occultait jusque-là⁸.

En résumé, l'évolution des pratiques concernant la gestion des églises fait apparaître des tensions qui pourraient finir par prendre la forme de contradictions difficilement acceptables socialement. D'un côté, le maire – initialement dépossédé du sens de l'église – est mis en première ligne pour assurer les enjeux patrimoniaux et identitaires au nom desquels les restaurations sont menées. D'un autre côté, le prêtre affectataire – qui monopolise le sens (religieux) de l'église – est le maître symbolique d'un bâtiment dont les significations vécues aujourd'hui lui échappent de plus en plus, laissant le coût économique de la vie des églises autrefois dénié s'imposer au grand jour.

3^{ème} moment

Pour une nouvelle interprétation de la loi de 1905 :
de la propriété à la co-responsabilité.

Une manière d'échapper à ces tensions réelles ou potentielles serait de poser le problème des églises selon une problématique de la responsabilité qui ferait disparaître la hiérarchie des instances de

propriété – économique et symbolique – pour les inviter à entrer dans une logique égalitaire de co-responsabilité entre pouvoir religieux et civil dans le but de :

- prendre en considération la diversité des attentes – religieuses et sociales – que les membres d'une communauté territoriale peuvent formuler à l'égard d'une église-bâtiment promue « Maison commune »,

- faire en sorte que les pouvoirs civil et religieux répondent de manière cumulative à ces attentes, avec leurs ressources propres et dans le respect de leurs intérêts respectifs.

Bien entendu, ce transfert de problématique ne concerne que les cas d'églises consacrées s'ouvrant à une logique de multi-usages, dont le culte. L'enjeu est de comprendre qu'il ne s'agit pas d'une simple mesure technique qu'il suffirait de décréter ; celle-ci répond à des conditions de conversion mentale répondant à un travail pédagogique exigeant.

1/ Il faut prendre conscience que passer d'une logique de propriété à une logique de co-responsabilité suppose qu'une église puisse répondre à des besoins religieux mais également d'une autre nature qu'il appartient de définir avec la population dans les limites de ce qui est acceptable à un moment donné.

Un tel élargissement n'est possible – i.e. acceptable – qu'à la condition de changer les catégories mentales avec lesquelles nous percevons, évaluons, donnons du sens aux églises.

En sociologie, cette opération qui consiste à changer le monde social en changeant les catégories mentales par lesquelles nous donnons du sens à ce monde est désignée sous l'appellation de « révolution symbolique ». Le mot « révolution » renvoie à un changement difficile à réaliser et qui, dans le cas des églises, ne peut se faire que par le recours à des actions pédagogiques lentes et compliquées.

2/ Toute action sur les églises nécessite en effet un travail pédagogique auprès des populations communales.

Parce que les églises sont chargées de sens, les interventions sur elles ne sont jamais des actes purement techniques ; elles supposent une explicitation des choix possibles et on comprend l'avancée qui consisterait dans un premier temps à faire en sorte que la restauration à l'identique ne soit présentée que comme une perspective parmi d'autres et non comme le seul choix possible et pensable.

Se pose le problème de l'acceptabilité sociale des autres usages que le culte. On ne sera pas surpris que les pratiques d'ores et déjà acceptées concernent des consommations de biens symboliques, relevant du domaine de la culture, en parfaite dénégarion d'enjeux économiques (organisations de concerts, bibliothèques, etc.).

L'enquête réalisée sur la commune de Corcoué avait fait ressortir un autre critère d'acceptabilité qui est le caractère social d'un équipement susceptible de répondre à un besoin collectif aux antipodes de la recherche de profit économique (habitat social, maison d'associations, etc.). Un habitant avait parfaitement exprimé

cette perspective en énonçant cette formule : « Ne pas détruire, mais rendre utile » à la communauté⁹.

3/ Ce travail symbolique sur ce que doit être une église ne peut être que collectif, la question étant de savoir par qui cette révolution symbolique peut advenir.

- En premier lieu, ce travail symbolique est nécessairement le fait des gens d'Église à qui il revient d'élaborer des conceptions religieuses des églises-bâtiment ajustées aux conditions du siècle.

En réalité, cet essai d'ajustement a toujours eu cours comme le rappelle la restitution par l'historien Olivier Chatelan des débats vigoureux internes à l'Église qui surgirent dans les années 1960 dans le diocèse de Lyon pour décider s'il fallait construire des églises-centre dans les banlieues nouvelles¹⁰.

Cette ouverture de la part du clergé ne sera effective que si, de leur côté, les maires revendiquent des sens nouveaux pour les églises, contenus dans des « projets » devenus nécessaires pour obtenir des subventions. Le défi majeur soulevé par des projets d'usages partagés des églises sera de savoir quelle forme pourra prendre un sens partagé des églises.

- Dans la mesure où la gestion des églises-bâtiments est fortement encadrée par des règles juridiques et se doit de répondre à des attentes religieuses ou autres socialement organisées, la réflexion sur le devenir des églises relève largement du droit et de la sociologie dont il faut enregistrer les effets combinés.

Contrairement à une représentation figée que l'on pourrait avoir, le droit évolue sous la force des transformations sociales, donnant lieu à des notions nouvelles par lesquelles des compromis sont passés avec des règles que l'on pouvait penser intangibles.

C'est le cas, par exemple, du glissement de langage passant de la « restauration » à la « valorisation » du patrimoine religieux. Accepté par les plus hautes instances juridiques (au nom d'un « intérêt public local », arrêt du Conseil d'État du 19 juillet 2011), ce déplacement de mot autorise le maire à financer en toute légalité des travaux qu'une lecture rigoureuse de la loi aurait interdits comme relevant d'un financement du culte¹¹.

- L'organisation de ce séminaire à l'initiative du CAUE 17 invite tout particulièrement à évoquer la participation des hommes de l'art, à savoir architectes, historiens de l'art et artistes.

Pierre Bourdieu, lors d'une conférence, dit que « le travail symbolique [qu'il soit religieux, juridique ou artistique] consiste à la fois à mettre en forme et à

mettre des formes [que ce soit pour une église, une loi ou une œuvre d'art] »¹². L'enjeu qui se profile est d'inventer une mise en forme architecturale et/ou esthétique des fonctions nouvelles des églises.

On peut imaginer que ces révolutions symboliques puissent s'opérer à différents niveaux. L'ajout de créations artistiques contemporaines est de nature à revaloriser un patrimoine religieux classique selon un principe bien connu des historiens de l'art selon lequel « une réécriture permanente des traces du passé [travail] pour en garantir la continuité »¹³.

Dans une communication lors du colloque de Lyon sur L'avenir des églises, Michel Steinmetz, prêtre et docteur en anthropologie et théologie (université catholique de Strasbourg), avait envisagé que des activités culturelles puissent interférer sur la pratique culturelle au point de la dynamiser : il parlait des affectataires « plus rares – voire frileux – à penser une pastorale autour de telles opportunités [culturelles] ou en lien avec elles »¹⁴.

On peut aussi concevoir que des églises puissent faire l'objet de restructurations architecturales qui inscrivent dans les murs et les formes de l'église des fonctions plurielles qui auraient fait l'objet de concertation avec les populations¹⁵.

- À ces groupes de professionnels que l'on peut définir comme « experts », il faudrait joindre les groupes d'opinion qui se constituent sur des bases idéologiques diverses (religieuses, patrimoniales, identitaires, etc.) pour agir sur les prises de décision concernant le devenir des églises.

En bref, pour comprendre les choix qui sont faits à propos des églises, il faut se donner l'espace social de tous les individus et groupes susceptibles d'intervenir. C'est au cœur des rapports de force entre tous ces agents sociaux que se dessine la réponse à la question de savoir qui, dans les années qui viennent, aura le pouvoir de dire ce que peut être – ce que doit être – une église, et cela dans le cadre inchangé mais réinterprété de la loi de 1905.

1 - Dominique Iogna-Prat a reconstitué avec beaucoup de précision cette histoire dans *La Maison-Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Seuil, 2006.

2 - « Un ordre symbolique traditionnel [qui] est un ordre tel que la possibilité d'être ou de faire autrement n'est pas pensable : tout autre ordre que celui-là est impensable, il n'existe pas de catégorie de perception permettant d'anticiper un autre ordre [...] Comprendre un ordre symbolique, c'est donc comprendre cet accord entre les structures objectives du monde social et les structures cognitives. », Pierre Bourdieu, Manet, une révolution symbolique : cours au collège de France, 1998-2000, Paris Raisons d'agir, 2013, p. 16.

3 - Je parle des lois 1905-1907 pour éviter de laisser à penser que le dispositif législatif a été arrêté une fois pour toutes en décembre 1905. En réalité, on a affaire à un processus d'élaboration législative qui n'a cessé d'évoluer comme le montre le fait que l'acceptation par l'Église du principe des associations cultuelles résulte d'un accord passé en 1924 entre l'État français et la Vatican, sans qu'un mot de la loi n'ait été changé.

4 - Pierre Bourdieu a analysé cette « économie inversée » des biens symboliques. Je le cite : « La vérité de l'entreprise religieuse est d'avoir deux vérités : la vérité économique et la vérité religieuse, qui la dénie. Du coup, pour décrire chaque pratique, comme chez les Kabyles, il faudrait disposer de deux mots, superposés, comme dans un accord musical : apostolat/marketing, service sacré/travail salarié, etc. [...] L'entreprise religieuse est une entreprise économique qui ne peut s'avouer comme telle et qui fonctionne dans une sorte de dénégation permanente de sa dimension économique : je fais un acte économique mais je ne veux pas le savoir. », Pierre Bourdieu, Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action, Seuil, 1994, p. 204-205. On a des traces objectives montrant que les députés républicains ayant rédigé et voté la loi de 1905 se sont laissés guider par cette loi non écrite selon laquelle les biens symboliques [et, à ce titre, les églises] échappent à toute évaluation économique. C'est le cas en particulier du député républicain, futur président de la République, Paul Deschanel : « Il y a ces éléments impondérables dont l'homme d'État ne peut pas ne pas tenir compte. Oui, nous pouvons calculer exactement, en francs et en centimes, la valeur d'un champ, d'une mesure, d'un bâtiment quelconque. Mais pouvons-nous calculer de même la valeur d'un temple ? [...] la plus humble église de village est infiniment précieuse, elle aussi, parce qu'elle est, pour toute homme qui pense, un monde d'espérances, de joies, de douleurs communes. Il y a un peu de ciel dans ces vieilles pierres : elles sont comme un calice où l'homme éphémère essaye de s'enfermer une part de l'éternel et de l'infini. », (discours du 23 mars 1905) 1905, la séparation des Églises et de l'État. Les textes fondamentaux. Présentation de Dominique de Villepin, Perrin/Tempus, 2004, p. 267.

5 - Michel Steinmetz, « Conversion ou reconversion des églises : analyse de la mutation de quelques paradigmes », un Benjamin Chavardès, Philippe Dufieux, L'avenir des églises. État des lieux, stratégies et programmes de reconversion, PUL, 2018, p. 74.

6 - Charles Suaud, Raphaël Renau, Églises de pierre et villages recomposés : regards croisés, Saint-Sébastien-sur-Loire, Éditions d'Orbestier, 2013.

7 - Charles Suaud, « L'Église entre Maison des sacrements et Maison commune. Les défis du devenir des églises au XXI^e siècle », dans Une église, un potentiel... Quel projet ? Restaurer, Partager, Reconvertir, Actes du colloque qui s'est tenu à Caen le 20 juin 2019, p. 21-24.

8 - « Mais ces entreprises objectivement économiques [que sont les communautés paroissiales autour des églises-bâtiment] ne peuvent bénéficier de ces avantages [à savoir, l'occultation ou le déni de l'économie] que pour autant que sont continuellement reproduites les conditions de la méconnaissance de leur dimension économique, c'est-à-dire aussi longtemps que les agents parviennent à croire et à faire croire que leurs actions n'ont aucune incidence économique. », P. Bourdieu, Raisons pratiques... , op. cit., p. 209.

9 - Cf. C. Suaud, R. Renau, Églises de pierre... , op. cit. p. 72-74.

10 - Olivier Chatelan, L'Église et la ville : le diocèse de Lyon à l'épreuve de l'urbanisation, 1954-1975, Paris, L'Harmattan, 2012.

11 - Anne Fornorod, « Financer le patrimoine religieux en France : de nouvelles limites entre culturel et culturel ? », Le devenir des églises : patrimonialisation ou disparition, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2014, p. 31-47.

12 - P. Bourdieu, Raisons pratiques... , op. cit., p. 184.

13 - Andrea Longhi, « Processus de désaffectation et de reconversion des églises : profils historiques et dimensions temporelles », in B. Chavardès, Ph. Dufieux, Le devenir des églises, op. cit., p. 81. L'accrochage des tapisseries de la Genèse dans la nef de l'Abbaye-aux-dames de Saintes, dessinées par Jean-François Favre, est à mettre sur le compte d'une telle revalorisation du patrimoine religieux.

14 - Michel Steinmetz, « Conversion ou reconversion des églises : analyse de la mutation de quelques paradigmes », Le devenir des églises, op. cit., p. 77.

15 - C'est le projet que le CAUE 14 a voulu réaliser, du moins sur le mode de la fiction, n'ayant pas le pouvoir ni la légitimité de réaliser seul la « révolution symbolique » par laquelle, un jour, nous regarderons autrement les églises, cf. Des sacrées églises. Appel à idées #3, Les défis du CAUE 14 .

échange avec la salle

Monseigneur COLOMB

Toutes ces préoccupations et initiatives partagées auxquelles vous nous invitez en disant que nous sommes tous responsables, évoquent pour moi, évêque, une dimension missionnaire très forte.

Le Saint-Père nous invite à rejoindre les périphéries. Ce sont les périphéries qui vont venir chez nous si on accueille un marché, si on accueille une bibliothèque ou autre.

Je recueille énormément d'idées ce matin en participant à ce colloque. Il y a un côté missionnaire qui s'impose à nous.

Charles SUAUD

Tout le monde a à y gagner de manière durable en réponse à des besoins sociaux, religieux, culturels réels de la population.

Toutes les restaurations seront d'autant plus fantomatiques qu'elles n'auront aucun lien avec des besoins réels, sachant que ces besoins réels ne sont pas forcément au niveau de la commune. C'est un présupposé : un clocher, une commune. Cela induit que la solution est au niveau communal. L'intercommunalité est aujourd'hui un fait. On ne peut plus penser le problème seulement au niveau de la commune.

L'Église a fait de l'intercommunalité avant la lettre. Une paroissienne me rapportait un jour, tenant presque un discours augustinien : ce qui m'importe c'est la communauté, peu importe le lieu physique où elle se rassemble.





Delphine PAGE – Architecte, Directrice du CAUE 79

Vous parliez d'usages et de besoins d'usages. Il y a selon moi un besoin d'usages, réel mais qu'on ne voit pas : des lieux de rassemblements solennels pour des personnes non obligatoirement catholiques ou chrétiennes.

Nous n'avons pas ces lieux de rassemblement. On a des salles des fêtes mais ce n'est pas là qu'on fait un rassemblement solennel. Pour les temps forts de la vie dont vous parliez, la naissance, le mariage ou la mort, le décès, on n'a pas ces lieux-là. On a des crématoriums qui sont des lieux généralement atroces. Pour le mariage, il y a la mairie mais cela dure cinq minutes. Même chose pour le baptême républicain.

C'est un vrai manque. On se retrouve, en tant qu'habitant, dépossédé de l'église. J'aimerais bien célébrer mon union dans une église, y célébrer la naissance de mon enfant ou le décès d'un proche ; dans ces lieux parce qu'ils sont chargés d'histoire. Ils sont chargés des symboles de la vie humaine et aussi de ce que les gens ont donné comme force pour les construire. Les églises ont été construites par des gens vivant dans des conditions très sommaires et ils se sont mis ensemble pour construire ces lieux extraordinaires.

Selon moi, on en est un peu dépossédé. Je voudrais savoir s'il serait possible d'avoir ce moyen de partage entre laïcs et religieux.

Charles SUAUD

Vous devinez aisément mon avis. Le passage vers la co-responsabilité ouvre complètement sur cette idée.

Le tout est de trouver des procédures de concertation. Je suis plutôt contre les référendums ponctuels « oui / non ». Le référendum est peut-être envisageable mais à la suite d'un travail pédagogique qui ferait remonter de la base les vrais besoins de la communauté, dont celui que vous venez d'énoncer.

La loi ne dit rien sur ce point. Je ne dis pas que la loi est

rigide et bloque les choses. La loi dit que, pour l'instant, c'est l'affectataire qui tient les données et le sens complet de l'église.

Un collègue historien un peu sociologue, Émile Poulat, a écrit un livre sur la loi de 1905. Il dit qu'on exagère un peu quand on dit qu'il y a séparation des Églises et de l'État. Quand l'État dit posséder les lieux et en donne l'usage gratuit et définitif à l'Église, il est très présent. La situation dans laquelle nous sommes est tout sauf une séparation puisque c'est l'État qui garantit l'autonomie de l'Église. Aristide Briand disait : on fait le plus beau cadeau à l'Église, cadeau empoisonné, on lui donne son autonomie.

À mon avis, ce n'est pas le droit qui bloque la situation. Si on passe dans une logique de co-responsabilité, les besoins tels que vous les formulez ne peuvent que remonter. C'est là où le maire est au centre du dispositif : non seulement pour savoir quelle somme il va donner mais pour savoir quel sens va prendre l'église du village. Comme on a des siècles d'histoire dans le corps et dans la tête, on a un mal fou à imaginer une autre réalité. L'expression « remettre l'église au centre du village » est intéressante.

L'église est au centre, spatialement, d'accord, mais on en fait un principe de pensée logique.

On a dix siècles d'incorporation de ces mentalités, il faut prendre acte de ce poids. Je parle d'incorporation : les idées, mêmes les plus spirituelles, nous les avons dans le corps. C'est ce qui fait que, spontanément, on les exprime. Quand je vois une église, j'ai spontanément des réactions d'apaisement. On a ces idées-là dans le corps et on les ressent plus qu'on ne les pense. On ne peut pas montrer ce que l'on ressent spontanément. C'est ce qui fait que le problème est compliqué.

Il faut du temps. L'Église et l'État vivent dans le temps, mais ce n'est pas le même temps. L'Église est plutôt dans le temps long alors que l'État...

Benoît DE SAGAZAN

Je voudrais présenter deux exemples.

Le premier c'est celui d'un maire d'une commune des Yvelines, Remoullins, qui n'avait pas d'église. Il a racheté une chapelle désaffectée à l'institut Pasteur. Il veut en faire le couteau suisse de sa commune : le matin y célébrer un mariage, suivrait une cérémonie religieuse et, dans l'après-midi, pousser les bancs et transformer la nef en salle de banquet pour que la fête se poursuive.

Cela peut paraître un peu audacieux ou provoquant pour certains mais ce qu'il disait-là, sans le dire, c'est que dans le mot « religion » il y a le mot « relier ».

Ce qui relie les hommes entre eux peut peut-être s'exprimer sous une forme ou une autre dans une église.

Le second élément est un travail que mène actuellement un religieux sur toutes les grandes manifestations et grands passages de la vie, pour tous les publics.

Il travaille, par exemple, sur les anniversaires de mariage. Ce n'est pas une cérémonie religieuse en tant que telle, mais il fait appel à toute son anthropologie acquise dans son ministère religieux pour créer un moment où il met en relation les parents avec les enfants. C'est le moment où les parents disent des choses importantes à leurs enfants, où les enfants formalisent les choses vis-à-vis de leurs parents, en termes de reconnaissance, c'est un moment où les histoires familiales sont reliées au groupe, à la communauté etc.

Il y a là sans doute des pistes à explorer.

Charles SUAUD

Les églises se sont des objectifs et des représentations.

Une commune sur laquelle j'ai enquêté possède, par regroupement, 3 églises et une chapelle. J'ai rencontré la coiffeuse qui m'a dit : la chapelle ce n'est pas pareil,

l'église c'est sacré, je n'y touche pas, mais à la chapelle j'y vais avec ma petite-fille, on met un cierge, on peut faire ce qu'on veut.

Autrement dit, la pression de conformité aux normes d'Église n'est pas la même. Les gens se font des petites théologies personnelles qui collent à leurs pratiques.

Vous voyez là l'intérêt de prendre les choses par les représentations et d'aller scruter les visions des gens.



initier une évolution : quels acteurs ?

À la suite de notre colloque de 2019 « Une église, un potentiel... quel projet ? », nous nous sommes posé la question des applications concrètes qu'on pourrait trouver au devenir des églises.

Qu'obtiendrait-on si on explorait des voies qui n'ont pas été explorées en termes d'usages ?

On a choisi trois sites. Un premier présente la particularité de proposer un usage partagé et deux autres proposent des reconversions.

On s'est rendu compte que, sur les sites en contexte urbain, on ne se posait pas trop la question du devenir des églises. Elles retrouveraient nécessairement une fonction et un usage, du fait du contexte dynamique. La question qu'on pouvait se poser était celle des usages des églises dans les petites communes rurales.

En premier lieu on peut parler du plan habituel des églises, avec la nef, le transept et le chœur. C'est un plan classique issu du plan basilical. Les lieux de culte sont issus d'une réinterprétation de la basilique romaine. Ces formes-là viennent d'une architecture préexistante, réinterprétée et réappropriée pour des besoins religieux.

Eugénie BAYLAC
Architecte conseil CAUE du Calvados



Ce sont des bâtiments avec des volumes qui peuvent évoluer et servir à plusieurs usages mais qui ont toujours la fonction de rassembler.

Je souhaitais vous montrer deux exemples.

Celui-ci est issu du Calvados. C'est une ancienne petite église qui se situe à Bayeux (fig. 1) De l'extérieur on a toujours la présence de l'église, on voit toujours ce symbole qui ne change pas. Mais, à l'intérieur, on trouve un auditorium impossible à soupçonner depuis l'extérieur. On a une transformation radicale du bâtiment.



fig. 1

Je voulais également vous présenter une autre transformation plus impressionnante qui est une église dans les Asturies, en Espagne, reconvertie en skate park (fig. 2). C'est une façon un peu folle de repenser le bâtiment. On pourrait se dire que c'est un usage très étonnant mais, si on regarde bien, on remarque que l'architecture de l'église elle-même est assez peu changée. On a une transformation du bois des bancs de l'église en piste de skate pour les nouveaux usagers et une réinterprétation du motif du vitrail par les nouvelles peintures des voûtes en berceau de l'église.

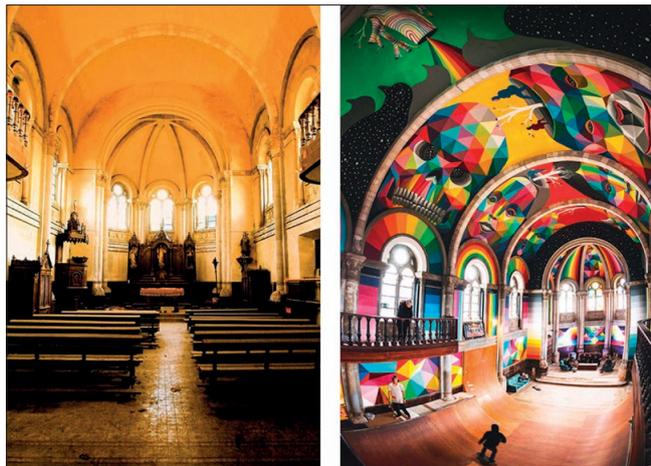


fig. 2

L'appel à idées « Des sacrées églises » pose la question à un large panel de candidats de ce qu'on pourrait faire de ces églises dans une vision prospective. Quand l'usage religieux ne suffit plus à faire vivre le bâtiment, qu'est-ce qu'on peut imaginer ?

Sur trois sites nous n'en avons gardé que deux. Je jury a estimé que, sur le dernier site, les réponses étaient trop osées.

On s'est posé la question de la réinterprétation de l'espace dans ces bâtiments-là.

Ne réinterprète-t-on que l'intérieur ? Que se passe-t-il si on commence à toucher les façades ou si on est très impactant sur ces bâtiments ?

Sur le dernier site, l'usage était très impactant et les réponses allaient trop loin. Il n'y a donc pas eu de lauréat. Mais cela permet de se poser des questions.

Je vais vous présenter les projets lauréats et mentionnés sur deux sites : Grisy, petite commune rurale de 200 habitants et Trouville-sur-Mer, ville balnéaire de 4 700 habitants, site plus urbain.

Pour les usages partagés, la triple contrainte était de conserver une partie réservée au culte, avec autel et mobilier liés à la pratique culturelle, d'avoir des espaces polyvalents permettant d'envisager d'autres usages ainsi que d'autres espaces (au moins un) dédiés à un usage complètement autre.



fig. 3

© Justine MAITRE, Auriane GORGET, Élixa PEUDEVIN

Pour le site B on est parti sur la question d'un pôle de santé. C'était un usage qu'on n'imaginait pas naturellement dans une église.

Pour le site A on a cette petite église avec une nef, un chœur, un clocher fortifié et certains éléments d'architecture qui peuvent être réemployés. Il y a une entrée historique avec des marches pour entrer dans l'église. L'entrée par la sacristie est l'entrée actuelle.

Quand on a proposé cet appel à idées, on a eu la contrainte de trouver des plans que les architectes pourraient exploiter. Ce ne sont pas des églises sur lesquelles on a des problèmes de conservation ou d'entretien, ce sont de églises sur lesquelles il y a déjà un travail qui a été fait.

Ce qui nous intéresse c'est de penser l'église en tant que bâtiment et en tant que potentialité spatiale. Comment imaginer, au travers de ces exemples-là, des solutions qui puissent être réemployées dans des cas d'églises cherchant de nouveaux usages.

Il y a eu deux idées très différentes sélectionnées par le jury.

L'idée lauréate recrée une sorte de jubé avec un élément qui rappelle le vitrail et vient séparer la nef et le chœur pour proposer quatre co-activités (fig. 3). Le chœur reste le chœur et reste complètement affecté au culte. Dans la partie nef on a un espace polyvalent qui peut devenir un cinéma, un théâtre. En cas de besoin de grande messe, il peut redevenir un espace d'accueil des pratiquants.

Nous avons laissé les candidats libres de choisir les usages qu'ils souhaitaient proposer en plus de l'usage cultuel mais avec la contrainte de ne pas choisir un usage culturel, usage que l'on propose généralement dans les églises.

Ici, les candidats ont proposé de créer un espace dédié à la dégustation et à la vente de produits locaux. En bout de nef, les candidats ont choisi de construire une petite mezzanine avec, de manière à conserver une hauteur suffisante sous celle-ci, creusement du sol de l'église (fig. 4).

Vous avez là le détail de la cloison séparative entre le chœur et la nef, qui rappelle le jubé, avec la possibilité de clore ou d'ouvrir (fig. 5). C'est cet élément d'architecture modulable qui va permettre la flexibilité d'usage du bâtiment. L'estrade qui peut être rétractée ou étendue, la possibilité d'envisager du mobilier modulable sont des choses qui ont particulièrement intéressé le jury, sans que cela soit trop compliqué à faire et mettre en place.

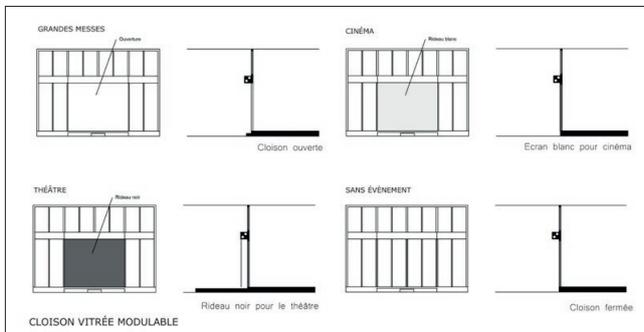
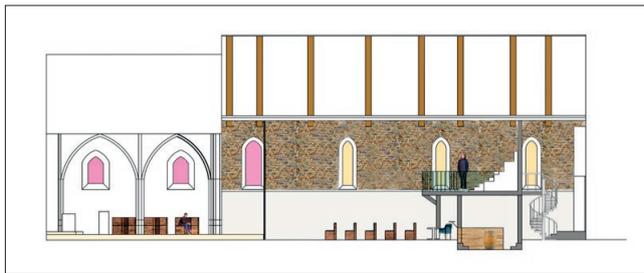


fig. 4 et 5
© Justine MAITRE, Auriane GORGET, Élisabeth PEUDEVIN

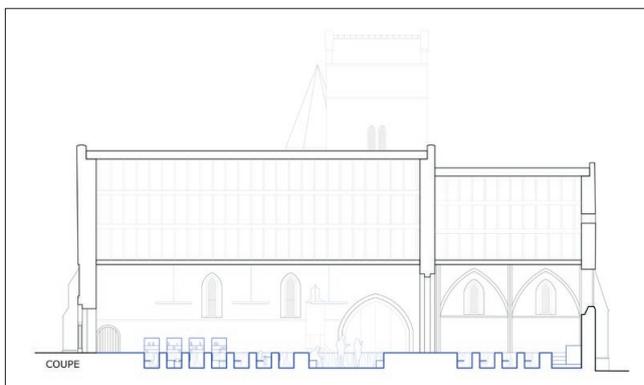


fig. 6
© Meriem CHABANI, Étienne CHOBAUX, John EDOM, Maya NEMETA, Matthew PIKER

L'idée suivante, mention du jury, est une idée différente qui est celle d'un mobilier unitaire pour tout le bâtiment et de faire ressortir le volume de l'église en créant un mobilier intégré au sol. On peut voir dans la coupe que cela se passe à l'intérieur du sol (fig. 6).

L'église de Grisy a la particularité d'être sur un terrain en pente ce qui a amené à la création de marches pour entrer dans le bâtiment.

Les candidats ont imaginé une grande plateforme au sol dans laquelle sont rangés divers mobiliers. Quand on retire une partie du plancher, on découvre des espaces de bibliothèque, des espaces qui peuvent devenir des sièges et plusieurs activités peuvent ainsi s'y dérouler (fig. 7).

C'est cet espace-là qui est exploité pour accueillir les diverses activités, que ce soient des activités sportives, Tai chi, yoga, activités de théâtre, salle de réunion etc. Tout cela à l'échelle d'une petite commune qui a besoin d'une salle modulaire et adaptable qui réponde à tous ses besoins, qu'ils soient spirituels, éducatifs, sportifs et de réunion.

Ce qui est intéressant c'est qu'ils présentent les activités qu'ils proposent, les surfaces dont ils ont besoin, les effectifs et comment tout cela se traduit spatialement, en plan et en coupe (fig. 8). Il y a aussi la question de la temporalité. La particularité de ce projet est d'avoir imaginé que ce modèle puisse être répété et systématique.

Ils ont étudié l'environnement autour : comment on accède à l'église, quel temps on met pour venir dans ce lieu fédérateur. Ils ont pensé que cela pourrait constituer un maillage à l'échelle d'un département. Benoît de Sagazan parlait tout à l'heure de grandes polarités à usage réservé au culte et d'un maillage d'usages partagés dans les églises.

Sur le site B, il s'agit d'une église beaucoup plus grande : ils avaient 700 m² à disposition pour repenser l'usage.

Ce bâtiment est une grande église du 19^{ème} avec 15 mètres sous voûte (11 mètres dans les collatéraux), une coupole sur pendentif très remarquable qu'il fallait conserver dans le futur usage qui serait un pôle de santé.

On peut voir que les volumes restent inchangés mais, par de petits ajouts (on autorisait la modification des façades), ils ont fait entrer plus de lumière en agrandissant les ouvertures (fig. 9).

Les collatéraux ont été largement utilisés et répartis en pôles de santé. Vous avez les salles d'attente en rez-de-chaussée, au R + 2 un espace réservé aux praticiens

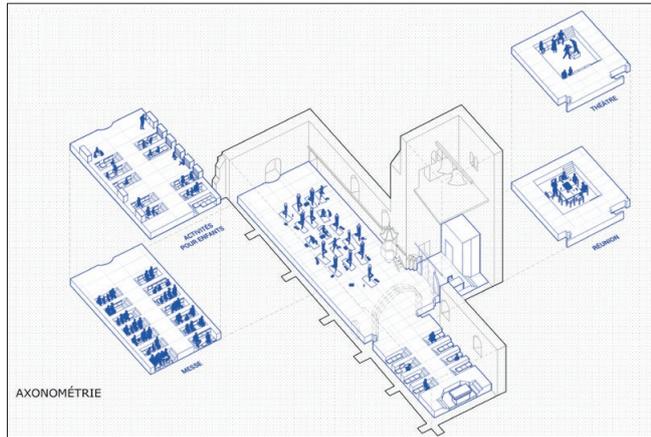


fig. 7 et 8

© Meriem CHABANI, Étienne CHOBAUX, John EDOM, Maya NEMETA, Matthew PIKER

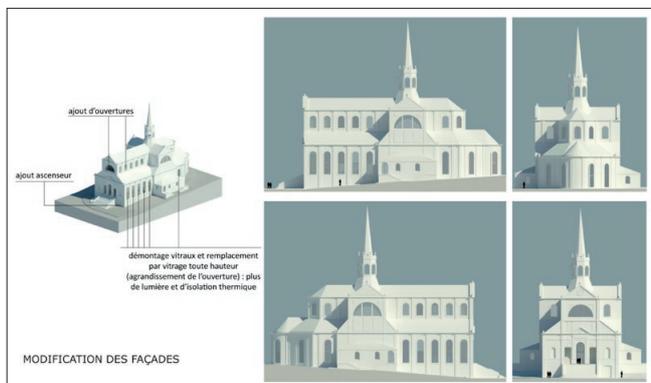


fig. 9 et 10

© Sarah MESLEM

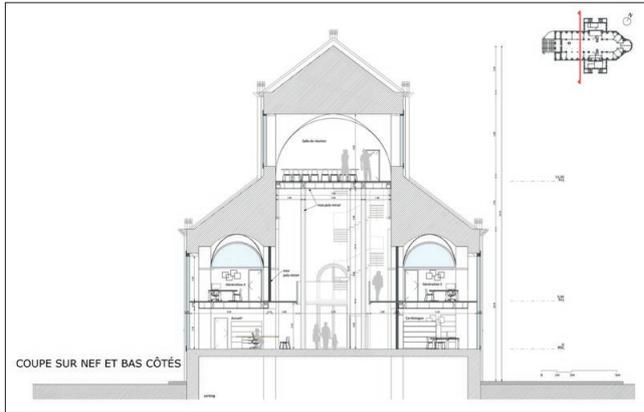
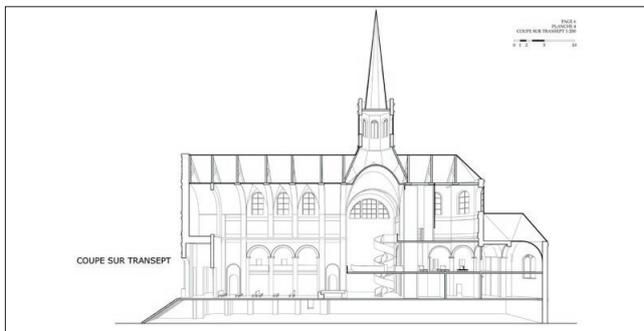


fig. 11

© Sarah MESLEM

comme lieu de vie et d'organisation pour le pôle général. On peut voir que le volume de l'église permet d'accueillir un grand nombre d'activités médicales et peut être complètement transformé pour un nouvel usage (fig. 10).

Sur la coupe on voit que le volume central a été conservé, que des coursives ont été créées sur les collatéraux et permettent d'accéder aux espaces médicaux (fig. 11). La coupole sur pendentif a été conservée. Ce qui a plu dans ce projet c'est la conservation de toute la hauteur au niveau et du chœur et de la croisée du transept sur laquelle se trouve cet élément d'architecture remarquable qui était à conserver et magnifier.



Dans la seconde idée qui a reçu une mention, ce qui a plu c'est l'exploitation des collatéraux et la création d'étages (fig. 12).

Ce qui a moins plu c'est la séparation trop forte entre le chœur de l'église et le transept sur pendentif. On avait bien une continuité entre la nef et la coupole mais on perdait l'intérêt patrimonial de voir à la fois la coupole sur pendentif et le chœur avec les fenêtres en arc-de-cercle (fig. 13).

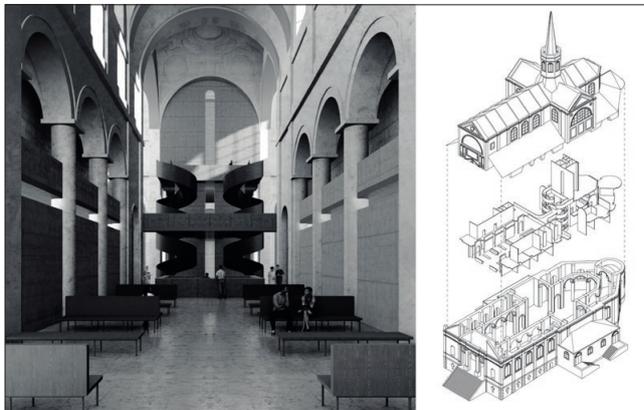


fig. 12 et 13

© Morgan BAUFILS, Hugues HERNANDEZ, Ariane MARTY

Ce sont des bâtiments tous différents mais tous remarquables par leurs volumes. Ils ont des caractéristiques éminemment dignes d'intérêt sur lesquelles on peut s'appuyer si on souhaite les reconvertir et les partager.

Il y a énormément de possibilités dans ces bâtiments et les architectes sont capables de les transformer selon les besoins de la population.



initier une évolution : quels acteurs ?

Alain BROCHOIRE
Maire de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée)

Ma commune est située au nord-est vendéen, à la limite du Maine-et-Loire. Nous sommes 6 200 habitants et il y a 3 700 emplois. Nous ne sommes pas une cité dortoir, c'est une commune qui vit.

Elle est le fruit d'une fusion en 1964 de trois communes. Évidemment, nous avons trois églises, trois cimetières, trois écoles, trois accueils périscolaires etc.

Le volume de travaux à faire sur une église à un instant T peut sembler important. On oublie souvent, et c'était notre cas, que rien n'avait été fait depuis 100 ans. Finalement, si on calcule, le prix n'est pas si élevé.

L'église de Saint-Hilaire a été construite en 1904 par l'architecte Ballereau (fig. 1). Nous sommes ici sur un plan de croix grecque, avec une nef carrée au milieu. Par rapport à une église classique comme les deux autres que nous possédons, il n'y a pas de pilier qui empêche la vue à certains endroits. (fig. 2)

Mon prédécesseur avait pris un arrêté de fermeture pour motifs de sécurité. Des briques étaient tombées d'une voûte.

Alors que nous sommes dans un pays de granit, cette église a été construite en granit et en calcaire. Les deux matériaux n'ont pas fait bon ménage, ils ne travaillent ni en même temps ni de la même manière.



Il y avait donc quelques désordres sur les façades et les placages de calcaire des contreforts mais pas sur le plan structurel.

La question s'est donc posée de savoir quoi en faire.

La pratique religieuse n'est pas en augmentation, le nombre de prêtres non plus. On a beau être au cœur de la Vendée militaire, la pratique baisse aussi. On a un prêtre pour cinq communes dont Saint-Laurent-sur-Sèvre qui, avec ses trois congrégations, est dite ville sainte de la Vendée. Et surtout, nous avons deux autres églises dont une qui est dans le centre de Mortagne, quasi millénaire (les parties les plus anciennes sont du 11^{ème} et 12^{ème} siècles) et qui tient parfaitement debout (elle est Monument Historique).

Pour le culte en lui-même, il n'y avait pas vraiment de besoin particulier.

Les concitoyens nous faisaient régulièrement des réflexions. Si on fait le parallèle avec une salle de sport, occupée plus de 12 heures par jour (entre les scolaires et les associations)... mettre la même somme dans une église pour le culte coince évidemment un peu au niveau du contribuable.

Elle a donc été fermée au public en 2007. À l'époque, une première étude avait été conduite par M. François Jeanneau, Inspecteur général des Monuments Historiques, réalisée à l'époque à titre privé par son cabinet Archi Trav.

Comme nous faisons tous, collègues élus, nous avons regardé la dernière ligne : un million d'euros ! C'est resté sous le coude quelques années.

En 2011 nous avons sollicité la DRAC. Nous avons formé un groupe de travail pour élaborer un plan d'action. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Charles Suaud. J'aurais d'ailleurs bien aimé le rencontrer à l'époque quand on était en discussion.

Le groupe de travail comprenait le Département, le Diocèse, la paroisse, les élus municipaux. On a élaboré un plan d'action, il y a eu des expositions, des éditions spéciales de notre bulletin municipal mensuel, des réunions publiques.

À l'issue de tout ce processus, dans un numéro spécial du bulletin, nous avons joint un questionnaire avec quatre solutions, quatre options : la rénovation totale, la rénovation partielle, la déconstruction avec édification d'un nouveau lieu de culte et la déconstruction avec rénovation de la sacristie attenante.

Sur la partie gauche à l'arrière, il y a toujours l'ancien chœur roman qui sert de sacristie. On avait donc



fig. 1

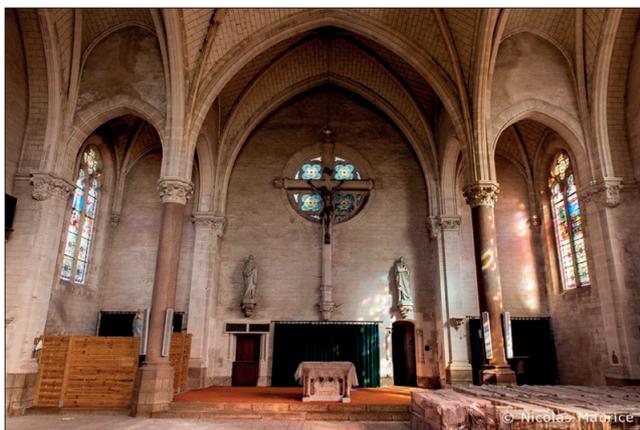


fig. 2

© Nicolas MAURICE



fig. 3

évoqué la possibilité de conserver un lieu de culte dans cet ancien chœur.

Sur 385 réponses à l'enquête, la dernière option, la déconstruction avec rénovation de la sacristie attenante, a obtenu 67 %.

En juillet 2013, un vote en conseil municipal tranche en faveur de la déconstruction (14 voix contre 10, de mémoire ; c'était assez partagé).

J'étais alors adjoint et mon prédécesseur ne souhaitait pas se représenter aux élections prévues 9 mois plus tard. On a laissé le dossier en l'état.

Je regrette qu'on n'ait pas été assez bien conseillé au départ. Fin 2013, le diocèse de Luçon s'oppose à la désacralisation et à la démolition de l'édifice. Il rend caduque la décision du conseil municipal. Si on était passé par là au départ, on aurait certainement gagné du temps.

À partir de ce moment émerge l'idée d'un centre d'interprétation consacré au vitrail.

Dans l'église il y a trois vitraux protégés. Ils sont l'œuvre d'un maître verrier mortagnais, Roger Degas, et traitent du thème des guerres de Vendée (fig. 3).

Nous sommes également à ¼ d'heure du Puy du Fou et ses 2,3 millions de visiteurs par an, à 5 minutes de Saint-Laurent-sur-Sèvre et ses 30 à 40 000 pèlerins par an. Il y a un fort potentiel de tourisme religieux, c'est un atout important (même s'il n'y a pas que le vitrail religieux, il y a le vitrail profane). Il y a donc beaucoup de retombées. On a tout intérêt à ce que les visiteurs restent plusieurs jours sur notre secteur.

Pendant la campagne, nous nous étions engagés, avec mon équipe, à trouver une solution qui n'excéderait pas le coût de la déconstruction éventuelle. À ma grande surprise, ça n'a pas été un sujet de crispation durant la campagne. Ça s'est très bien passé.

Sitôt élus il a fallu passer à l'action. Nous nous sommes mis autour de la table. Le classement possible aux Monuments Historiques a été évoqué, ça nous semblait intéressant. C'est passé en CRPS (Commission du Patrimoine et des Sites) à l'époque mais le dossier n'a pas été retenu : il y avait d'autres églises en Vendée du même architecte et en meilleur état.

La DRAC, dans son rapport pour la CRPS, avait toutefois noté l'intérêt du projet et s'était engagée à le défendre auprès de l'État. Ça n'a pas été neutre, vous le verrez.

Le projet prend donc forme en s'appuyant sur le patrimoine local : la thématique du vitrail et les trois vitraux dont j'ai parlé tout à l'heure.



fig. 4

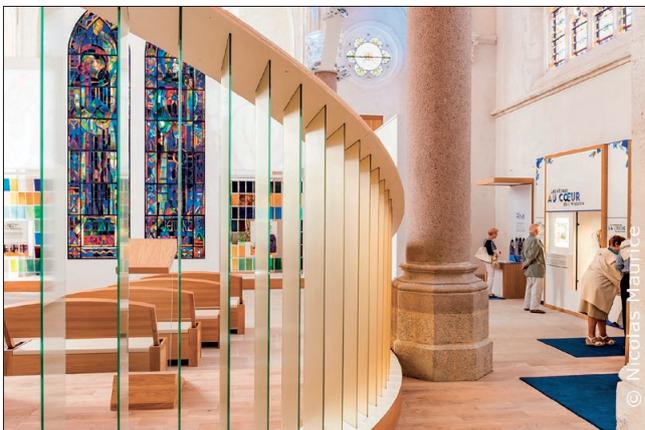


fig. 5

© Nicolas MAURICE

Les acteurs sont L'Europe, l'État, la Région, le Département et la commune. Nous n'avions évidemment pas les capacités de mener en interne ce projet dans son aspect scientifique. Ça a été traité entièrement au Département par le conservateur des objets d'art de l'époque, Julien Boureau, qui est maintenant à la Région.

Le Département a monté le programme en février 2015. Le projet a été élaboré par le scénariste Bruno Mousset de l'entreprise Histoires De et le scénographe Stéphane Mériaux de l'Agence Takk (fig. 4 et 5).

Le lieu, baptisé Vendée Vitrail, a été inauguré le 15 juin 2018 et a réalisé 4 500 visiteurs de juin à octobre cette première année.

C'est un lieu à la fois ludique, pédagogique qui laisse une large place à l'interactif. C'est très intéressant pour les enfants.

Au niveau des travaux, on est à 1,2 millions d'euros, pour moitié rénovation de l'église et moitié Vendée Vitrail. Restent à la charge de la commune 250 000 euros.

L'Europe, dans le cadre des technologies innovantes et de l'attractivité touristique, est intervenue via le FEDER. La Région Pays de la Loire a donné 100 000 euros dans le cadre des équipements culturels et patrimoniaux. La réserve parlementaire existait encore à l'époque. Le Département de la Vendée a injecté 150 000 euros, plus 45 000 sur une autre année pour le bâtiment proprement dit (patrimoine non protégé) et 60 000 pour le volet culturel du vitrail.

L'État, d'où l'intérêt de l'avis de la DRAC que j'évoquais tout à l'heure, a participé pour 575 960 euros (DETR et DSIL).

La pièce maîtresse du site est un vitrail de Notre-Dame de Paris (fig. 6). Il appartient toujours à la ville de Paris, évidemment, et a été confié au Département qui le met chez nous. L'ensemble des verrières qui avaient été élaborées en même temps se trouvaient dans des caisses à Notre-Dame et je ne sais pas du tout ce qu'elles sont devenues.

C'est un vitrail exceptionnel de 10 mètres de haut créé par Louis Mazetier, maître verrier vendéen. Il avait été réalisé en 1937 dans le cadre de l'Exposition Universelle pour le décor du bâtiment des États pontificaux. Toutes ces verrières ont ensuite été démontées. Elles ont été montées un temps à Notre-Dame de Paris dans les galeries hautes. Elles ont ensuite été démontées et mises en caisses jusqu'à ce que Julien Boureau du Département les retrouve et nous les mette à disposition.



fig. 6

© Nicolas MAURICE



fig. 7

© Nicolas MAURICE



© Nicolas MAURICE

Le Département a entièrement financé la remise en état et la restauration du vitrail.

Vendée Vitrail fait découvrir le vitrail, de sa conception à sa réalisation, le vitrail mémoire de l'histoire, le vitrail en Vendée avec un espace dédié à Louis Mazetier et un autre à Louis Degas.

Il y a le spectacle sur le vitrail de Notre-Dame, avec projection. Il y a un théâtre optique qui présente un atelier de maître verrier et de nombreux jeux interactifs pour les enfants (fig. 7).

Je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure. L'église a toujours été physiquement au centre du village mais je pense qu'on a réussi à créer un pôle d'attractivité qu'il n'y avait pas auparavant.

Elle est originale parce qu'elle est toujours culturelle : à partir du 2 novembre se termine la saison touristique, la paroisse prend la suite de décembre à mars avec des célébrations tous les samedis soir. À partir d'avril démarrera une nouvelle saison touristique et Vendée Vitrail reprendra place dans les lieux.



initier une évolution : quels acteurs ?

La première chose qui nous vient à l'esprit c'est avril 2019, Notre-Dame de Paris et les fonds récoltés par la Fondation du Patrimoine. C'était une opération très médiatique mais qui n'est pas notre cœur de métier.

Notre cœur de métier c'est de nous occuper des petites églises, inscrites ou non, en milieu rural. Nous avons pour cela une mission de l'État, cela permet de défiscaliser les dons. Nous avons 600 bénévoles en France.

L'église est le premier bien public pour lequel la Fondation du Patrimoine est interpellée. On s'occupe actuellement du Châtelet de Jonzac, de la Maison de Pierre Loti mais ce ne sont pas du tout les principaux projets publics. Les principaux projets publics ce sont les églises.

L'état du bâtiment est souvent critique. Le montant des travaux est généralement très lourd au regard de la taille de la commune.

À la Gripperie-Saint-Symphorien, à proximité du marais de Brouage, commune de 500 habitants, le budget de travaux est d'un million d'euros. Il s'agit d'une magnifique église romane du 12^{ème} siècle, pas du tout en centre de village, dans un cadre très romanescque, posée à côté d'un espace de marais de plusieurs centaines d'hectares.

Il y a aussi l'église de Champagnolles, commune de près de 700 habitants, avec un budget de travaux de 1,5 millions d'euros.

Véronique SCHOLL

Déléguée départementale de la Fondation du Patrimoine



Il y a trois conséquences à cette lourdeur du montant des travaux. D'abord, les travaux sont réalisés par tranches, sur plusieurs années. Ensuite, les communes font feu de tout bois et font appel à toutes les aides possibles, DRAC, Département, Communauté de Communes etc. Il y a les aides privées. Ça, c'est la Fondation du Patrimoine. Et enfin, les mairies réfléchissent, avec les prêtres, à d'éventuelles ouvertures à d'autres fonctions que le culte.

Je vais vous présenter les outils de la Fondation du Patrimoine pour financer les travaux de restauration. Il y en a quatre.

Je vous présenterai également deux exemples dont je me suis occupée cette année : l'église de Cozes, église inscrite, et l'église de Nuillé-d'Aunis, non inscrite.

Comme premier outil, nous avons la collecte. C'est la souscription, l'appel au don. C'est l'outil le plus utilisé. Il fonctionne très bien. Le clocher de l'église c'est un référent, un symbole très important pour les habitants. La Fondation permet aux habitants de participer à la restauration de leur église.

La collecte fonctionne bien aussi parce qu'elle dure deux ans et qu'elle est animée par la mairie ou par une association des amis de l'église ou encore par une agence de communication privée si la municipalité en a les moyens. Concerts, spectacles, visites guidées, conférences et expositions, tout est mis en place avant ou pendant les travaux pour animer la souscription.

Le deuxième outil c'est le mécénat. En Charente-Maritime nous venons de créer, en septembre 2019, un Club de mécènes. Ils sont neuf participants et le premier projet porté (lancé avant la crise de la COVID) est l'escalier en colimaçon de la Porte Royale à La Rochelle, escalier qui permet l'accès à la plateforme supérieure. Ce qu'il est intéressant de noter dans ce choix c'est ce qui l'a motivé : les entreprises allaient pouvoir accueillir leurs clients, faire des réceptions sur cette plateforme qui offre une vue générale sur La Rochelle. Nos mécènes ont besoin d'une motivation. Le pigeonnier du Château de Bernessard sera un autre de nos projets. C'est typiquement un lieu où ils pourront accueillir leurs clients ou leurs partenaires.

Cet été, au cours de mes vacances, j'ai découvert, dans le massif de la Chartreuse, une toute petite église extrêmement bien rénovée, par les villageois eux-mêmes : le maçon avait fait l'enduit et tout le monde avait participé. Ils ont fait un concours pour les vitraux. Les vitraux présentés étaient modernes, magnifiques. Les vitraux étaient présentés, la voix du maître verrier défilait, expliquant comment ils avaient été réalisés et



fig. 1



fig. 2

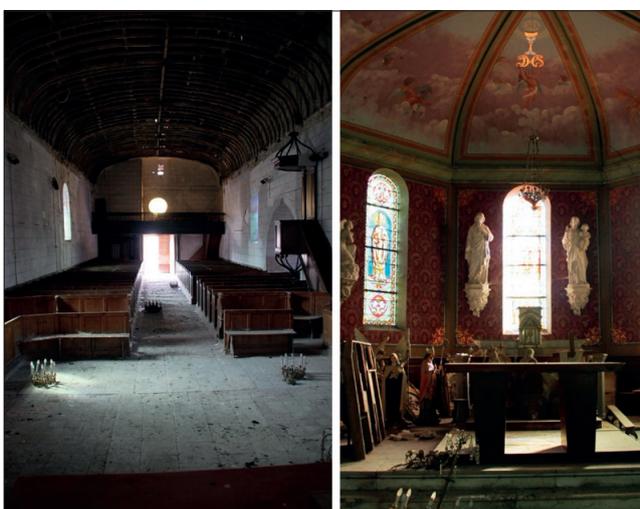


fig. 3

tout le sens pour lui de cette église. Je trouve que c'est un très bon moyen de faire venir des touristes dans ce petit village perdu, à côté de la Grande Chartreuse. On a beaucoup parlé du sens tout à l'heure. Je trouve que c'est un excellent moyen de donner du sens.

Le troisième outil est le partenariat.

Le CAUE est un partenaire particulier, il nous donne tous les ans des fonds pour financer nos labels. Il a également créé en 2019 un Fonds de dotation.

Nous faisons un travail collectif avec le Fonds de dotation pour choisir les projets qu'il souhaite financer. Ce sont d'assez grosses sommes.

Il y a bien sûr des critères. Les critères sont, entre autres, la ruralité, le fait que les projets puissent être réalisés par des entreprises d'insertion professionnelle et, surtout, que cette rénovation puisse redynamiser le bourg. On ne va pas simplement financer des projets, il faut qu'ils aient une résonance sur le bourg, sur la redynamisation du bourg.

Il y a un autre partenaire que tout le monde connaît, c'est la Mission Bern. À travers le Loto du patrimoine d'assez grosses sommes sont dégagées et il a été demandé à la Fondation du Patrimoine de faire ressortir les projets d'établissements en péril intéressants au niveau patrimonial, pour chaque département.

Cette année, pour le département de la Charente-Maritime, c'est l'église de Cozes qui a été sélectionnée.

Le dernier outil ce sont les concours et les prix.

Nous avons un prix national qui récompense les projets de collecte qui ont eu une forte mobilisation, soit en montant, soit en nombre de donateurs. Ce prix s'appelle Prix du Mécénat Populaire. C'est le fruit d'un partenariat entre les Associations des Maires de France, une banque, la Fondation Française des Bâtiments et nous.

Je vais développer deux exemples rencontrés cette année.

Tout d'abord l'église Saint-Pierre de Cozes. Cozes se situe dans le sud du département de la Charente-Maritime, pas très loin de Royan. C'est une commune de 2 000 habitants. Cette église est inscrite.

En 2014, une grande étude a été réalisée. Elle a permis de voir qu'il y avait 3 millions de travaux à prévoir. Le dossier a été mis sous le coude.

En 2018, l'église a connu un effondrement partiel de sa toiture (fig. 1). La mairie a réagi tout de suite, elle a cherché des financements et fait appel à la Fondation du Patrimoine.

Nous avons mis en place une collecte pour restaurer ce collatéral sud. 11 200 euros ont été collectés à ce jour.

Il y a aussi ce dossier que nous avons fait avec la Mission Bern. Le maire avait fait en 2019 un premier dossier mais ça n'avait pas fonctionné. J'ai refait le dossier en 2020 avec le maire. On a énormément motivé tout ce qui allait se passer après la restauration, tout ce que cette église, située sur le site des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, allait pouvoir faire par la suite :

développer un festival de musique, des expositions, beaucoup de visites touristiques, notamment dans le clocher qui offre une vue panoramique magnifique.

Il était très important de motiver ce que l'on allait faire après avoir dépensé trois millions d'euros. Les mécènes ont vraiment besoin de cela.

L'église Saint-Pierre est encore, me semble-t-il, fermée actuellement.

Le second exemple c'est une église non inscrite, l'église de Nuaille-d'Aunis (fig. 2). C'est un processus différent, elle n'a pas droit à beaucoup d'aides de l'État. Nous sommes tout près de La Rochelle, sur une commune d'un peu plus de 1 000 habitants.

C'est surtout l'intérieur de l'édifice qui était en très mauvais état (fig. 2). J'espère ne pas me tromper mais il me semble que l'édifice devait être rasé. Le maire s'est emparé de la chose et a fait une première collecte avec la Fondation du Patrimoine en 2013 pour la maçonnerie extérieure et la toiture. Une deuxième tranche de travaux était envisagée en 2017 et une deuxième collecte lancée.

Le maire a fait remettre en place la cloche. Il y a eu une cérémonie il y a quelques mois : les cloches ont à nouveau sonné à Nuaille-d'Aunis. C'était très émouvant. C'est très important pour le sens, cela rythme la vie des gens, c'est très fédérateur.

Le Fonds de dotation du CAUE a aidé cette église pour près de 50 000 euros en 2020. L'intérieur de l'église va bientôt être restauré. La première fonctionnalité de l'église sera de reprendre les activités de culte et le maire a également prévu de développer les concerts.

Pour conclure, je voudrais vous citer l'article de Sud Ouest paru hier sur des donateurs qui s'exprimaient sur la collecte à Cozes. Un Monsieur François de 73 ans disait « Nous n'avons pas des moyens illimités, nous aidons ce qui nous semble important. Pour nous, sans église, les familles s'effondrent ». J'ai trouvé cela assez fort.

La Fondation du Patrimoine a de nombreux atouts pour aider à la restauration mais la réussite du projet est intimement liée au programme de valorisation de l'église programmé et mis en place par la suite.



initier une évolution : quels acteurs ?

Christophe BOUREL LE GUILLOUX
Conservateur Régional adjoint des Monuments Historiques

L'église, pour nous DRAC, est un monument historique.

L'aide de la DRAC ne peut intervenir que si le monument est classé ou inscrit. Vous savez que la législation au titre des Monuments Historiques est une longue histoire tout au long du 19ème siècle pour arriver à la loi du 31 décembre 1913 qui permet d'avoir des bâtiments soit inscrits, soit classés.

Nous sommes la première région en France avec 6 115 bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques. La moitié de ces bâtiments appartient à des communes.

Il y a beaucoup de patrimoines non religieux à la charge des communes. Le reste est à la charge de particuliers, d'associations ou de l'État.

La différence entre l'inscription et le classement est simple. L'inscription est la reconnaissance d'une valeur régionale et le classement est une reconnaissance nationale. Les deux doivent répondre aux critères de l'intérêt pour l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'histoire en général. On a le devoir de transmettre ces bâtiments aux générations futures.

Le contrôle scientifique et technique découle de cette législation : le processus permet de vérifier périodiquement l'état des monuments historiques (généralement tous les cinq ans). Ça a des incidences



avec parfois des travaux de restauration très lourds mais aussi des travaux d'entretien.

J'entends souvent que les travaux sont monstrueusement chers mais, pour remettre en perspective : une restauration, c'est le même prix qu'un rond-point.

Une restauration c'est de manière ponctuelle. Grosso modo, une restauration c'est tous les cent ans. Sauf si l'on ne fait pas les travaux d'entretien courant pour lesquels la DRAC peut être sollicitée.

Chaque année, une commune peut solliciter la DRAC pour obtenir des subventions et entretenir qui les toitures, qui les peintures, qui les menuiseries, vitraux etc. Les communes oublient souvent cette chose-là et ne viennent qu'en dernier ressort, comme c'est le cas sur cet exemple.

Il s'agit de l'église d'Agudelle (fig. 1). Je viens y faire un état sanitaire. On me dit qu'il y a une petite fissure au niveau du chœur. Je dis alors de faire attention, j'alerte. Le maire, ancien enfant de chœur, me dit avoir toujours connu cela. On est au milieu de l'année, je lui prédis l'effondrement de la voûte avant la fin de celle-ci. Ça n'a pas loupé : la voûte est tombée. L'église est fermée. Tout cela est le résultat de 30 ans de non entretien d'un bâtiment. Au final, on a un devis de travaux d'un million d'euros qui peut paraître monstrueux. Si on avait entretenu le bâtiment, on n'en serait pas forcément arrivé à ces extrémités financières ni amené à fermer l'église.



fig. 1

Nous sommes tenus de faire, tous les 5 ans, la vérification périodique des bâtiments. C'est une des missions de l'architecte des Bâtiments de France. En Charente-Maritime, où je suis resté quatre ans, sur 900 monuments, j'en ai fait 600.

On a parlé tout à l'heure de l'église de Cozes et de son toit effondré. Voici l'intérieur : un bout de charpente a troué la voûte qui est tombée au sol (fig. 2). La veille, il y avait un mariage. C'était en plein milieu de l'été, on m'a appelé en catastrophe me rapportant que le plafond venait de s'écrouler.



fig. 2

En 2014, quatre ans avant l'accident, j'avais fait un état sanitaire qui disait que le bâtiment était en mauvais état. On aurait pu tenir compte de cet état sanitaire. On aurait pu budgéter régulièrement, pour de l'entretien courant, pour revoir les toitures, les couvertures etc. Quatre ans plus tard, on arrive à un drame : ça s'écroule. Et là, des financements très importants sont nécessaires.



fig. 3

À partir du moment où il faut faire une étude très poussée, ça se découpe en plusieurs phases.

Il y a une étude diagnostic qui doit être menée. Elle comprend l'histoire de l'église, les pathologies, un relevé complet du bâtiment et un chiffrage. On arrive, en 2014, à avoir une étude préalable, prise en compte mais pas forcément suivie des faits. Le chiffrage était très important.

Ensuite, il y a l'autorisation de travaux. Si on est sur un inscrit, c'est un permis de construire. Si on est sur un classé, c'est une autorisation sur classé.

C'est instruit par les différents services patrimoniaux de la DRAC, que cela soit la Conservation Régionale des Monuments Historiques, le service de l'architecte des Bâtiments de France ou le service régional de l'Archéologie. On rend ensuite un avis.



fig. 4

Les volumes financiers sont tels que les communes nous sollicitent. On peut aller jusqu'à 40 % pour des aides sur des inscrits. Quand le bâtiment est classé, on peut aller bien au-delà. On est allé sur certains édifices jusqu'à 92 % de taux de subvention.

Certains bâtis classés sont emblématiques au niveau régional et accueillent beaucoup de public. Là, on fait véritablement un effort, en concertation avec les services préfectoraux. Vous savez que les communes peuvent aller jusqu'à 80 % d'aides cumulées. Quand on dépasse les 80 %, les préfectures demandent un accord. Comme nous sommes généralement le premier investisseur dans les travaux de restauration, nous n'allons pas nous dire non à nous-mêmes et nous acceptons. Ça permet aux communes de dépasser la barre des 80 % habituellement admis.

Je voulais vous montrer quelques projets qui ont pu bénéficier de l'aide de la DRAC.



fig. 5

Le Couvent des Carmes à La Rochefoucauld est un bâtiment très important dont une partie a été transformée en salle de spectacle (fig. 3). Cette transformation concernait une aile et la mairie est en train de réfléchir à refaire les trois autres ailes.

L'église Saint-Germain à Poitiers abrite aujourd'hui un auditorium à rayonnement régional lié au Conservatoire (fig. 4).

Une collégiale à Loudun a été transformée en espace d'exposition et en lieu de sociabilité et de vie d'une commune. Elle reçoit énormément de visiteurs (fig. 5).

Une église complètement isolée, à Parthenay, sert de réserve muséale (fig. 6). On y a installé des racks qui servent au dépôt lapidaire et conserve une superbe peinture murale du 17ème siècle au fond.

Le service s'est beaucoup investi dans le projet, avec Joël Robuchon, de L'Hôtel Dieu à Montmorillon (fig. 7). Le projet n'a pas pu se faire. Il s'agissait de la transformation de l'Hôtel Dieu et de son église en restaurant d'application. La cuisine d'application était prévue dans l'église.

Malheureusement, on s'est un peu réfréné : mettre une cuisine dans une église possédant des peintures des 13ème et 19ème siècles nous a paru un peu incongru, sachant que l'église est le réceptacle d'objets protégés au titre des Monuments Historiques et difficilement déplaçables. Je pense en particulier à un orgue classé qui se trouve dans l'église. Il faut donc rester vigilant par rapport à cela : assurer la bonne conservation des décors, s'il y en a, et des objets intransportables. L'évêché était d'accord pour désacraliser l'église mais il restait des tombes au milieu du chœur. Les familles ont voulu que la translation des corps soit faite avant la restauration et la nouvelle affectation.

C'est évidemment quelque chose qu'il faut prendre en compte dès le début d'un projet. C'est très long de déplacer des corps, ça nécessite des études particulières et diverses autorisations, notamment préfectorales. Ce sont parfois des choses qu'on oublie dans la transformation des bâtiments culturels.

Je veux signaler que nous gérons 400 lignes de travaux par an au niveau des département picto-charentais. Nous sommes 15 personnes. Nous sommes 8 à aller sur le terrain, généralement pour faire les états sanitaires, pour rencontrer les maires et autres collectivités et conduire les différents projets.

Le budget global de la Nouvelle-Aquitaine dédié aux monuments historiques est de 29 millions. Avec le fonds de relance, nous allons avoir un budget augmenté de 40 % pour l'année prochaine. En revanche, le service ne va pas augmenter en conséquence.

Les différents fonds que l'on a pu avoir, le fonds Bern ou le fonds d'incitation des petites communes, nous ont rajouté du volume financier. Nous traitons 12 millions d'euros de travaux au niveau du service que ce soit pour des petites ou grandes communes, répartis à 50 % pour les collectivités et le reste pour des particuliers.



fig. 6

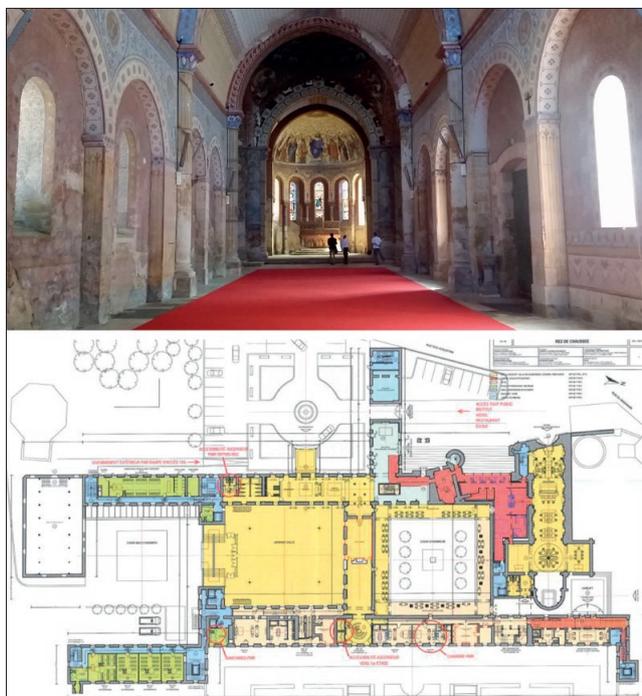


fig. 7

table ronde

initier une évolution : quels acteurs ?

Philippe NEAU, Maire de Nuaille-d'Aunis

Je suis l'heureux maire de Nuaille-d'Aunis. Heureux parce que j'ai une équipe formidable mais aussi parce que l'église que vous venez de montrer va bientôt être en travaux. Je voudrais remercier ici la Fondation du Patrimoine. Sans elle, c'est impossible. Merci également au CAUE.

Madame Scholl, vous avez donné l'information sur les aides privées. Cet aspect des dons d'entreprises privées est très important dans la démarche de recherche de fonds. C'est en lisant Sud Ouest il y a deux ans, lors de la réouverture de l'église de Vaux-sur-Mer, que j'ai vu qu'une entreprise avait aidé à lever des fonds. Il s'agit de l'entreprise Impulsdon. Ça a été un starter indispensable dans cette recherche de fonds. J'en fait la pub aujourd'hui car c'est une aide aussi précieuse que la Fondation, que le CAUE et que les autres aides de l'État. Je tenais à vous encourager à vous tourner vers une institution comme celle-ci qui va vous aider à trouver des fonds.

Floriane MAGADOUX, Architecte du patrimoine, CAUE du Finistère

Je voulais rejoindre Monsieur le Conservateur sur la question du mobilier.

En Finistère, nous avons encore beaucoup, dans nos chapelles, de jubés, de poutres de gloire qui sont du mobilier intransportable et indéplaçable. Cela nous interpelle dans le cadre de la question du réemploi des chapelles.

Je m'adresse à ma collègue du CAUE du Calvados, je voulais savoir s'il y a eu des applications concrètes suite au concours d'idées. Y a-t-il eu émulation, y a-t-il eu des projets réalisés ?

.....

Eugénie BAYLAC

Non, il n'y a pas eu de projet réalisé par la suite.

En revanche, des reconversions ont eu lieu, notamment à Caen où une ancienne chapelle a été reconvertie en salle de sports. La raison de la conservation de cette chapelle par la ville de Caen a été de constater qu'on ne fait plus de volumes comme cela de nos jours et qu'il fallait réemployer ce bâtiment et ne pas le détruire.

Nous avons été un peu gênés par la situation sanitaire. Nous avons une exposition itinérante sur cet appel à idées que nous espérons faire circuler : si vous le souhaitez, vous pouvez l'accueillir pour susciter du débat et vous questionner sur ce qui peut être fait autour des églises.

Nous nous posons encore des questions. Mes collègues qui travaillent sur le conseil aux collectivités ont eu la question du devenir d'une chapelle incluse dans un ancien couvent partiellement reconverti en mairie. La question était la transformation de la chapelle en salle de mariage. On trouvait qu'il était intéressant de faire cela mais c'est encore à l'étude et on ne sait pas encore si les architectes qui vont récupérer le projet vont aller dans cette direction.

Philippe PELLETIER, Maire de La Laigne

Dans nos églises romanes, il y a des sépultures. Vous l'avez évoqué. Quand on veut changer la destination, qu'est-ce qu'on va faire ? Exhumer les gens ? Pour les mettre où ?

Il y a aussi des religieux qui sont dans les églises. Ça peut poser des problèmes.

Quand on a des manifestations diverses, on nous demande de retirer le Saint Sacrement. Si ça devient régulier, si je demande au Père Sagna de venir chercher tous les quinze jours le Saint Sacrement et de le ramener ensuite, ça risque de ne pas le faire rire.

Quand on ouvre l'église l'été, certaines personnes viennent simplement visiter l'église mais, pour d'autres, l'absence du Saint Sacrement fait perdre du sens à la visite.

Chez nous, nous allons bientôt détruire la sacristie. Elle est en très mauvais état et elle ne sert plus. Tous les objets du culte de valeur ont été mis en sécurité. Si on doit enlever le Saint Sacrement, on en fera quoi, on le mettra où ?

Christophe BOUREL LE GUILLOUX

Concernant le déplacement des corps, à Montmorillon, c'est la famille du prêtre connaissant le projet qui a souhaité le déplacement dans une autre église.

Il y a eu toute une instruction pour savoir si l'autre église

avait capacité de les recevoir. Il y a tous les problèmes de transport des corps, de la conservation dans le lieu d'accueil. Après des études hydro-géologiques dans l'église d'accueil, après validation par la Préfecture, ça s'est avéré faisable.

Dans certaines petites églises rurales, il y a parfois 80 tombes et souvent plus de famille. Là ça pose des problèmes. On est là sur du matériel archéologique. C'est donc la législation sur l'archéologie qui gère ce problème-là.

Monseigneur COLOMB

La question du Saint Sacrement n'est pas un problème insoluble.

On peut très dignement ôter le Saint Sacrement lorsqu'il y a un spectacle dans une église. Si le Père Sagna ne peut pas venir, je pense qu'on peut former une personne pour accomplir cette mission. Il y a une sacristie dans l'église et on peut mettre le Saint Sacrement dans un lieu tout à fait respectable. Ce n'est pas vraiment un problème, me semble-t-il. On pourra en reparler.

Charles SUAUD

Je voudrais demander à M. Brochoire s'il a dû passer une convention notamment pour gérer le calendrier des usages ou est-ce que ça s'est fait à l'amiable ?

Alain BROCHOIRE

Il y a un écrit avec le curé de la paroisse. Qui fait quoi, avec des dates.

Il arrive qu'on ait, pendant la période hivernale, des demandes de groupes pour venir découvrir le lieu. Il suffit généralement de prendre contact avec eux et ça se passe très bien.

Stéphanie MAZIÈRE, Adjointe au maire, Les Essards

Nous nous trouvons dans la situation décrite tout à l'heure par M. Bourel Le Guilloux avec une église du 12^{ème} siècle, ni classée ni inscrite, qui se trouve en fort état de dégradation. Une partie est étayée et de gros problèmes de toiture doivent être traités assez rapidement.

On ne sait pas trop comment prendre le problème.

Doit-on, au préalable, commencer par une consultation de la DRAC ? Est-ce une démarche auprès du CAUE qui doit être entreprise, en lien avec la Fondation du Patrimoine ?

On est au démarrage, on doit traiter ce projet dans la globalité et, dans le même temps, un projet de revitalisation du bourg. Par où commencer ?

Christophe BOUREL LE GUILLOUX

Souvent, on voit la DRAC comme la planche de salut pour sauver toutes les églises. En réalité, le but de la DRAC ce n'est pas cela. La protection des monuments historiques c'est l'intérêt pour l'histoire de l'art, de l'architecture.

Il y a toujours un moment où l'on se dit : il y a la DRAC. Sauf qu'en fait, notre champ de protection est toujours soit l'église soit le château. À l'heure actuelle, la Commission Régionale des Patrimoines et de l'Architecture est en train de changer de braquet et on protège de moins en moins d'églises.

Je vais vous décevoir mais il faut que votre église soit superbe, dans son jus etc.

On s'oriente aussi sur du patrimoine du 19ème siècle. Mais là aussi sur une architecture superbe, avec les peintures et mobilier qui vont avec.

Quand on a une église en mauvais état à rénover absolument, aller voir la DRAC n'est pas forcément le bon angle d'attaque. Il faut peut-être avoir une étude historique, déterminer s'il y a des choses intéressantes dans cette église au niveau de l'architecture, voir si elle se rattache à telle ou telle chose, s'il y a présomption de peintures murales etc. Si ça semble intéressant, on peut lancer l'étude en vue d'une éventuelle protection au titre des Monuments Historiques.

Dire d'office : c'est la DRAC, il faut que cela soit protégé... ça ne marche plus comme cela. On en a trop. On a 6 115 monuments historiques dont 50 % d'églises.

Il y a une volonté du ministère de renouveler ce corpus, d'élargir le panel et également d'aller vers d'autres religions. Une étude importante a été menée et conduit à protéger les temples protestants.

Effectivement, nous pouvons faire une première visite. Mais la DRAC n'est pas la planche de salut.

J'ai conscience d'être un peu dur en vous disant ça mais il y a beaucoup de maires qui pensent cela, qui montent des dossiers et sont très déçus des conclusions de la Commission, déçus que leur église ne soit pas protégée parce qu'elle n'a pas le niveau suffisant.

Il est vrai qu'ici on a beaucoup d'églises romanes de même typologie. Les plus intéressantes, possédant le plus de décors, le plus de peintures, sont quasiment toutes protégées. On vient d'en protéger une dernièrement en Charente parce qu'une étude nous révèle que l'ensemble de l'église est couvert de peintures murales. C'est parce qu'on sait cela qu'on protège.

Venir nous voir pour une église en mauvais état et pour chercher de l'argent pour la faire restaurer est un peu dévoyer, en fait, le sens premier de la loi de la protection au titre des Monuments Historiques.

Véronique SCHOLL

Je vais vous dire le contraire. Je veux bien venir voir votre église et voir comment on peut vous aider, comment on peut mettre en place une collecte.

J'ai oublié de le préciser tout à l'heure, mais les donateurs privés ont 66 % de déduction fiscale. Si ce sont des entreprises, c'est 75 % de déduction.

Il y a plein de leviers qui facilitent la levée de fonds.

J'ai oublié également de préciser que la Fondation elle-même abonde aux collectes.

Alain BROCHOIRE

La première étape c'est de faire un audit du bâtiment.

On peut se tourner vers le CAUE, non ? Je serais tenté de me tourner vers l'architecte qui est sur mon secteur.

Eugénie BAYLAC

Dans un premier temps il faut faire un diagnostic, regarder l'état du bâtiment.

Ensuite, il faut analyser ses usages, voir ce qu'il en est actuellement et ce vers quoi vous souhaiteriez aller.

On parlait ce matin de travailler main dans la main avec tous les acteurs réunis autour des églises. Je pense que c'est l'occasion d'avoir ce type de dialogue entre les élus, les affectataires, les associations, les professionnels du bâtiment pour voir ce qui peut être envisagé comme solution d'avenir.

Restaurer pour restaurer peut être intéressant mais ce n'est pas suffisant. Idéalement, il faut aller plus loin.

Stéphanie MAZIÈRE, Adjointe au maire, Les Essards

Sauf qu'il y a urgence. Dans notre cas nous devons lancer une première tranche en urgence.

Christophe BOUREL LE GUILLOUX

On retrouve cela au niveau de la DRAC : restaurer pour restaurer. Mais, quel est le programme à l'intérieur ?

On se rend souvent compte que ce sont les mêmes interrogations pour les privés qui ont des grands châteaux, qui ont un donjon et souhaitent restaurer une couverture, des planchers... oui, mais pour faire quoi dedans ? Quel est le but ?

C'est très beau de restaurer pour restaurer, mais pour quoi faire ?

On pourrait remettre tous les toits et planchers que l'on veut, s'il n'y a pas une vie à l'intérieur du bâtiment on retrouvera les mêmes problèmes d'entretien courant.

On aura une très jolie chose à l'extérieur, qu'on pourra visiter une fois par an lors des journées du patrimoine. Un monument historique, comme toute habitation, doit vivre. La question essentielle, selon moi, c'est : quel est le projet derrière la restauration ?

Eugénie BAYLAC

Le CAUE de Seine-Maritime a créé un petit guide d'entretien des édifices culturels. Il y a un certain nombre de petites observations simples à faire régulièrement pour éviter d'avoir de gros travaux à réaliser, difficiles à supporter pour les communes.

Alain BROCHOIRE

Je voudrais préciser que tous les financeurs que j'ai cités tout à l'heure c'est le projet qu'ils ont financé. Ce n'est pas l'édifice, c'est le projet en lui-même. Depuis, la communauté de communes a pris la suite pour le fonctionnement en lui-même. Deux chargés de mission ont été embauchés pour le faire fonctionner.

Christophe BOUREL LE GUILLOUX

Il ne faut pas oublier le temps des études, généralement très long. On a deux ou trois ans d'études avant de passer à la phase restauration qui, elle, dure en général un ou deux ans. Pendant ce temps il faut faire vivre le chantier.

Le ministère, avec l'Éducation Nationale, met en place de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) qui permet d'avoir d'autres leviers de manière à valoriser le temps du chantier. C'est très important au regard des mécènes, au regard de la collectivité, au regard du bassin de population qui vit à proximité du bâtiment. Souvent, on l'oublie. On cache le chantier derrière une bâche et on ne dit pas ce que cela raconte.

C'est un investissement important pour une collectivité et il est essentiel de communiquer pendant le chantier.

C'est une phase que la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Poitiers met en avant : on peut vous financer à la fois sur le chantier et sur tout ce qui est valorisation autour de ce chantier. Il est essentiel de partager le temps du chantier.

Dominique PROUST, Conseiller municipal, Saint-Nazaire-sur-Charente

On a en charge un début de restauration de notre église. L'église est actuellement fermée par sécurité. Celle-ci n'est ni classée, ni inscrite.

Quel organisme faut-il contacter dans un premier temps pour faire réaliser une expertise ? Et ensuite, quel développement peut-on donner au projet ?

Christophe BOUREL LE GUILLOUX

Si je me souviens bien, Saint-Nazaire n'est pas protégée. J'avais fait à l'époque un état sanitaire et montré quelques pathologies.

Il faut vous rapprocher d'un architecte qui pourra vous aider à identifier les pathologies, les remèdes à apporter et monter un projet.

Nathalie LAMBERT, Architecte du patrimoine

Juste une piste de réponse à Madame Mazière, adjointe au maire des Essards : si votre église est en mauvais état, un diagnostic doit être fait très rapidement par un architecte du patrimoine.

Contactez un architecte du patrimoine, il va voir les travaux qui sont à faire. J'imagine qu'il y a des urgences et il y a peut-être un état d'urgence à prendre tout de suite avec étalement et tout ou partie de l'église fermée. Un professionnel va pouvoir le faire.

Christophe METREAU, Conseiller en charge du patrimoine à Montguyon, Guide conférencier

Concernant le devenir du patrimoine après restauration, les guides conférenciers sont là pour faire la médiation. Nous sommes des professionnels.

Les guides conférenciers travaillent beaucoup dans les grandes villes. Personnellement, je travaille principalement sur Angoulême, Bordeaux et Périgueux mais je suis de Montguyon et je n'oublie pas mon chez moi.

La Fondation du Patrimoine est certainement au courant de ce qu'il se passe dans l'église de Chepniers. Il y a de très belles peintures murales du 19ème siècle. Deux peintres bordelais, qui ont fait beaucoup de peintures murales dans des églises de Bordeaux, ont travaillé sur le Petit Séminaire de Montlieu, aujourd'hui EHAPD de Montlieu, et sur les églises de Montlieu et de Chepniers. Voilà une très belle thématique sur le patrimoine 19ème et en particulier la peinture murale.

Christophe BOUREL LE GUILLOUX

Je voudrais compléter sur les peintures murales. Voilà un sujet tout à fait intéressant.

On parlait des petites églises et de notre volonté de renouveler notre panel : avec la Communauté de



Communes de Haute-Saintonge, nous avons décidé de lancer une étude sur l'ensemble de leur territoire pour faire un état sanitaire complet des peintures murales et des sondages pour savoir s'il y en a d'autres intéressantes à protéger. C'est fait dans un partenariat entre la DRAC et la CDC, avec des restaurateurs qualifiés et des architectes.

On peut conduire ce même genre d'étude sur la sécurité et la sûreté des églises. C'est un point très important. On l'a vu suite à Notre-Dame et à Nantes. Il faut penser aux objets qui sont protégés à l'intérieur des bâtiments. Les maires sont souvent propriétaires des objets qui sont à l'intérieur des églises. Le problème est que, parfois, on ne les retrouve pas lors des récolements. Les objets ont tendance à migrer d'une église à une autre.

Il est important d'avoir un état des lieux précis des objets protégés au titre des Monuments Historiques pour savoir où ils sont, où ils vont, ce que l'on en fait lors du chantier. On oublie souvent cela : on livre un chantier d'église magnifique et on revient avec des toiles dans des états moyens. Il faut y réfléchir au moment du chantier.

Soisick CLÉRET, Architecte conseil de l'État

Je ne suis pas contre les appels à idées mais je voudrais revenir sur les projets possibles à réaliser dans ces bâtiments. Je suis étonnée de ne pas avoir entendu davantage les problèmes de fond que pose ce type de bâtiments.

Je m'interroge sur les volumes que cela représente en termes de chauffage. Ce qui est supportable pendant la durée d'un office ne l'est pas forcément dans le cadre d'usages plus importants.

Je m'interroge également sur la difficulté de desserte. J'ai vu les plans du projet de centre social avec des étages et des niveaux différents ou encore le projet creusé. Ce sont des idées très belles mais je me questionne sur l'accessibilités aux personnes à mobilité réduite. Ça pose quand même aussi ce type de problème.

Il ne faudrait pas que l'appel à idées qui permet de lancer des idées donne des illusions car il y a des vraies difficultés intrinsèques à ce type de bâtiments.

Eugénie BAYLAC

Effectivement, c'est un appel à idées. Tout n'est pas réaliste, en quelque sorte. Il y a des problématiques sur lesquelles les candidats ne sont pas allés.

Pour le pôle de santé, tout ce qui est accessibilité a été résolu. Le bâtiment étant très grand, il y a l'espace suffisant pour créer des ascenseurs et répondre à toutes les normes attendues.

En revanche, sur le site A avec usage partagé, on est sur une architecte plus restreinte. Les questions d'accessibilité ont été gérées de façon différente. Les premiers candidats, par exemple, ont prévu le passage d'un fauteuil jusqu'au point de vente, mais sans accès à la mezzanine. Les personnes à mobilité réduite ont un espace dédié, un espace où les fauteuils des personnes handicapées peuvent être positionnés, comme dans un auditorium classique.

Concernant le projet creusé, qui n'est pas lauréat mais mention, il propose d'aller chercher le mobilier dans le sol et de rendre l'espace extrêmement flexible et modulable. Il y a certainement encore des choses à améliorer. Cela pourrait être simplement le mobilier qui serait stocké en dessous, installé en surface temporairement et remis dessous ensuite.

Il y a plein de façons de résoudre ces questions-là mais il est vrai qu'elles n'ont pas été traitées spécifiquement par les candidats. Il y a encore un travail supplémentaire à mener. D'autres candidats avancent des idées dans la publication.

C'est le champ des possibles qui s'ouvre mais il n'est pas encore exhaustif.



et ailleurs ?

le patrimoine religieux au Québec

Andréanne JALBERT-LARAMÉE

Conseil du Patrimoine religieux au Québec

Je suis Andréanne Jalbert-Laramée, conseillère en patrimoine culturel pour le Conseil du Patrimoine Religieux au Québec (j'utiliserai parfois le sigle CPRQ dans mon intervention).

Au Québec, à la différence de la France et sa loi de 1905, les traditions religieuses sont restées propriétaires des biens immobiliers et mobiliers. Pour les traditions catholiques, ce sont des fabriques, fabriques de paroisses, qui sont propriétaires des lieux de culte.

Avant tout, je vais vous parler de l'importance du patrimoine religieux au Québec. C'est un patrimoine fondateur. On considère que les communautés religieuses étaient présentes dès l'origine de la société québécoise. Les lieux de culte présentent un intérêt historique de par leur diversité architecturale et comme témoins de près de 300 ans d'histoire religieuse, sociale et culturelle.

Les églises sont une composante majeure du paysage tant rural qu'urbain au Québec. Ce sont autour des noyaux religieux que se sont développés les villages et les quartiers. Encore aujourd'hui, les clochers sont des points de repère géographique importants. Au Québec, on ne peut imaginer un village sans son clocher.

Le patrimoine religieux est une expression majeure



de la culture québécoise et un élément important de notre identité. Les lieux de culte, les animations sur les parvis de l'église, constituent le ciment des collectivités locales et sont un symbole de cohésion.

Il y a 25 ans, le patrimoine religieux au Québec souffrait d'un déficit d'entretien considérable. Les corporations religieuses n'étaient pas admissibles aux différents programmes d'aides pour la restauration de leurs bâtiments, sauf pour quelques églises classées. La situation était très préoccupante et c'est à ce moment qu'a été décidée la création d'une corporation. À l'époque cela s'appelait la Fondation du Patrimoine Religieux du Québec, devenue par la suite Conseil du Patrimoine Religieux du Québec.

L'idée du Conseil du Patrimoine était de devenir une entité pour assurer la conservation du patrimoine religieux du Québec. L'idée était de créer des partenariats entre les autorités religieuses, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère de la Culture, et diverses autorités locales.

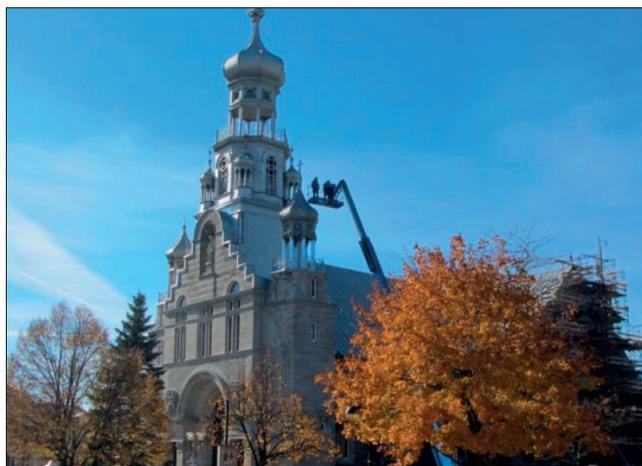
Le fonctionnement est basé sur des tables de concertation. Il y a, à travers la province, 12 tables de concertation qui s'occupent de faire du suivi, de la priorisation et de l'analyse de dossiers de projets de restauration sur chaque territoire. Dès le départ il y a un esprit de collaboration entre le gouvernement du Québec et les propriétaires qui passe par la reconnaissance de l'intérêt public de la conservation de ces biens pour l'ensemble de la communauté.

L'essence même du Conseil du Patrimoine Religieux c'est le programme visant à la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine religieux. C'est un programme d'aides financières. Depuis 1995, le CPRQ a le mandat de gestion de ce programme d'aides financières. Au total, le gouvernement du Québec a investi plus de 377 millions de dollars canadiens, soit l'équivalent de 250 millions d'euros, dans plus de 3 000 projets.

Le programme d'aides financières comprend deux volets : un volet immobilier et un volet mobilier, œuvres d'art et orgues à tuyaux.

L'objectif de ce programme est de financer jusqu'à 90 % du coût des projets de restauration.

La restauration c'est un peu l'essence du CPRQ. Il est évident que l'enjeu de l'avenir du patrimoine était une préoccupation importante pour le CPRQ. Depuis 25 ans il est impliqué dans de nombreux colloques et conférences pour discuter des différents enjeux et



arriver à des solutions locales ou régionales quant à l'avenir du patrimoine religieux.

Cela m'amène à notre nouveau programme d'actions financières. L'avenir du patrimoine religieux passe dorénavant par de nouveaux usages de ces bâtiments. Il y a eu énormément de réflexions depuis 25 ans quant à cet avenir.

Un comité de réflexion s'est penché sur le type d'accompagnement que le CPRQ pouvait offrir aux différentes municipalités ou organisations souhaitant transformer leur église.

Il y a eu en 2018 un projet pilote d'accompagnement de transformation d'église. Très rapidement, les besoins sont devenus plus importants qu'un simple accompagnement. Il y avait aussi un besoin de financement pour vraiment trouver un nouvel usage pérenne du bâtiment.

Quand est venu le temps de développer ce nouveau programme d'aides financières, la formule a été divisée en deux avec la création d'un volet Incubateur de projets de requalification. L'idée de donner une aide financière pour effectuer des études, des études de faisabilité, des études de marché n'était pas suffisant, il y avait également un besoin d'accompagnement.

Compte tenu des ressources humaines limitées du CPRQ, l'idée de l'incubateur est devenue naturelle dans le sens où il s'agit d'un regroupement de différents promoteurs, de différents bénéficiaires qui vivent la même situation un peu partout à travers le Québec quant à la transformation de leur église.

L'idée c'est de mettre en commun les ressources pour trouver des solutions aux problèmes qui peuvent survenir durant les étapes qui mènent à la transformation du lieu de culte.

C'est notre première année. On a eu plein de projets ce printemps et vous pouvez voir sur la carte les différents projets retenus : 22 projets qui sont en processus de transformation.

L'usage final n'est pas encore déterminé. Mais, avec l'accompagnement, avec les recherches, on va aboutir à une décision finale qui sera valide, faisable et durable. Il y aura évidemment une aide financière pour la réalisation des études.

Le second volet concerne des projets beaucoup plus avancés et qui sont à l'étape de la transformation. L'idée de ce deuxième volet est de financer jusqu'à 50 % le coût des travaux. Ce financement de 50 % a vraiment une incidence pour les petites municipalités qui ont un gros travail de montage financier pour la transformation. Il y a différentes sources de financement possibles quand vient le temps d'effectuer les transformations. Mais on constate qu'il est difficile de faire le maillage complet et cette aide de 50 % vient vraiment boucler et finaliser le financement.

On va bientôt lancer un deuxième appel à projets. On sent déjà sur le terrain un grand besoin quant à ces deux volets. Dès l'an prochain on s'attend à ce que des chantiers de transformation aient démarré.

Le Québec a subi une baisse importante de la pratique religieuse

depuis plusieurs décennies. Statistiquement, en 1960, 80 % de la population s'identifiait comme pratiquante. Aujourd'hui, en 2020, on est à 5 %. C'est une tendance lourde qui a des impacts majeurs sur les communautés religieuses et leurs revenus.

Les traditions religieuses se retrouvent avec un parc immobilier important mais des moyens limités. Des moyens qui vont en diminuant alors que les frais d'entretien, eux, continuent d'augmenter. Au Québec, on ne peut imaginer une église qui ne serait pas chauffée en hiver. Les coûts de chauffage sont très élevés. C'est un fardeau important pour les fabriques au Québec.

Quand il y a fermeture de ces églises parce que les fabriques n'ont plus les moyens de les garder ouvertes, cela suscite systématiquement un intérêt médiatique et fait couler beaucoup d'encre.

On constate que, même si la population n'est plus pratiquante, elle ne veut pas que le bâtiment disparaisse du paysage. Il y a donc le défi de gérer ce patrimoine excédentaire.

Pour comprendre la situation, il fallait faire un inventaire. Il a été réalisé en 2003.

L'idée était de comprendre la situation du corpus. Plus de 2 750 lieux de culte ont été inventoriés. On parle de bâtiments construits avant 1975.

Suite à cet inventaire, une évaluation patrimoniale a été réalisée. Cette évaluation s'est axée sur trois critères : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture extérieure et la valeur d'art et d'architecture intérieure.

Cela a permis d'avoir un portrait du corpus patrimonial du Québec, au travers de différentes cotes : la cote A pour incontournable, la cote B pour exceptionnelle, la cote C pour supérieure, la cote D pour moyenne et la cote E pour faible.

Dans le programme de restauration, les églises A, B ou C deviennent admissibles à l'aide financière pour la restauration et sont financées entre 70 et 80 %.

L'idée est d'avoir un état de situation, d'affiner les données pour mieux comprendre ce qu'il advient de ces bâtiments délaissés. Qu'est-ce qu'il advient de nos églises excédentaires ?

C'est là qu'est apparu le terme de mutation. Entre le moment où une fabrique annonce qu'elle va fermer son église, que l'église est en vente et qu'il va y avoir transformation, il peut se passer plusieurs années. Le terme mutation vient englober cette situation.

Il a aussi fallu déterminer les différents statuts. On a

déterminé trois statuts types : la fermeture, la vente et la transformation physique.

Au travers du corpus, de l'état de situation et de la veille d'informations, l'idée était d'avoir un portrait, en temps réel, de la situation des lieux de culte au Québec. On est donc capable de comprendre la situation. On a aujourd'hui 606 lieux de culte en mutation. Au Québec, une église sur cinq est en mutation.

Quand je parle de mutation, il y a aussi l'ultime mutation qui est la démolition. Mais, il n'y a finalement pas tant d'églises démolies. Près de 75 % des bâtiments en mutation sont fermés ou ont un nouvel usage.

Quand on regarde la situation, on remarque qu'il y a une certaine tendance stable : en moyenne, par année, on enregistre une quarantaine de fermetures d'églises. C'est une tendance qui se maintient.

La veille d'informations va nous renseigner sur les nouveaux propriétaires et sur les nouveaux usages.

On ne peut négliger la place importante du privé dans la liste des nouveaux propriétaires. On remarque qu'il y a plusieurs église ou chapelles qui vont passer entre les mains d'une entreprise privée, pour un usage commercial. Il y a un centre funéraire, des bureaux, des restaurants mais surtout du résidentiel.

Il est assez intéressant de regarder le pourcentage d'églises qui vont appartenir à une autre tradition religieuse. Une corporation religieuse peut avoir besoin d'un bâtiment et va se tourner vers une autre église qui, elle, est excédentaire. Ce phénomène s'opère principalement en milieu urbain.

Il y a aussi une nouvelle tendance depuis une dizaine d'années qui est l'importance que prennent les municipalités pour trouver un nouvel usage aux églises. On parle là d'initiatives en territoire rural où les petites municipalités deviennent propriétaires de leur église.

On voit de nombreuses initiatives intéressantes portées par les citoyens. Plusieurs églises peuvent avoir des fonctions de bibliothèques, de salles de spectacles, des centres communautaires, des plateaux sportifs. L'exemple ici est une distillerie, dans une ancienne église anglicane (fig. 1).

En plus des considérations architecturales et urbaines, on remarque que la concertation entre les propriétaires religieux, les gouvernements et le milieu est apparu comme un facteur de succès incontournable. La situation des églises en mutation nous révèle que ce sont des bâtiments somme toute assez polyvalents. Il y a donc une grande variété d'usages envisageables pour ces bâtiments.



fig. 1 / La Société Secrète, distillerie - Percé



fig. 2 et 3 / Centre multifonctionnel - La Durantaye



fig. 4, 5 et 6 / Centre Au Clocher - Saint-Stanislas

De nombreuses transformations ont fait preuve d'une grande originalité mais également de beaucoup de concertation. L'avenir est beaucoup plus prometteur lorsqu'une transformation obtient l'adhésion de la population et que plusieurs acteurs sont prêts à s'engager dans la transformation.

C'est l'usage multifonctionnel qui domine dans les nouvelles vocations des églises. Cet usage multifonctionnel inclut l'usage culturel. On a beaucoup d'exemples au Québec où, alors que la fabrique devait fermer, la population a tenu à ce que le culte demeure dans le bâtiment.

On a donc, par exemple, une municipalité qui devient propriétaire de l'église et accorde un espace pour le culte dans le bâtiment qui demeure désacralisé, le reste du bâtiment servant de salle de réunion pour la municipalité et d'autres organismes.

L'exemple typique c'est à La Durantaye (fig. 2 et 3), petite municipalité près de Québec. C'est un exemple qui a plus de 15 ans mais qui a fait ses preuves. Encore aujourd'hui, le projet est très populaire, bien utilisé par la population et très apprécié par la communauté.

En 2005, la municipalité de La Durantaye avait un centre communautaire qui devait être possiblement démolie pour être reconstruite et, dans le même temps, une fabrique qui n'avait plus les moyens de soutenir son bâtiment. L'idée a été de répondre au besoin de la municipalité d'un espace pour les citoyens et d'offrir une opportunité pour la fabrique de se décharger du fardeau financier du maintien de l'église.

On voit que le grand volume de la nef a été conservé, ce qui donne à la grande salle un caractère monumental. Pour répondre au besoin d'une salle multifonctionnelle, on a créé une cuisine, un vestiaire et des toilettes, aménagés également dans la nef. Pour permettre le culte, dans ce lieu désacralisé, une toile vient diviser l'espace et séparer le chœur de la nef, séparant l'usage laïc de l'usage religieux. On a donc une intervention architecturale discrète et réversible.

La Durantaye est une commune de moins de 800 habitants. Ils ont pu effectuer cette transformation en 2005 par un montage financier alliant différents ministères du gouvernement ainsi qu'une grande campagne de financement populaire. Cette campagne de financement a facilité l'adhésion de la population au projet.

Autre exemple, un peu plus récent, l'église de Saint-Stanislas (fig. 4, 5 et 6). Ce nouveau centre multifonctionnel et intergénérationnel a été inauguré en 2016. Cette ancienne église offre aujourd'hui une

bibliothèque, une salle de projection, un restaurant, une petite épicerie et un mur d'escalade. L'objectif était de créer un centre multiservices pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population tout en ayant le potentiel d'attirer les citoyens d'autres municipalités et une clientèle récréo-touristique.

Il s'agit d'une municipalité de moins de 400 habitants, touchée par la dévitalisation. C'est une municipalité qui, avec patience et détermination, a réussi à proposer un projet ambitieux où chaque espace a été planifié avec l'intention de répondre à des besoins identifiés lors d'un processus de concertation.

Cela aura pris au final trois ans pour réaliser le projet. Force est de constater que jamais l'église n'aura été aussi populaire qu'en 2020. Elle vient aujourd'hui vraiment combler toutes les attentes de la municipalité.

L'ancienne église Saint-François-de-Sales à Neuville (fig. 7 et 8) est un autre exemple. Ici, la municipalité est devenue propriétaire de l'église. Il s'agit d'une église dont certains des objets sont classés par le ministère de la Culture. Il y avait donc un défi de transformation, défi par l'obligation du maintien de l'intégrité architecturale, de l'intégrité des objets intérieurs et par la volonté de répondre aux besoins de la municipalité. La municipalité avait besoin d'une bibliothèque. L'idée était de la relocaliser dans une partie de l'église, ce qui permettait à la municipalité de conserver la vocation communautaire et publique du lieu tout en réservant un espace dédié au culte. On parle ici d'un bâtiment qui va servir autant pour le culte que pour la bibliothèque. Après l'ouverture, on a constaté qu'il y a eu augmentation de la population utilisant la bibliothèque et augmentation de la population venant pour le culte.

La réutilisation des édifices religieux nous offre une perspective intéressante si certains critères sont respectés, notamment la compatibilité des fonctions prévues avec les fonctions d'origine mais aussi la préservation d'éléments architecturaux, des volumes intérieurs et décors majeurs du bâtiment.

Les lieux de culte possèdent une typologie architecturale assez particulière. C'est un défi pour les architectes que de trouver une nouvelle fonction qui pourrait s'y adapter. C'est également un défi de respecter le caractère religieux très marqué.

Les églises sont des architectures particulières dont la transformation pose des défis techniques importants. D'où l'importance d'avoir une méthodologie, de faire des études, de planifier à l'avance la transformation



fig. 7 et 8 / église Saint-François-de-Sales, Bibliothèque Félicité Angers - Neuville
© Diana CALDAS, 2017

et de prendre le temps des différentes étapes et de s'assurer de l'adhésion de la population.

La pérennité d'un bâtiment religieux repose principalement sur son occupation. Une église a un coût d'entretien très élevé. Il n'est pas pertinent d'avoir un bâtiment sous-utilisé tant la charge est élevée. Il est très important, dans ce cadre, de justifier la transformation à travers les usages. C'est là où la multifonctionnalité devient une piste intéressante.



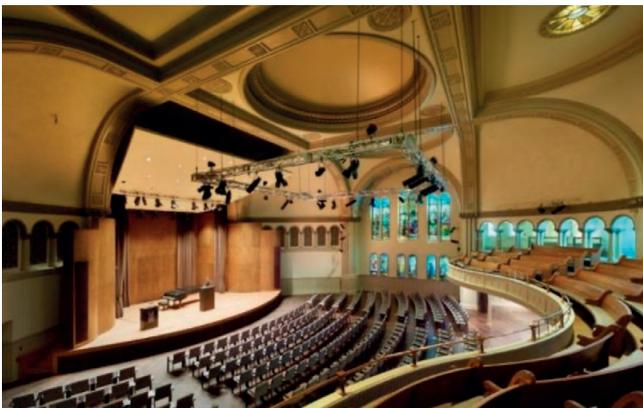
Chic Resto-pop - Montréal

J'imagine que la situation est assez difficile en France. Pour ce qui est du Québec, la fermeture des églises est un phénomène durable. Avec la pandémie, l'inquiétude grandit et il est probable que le nombre de fermetures va augmenter.

Parallèlement, la population québécoise reste très attachée à son patrimoine religieux qu'elle considère comme un élément important de son patrimoine culturel. La population a des attentes envers l'État et envers les autorités religieuses pour la protection du patrimoine religieux.

L'État et les organismes publics doivent être tenus de prioriser les bâtiments religieux excédentaires avant d'envisager de construire de nouveaux bâtiments ou même d'en louer.

C'est là qu'il devient important de dresser un inventaire potentiel de développement à des fins communautaires ou culturelles et d'identifier des sites religieux, églises, couvents ou monastères qui pourraient être utilisés à ces fins.



salle Bourgie, Musée des Beaux-Arts de Montréal

Cela nous amène à un autre sujet qui est que les autorités religieuses doivent aviser de leurs intentions. Lorsqu'une fabrique annonce qu'elle ferme définitivement une église, il est difficile pour une municipalité de développer un projet si rapidement.

Si une fabrique annonce que, d'ici un an ou deux, elle va fermer son église, cela donne le temps à la municipalité, à la population ou au comité de préparer et d'identifier un nouvel usage.



Maison de la littérature - Québec

C'est là l'importance d'un dialogue. C'est là l'importance de créer des liens, de créer des concertations, des comités de réflexion avec la population mais également avec les fabriques, avec les autorités religieuses, de manière à ce que tout le monde puisse réfléchir sur l'avenir du patrimoine religieux.

Avec notre nouveau programme d'aides financières pour la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, notre objectif est de donner une nouvelle vie à ces bâtiments et d'assurer un avenir

durable à long terme à ces bâtiments. Un bâtiment qui est vide c'est un bâtiment en danger.

Nous souhaitons inciter les milieux locaux, les organismes, à une prise en charge de leur patrimoine religieux à travers de nouveaux usages.

C'est une problématique complexe. Il n'y a pas de recette facile à appliquer pour la transformation d'une église. Il est nécessaire d'avoir la contribution d'un ensemble d'acteurs, du propriétaire aux collectivités locales, en passant par l'État.

Même s'il y a certaines différences en termes de régime de propriété entre les églises au Québec et en France, je pense qu'on est confronté aux mêmes enjeux de maillage territorial et de montage financier. On a tous l'objectif d'offrir un service de proximité, à l'échelle du quartier ou d'une petite municipalité, tout en respectant un lieu chargé de sens. C'est un défi qui traverse les frontières.

À travers cette intervention, je veux souligner ceci : une église ouverte c'est une église qui se conserve mieux. C'est là la nécessité de lui trouver un nouvel usage à long terme.

Une église qui n'ouvre et ne sert qu'une fois par année pour le culte a un risque de se détériorer physiquement. Il y a aussi un risque d'effritement du sentiment d'appartenance de la part de la population.

La question de l'avenir du patrimoine religieux va continuer d'être d'actualité encore de nombreuses années. On se doit de continuer notre réflexion sur les contraintes et les défis que pose la transformation. On se doit également de réfléchir aux différentes solutions qui peuvent se présenter sur le territoire.



Théâtre Paradoxe - Montréal

échange avec la salle

Charles SUAUD

Vous avez parlé de reconversion de lieux de culte excédentaires. Comment les qualifiez-vous ainsi, quels sont les critères ?

Andréanne JALBERT-LARAMÉE

On va le qualifier d'excédentaire lorsque le lieu ne sert plus pour le culte. On parle d'un bâtiment qui a perdu son usage.

Michel GALLICE

Vous avez insisté sur la nécessité d'un dialogue collectif pour le succès de telles opérations de requalification. A contrario, avez-vous des exemples d'un dialogue non établi et d'une transformation qui n'a pu être menée à bien ?

Andréanne JALBERT LARAMÉE

Oui. Plusieurs projets ont avorté parce qu'il n'y a pas eu de dialogue possible, parce que les choses arrivent trop vite.

La fermeture d'une église est parfois annoncée précipitamment avec clôture et pancarte « À vendre ». La municipalité n'est au courant et, après analyse de ses infrastructures, n'a pas besoin d'un bâtiment





supplémentaire. Si la fabrique, deux ans auparavant, avait mentionné ses difficultés financières, la municipalité n'aurait peut-être pas investi dans une nouvelle salle de spectacle.

C'est toute l'importance du dialogue, l'importance de créer un comité de réflexion. Et d'avoir, dans ce comité de réflexion, des gens de la fabrique, des gens de la municipalité, des représentants des différents organismes communautaires.

La réflexion va aller dans les deux sens. La perception est différente. La question « Voulez-vous que votre église demeure ouverte ? » posée au paroissien et au citoyen, aura selon la personne interrogée un sens complètement différent.

Mais, à travers un dialogue et une réflexion commune il peut y avoir une entente.

Il peut y avoir un accord : maintien du lieu de culte mais, à un autre endroit, d'autres usages... Tout est dans le fait de prendre le temps de discuter et de trouver un usage qui va obtenir l'adhésion de la population et des paroissiens.

Question de la salle

À l'origine de beaucoup de mutations il y a d'abord la question économique. Beaucoup de fabriques ne peuvent plus entretenir les églises. La charge est trop lourde.

Je voulais savoir si une mutualisation de l'entretien de ces églises existe, à une échelle plus large que la commune ou de la paroisse.

Andréanne JALBERT-LARAMÉE

Historiquement, c'est : une fabrique de paroisse, une église.

Aujourd'hui, on constate une fusion de fabriques. Une fabrique pourra maintenant avoir la charge de huit églises et aura le rôle de maintenir la pastorale. La fabrique s'assurera qu'il y aura répartition des messes,

des célébrations et des services de la pastorale.

Lorsqu'on voit une fusion de fabriques on peut supposer qu'il y a des églises excédentaires. Quand il y a fusion de huit ou dix églises, c'est généralement à cette étape-là qu'on va voir trois ou quatre églises qui vont être jugées excédentaires et vont fermer.

En ce moment, on voit une consolidation des finances s'opérer. Mais le résultat est qu'il y a des fermetures d'églises.

Le diocèse ne participe pas à payer les factures de chauffage ou d'électricité. Et l'État non plus. La participation financière de l'État c'est l'aide financière qu'il accorde au Conseil du Patrimoine Religieux pour des projets de restauration.

Charles SUAUD

Vous avez exposé la logique, très libérale à nos yeux français, des fabriques.

Quelle est la position de la hiérarchie catholique ? Est-ce qu'elle donne des consignes ? Est-ce qu'elle fait connaître ses choix prioritaires ?

Comment réagit-elle vis-à-vis de cette politique « économique » ?

Andréanne JALBERT-LARAMÉE

Il me semble qu'il y a 12 diocèses catholiques au Québec. Il y a également le diocèse anglican. La tradition anglicane est importante au Québec.

Chaque diocèse a son identité. Certains diocèses refusent la fermeture d'églises et préfèrent que les églises soient appropriées par d'autres traditions religieuses.

Mais, pour la plupart des diocèses, la position est que, si l'église peut avoir un nouvel usage, il faut que cela soit un usage pour la communauté.

Les diocèses ne s'opposent généralement pas à la fermeture et à la vente d'une église à une municipalité.

Quand il y a fermeture puis vente ce n'est plus dans les mains du diocèse. Il ne peut plus rien dire, même si c'est un promoteur privé qui se profile. D'où l'intérêt que ce soit une municipalité ou un organisme plutôt qu'un privé.

Question de la salle

Il y a la question de l'usage mais il y a aussi la question de la transformation. On a vu des exemples de modification intérieure.

Y a-t-il aussi des exemples d'extension, de surélévation ?

Y a-t-il parfois des contraintes posées au moment de la passation ?

Andréanne JALBERT-LARAMÉE

Parfois il s'est avéré nécessaire de faire des transformations majeures.

J'ai l'exemple d'une municipalité de 15 000 habitants qui a acheté une église et a créé une entente avec un collègue voisin de l'église.

Le sous-sol de l'église et un agrandissement à l'arrière servent au collège pour un programme de génie mécanique et industriel. C'est tout un équipement technique et un agrandissement qui ont été fait pour héberger les équipements qui vont servir aux étudiants. Le reste de l'église et la nef ont subi très peu de transformations. Il y a des cours de yoga qui s'y déroulent. L'orgue est resté dans l'église et de nombreux musiciens utilisent l'église pour des répétitions et des concerts.

La plupart des agrandissements concernent de nouvelles entrées, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un ajout va se faire mais l'idée sera de respecter le bâtiment avec une insertion contemporaine claire et que l'église patrimoniale demeure.

Ce ne sont généralement pas de grosses modifications

que l'on va avoir. Ce sont des blocs sanitaires, une cuisine, un vestiaire. C'est souvent sous le jubé qu'on va trouver ce genre d'insertion. C'est assez discret.

Question de la salle

Concernant les modalités de la concertation, comment associez-vous concrètement la population au projet ?

Andréanne JALBERT-LARAMÉE

En temps normal on fait des consultations publiques en personne. Aujourd'hui ce sont plutôt des assemblées virtuelles. Ce sont plusieurs séances de consultation.

Il peut y avoir une première séance : « Voulez-vous conserver l'église. Souhaitez-vous trouver un nouvel usage à l'église ? »

Il peut y avoir ensuite une autre consultation sur « Voici ce qu'on propose comme usage. Voici le montage financier. »

L'idée c'est d'y aller étape par étape pour avoir les commentaires et les impressions de la population.

Il est certain que, dès les premières consultations, on retrouve les « Mais ça va coûter combien ? Est-ce que les taxes vont augmenter ? » Il faut alors trouver des argumentaires, faire valoir l'importance du projet, montrer sa viabilité. Une fois l'argument financier dépassé, tout va mieux.

**échanges culturels,
commerciaux, attractivité,
patrimoine, identité,
lien social**

**remettre l'église
au centre du village**

Michel GALLICE

Nous espérons, au terme de ce séminaire, que vous avez quelques clés pour vous aventurer sur le chemin de la reconversion d'églises.

Le Québec a, avec des logiques néo-libérales, des raisonnements extrêmement tranchés. Ils y sont contraints, peut-être plus que nous : de ce point de vue, la loi de 1905 nous protège.

Cela explique peut-être le retard que nous avons dans ce type de raisonnement. Mais la réalité de la pratique religieuse et l'état sanitaire de certaines églises nous conduisent à anticiper face à une situation qui ne fera que se dégrader.

Monseigneur COLOMB

Je voulais vous remercier pour l'organisation de ce séminaire. J'ai appris beaucoup de choses.

J'ai l'intention de contacter les élus qui sont ici présents. J'aimerais qu'ils me fassent part de leurs préoccupations, des questions qu'ils se posent. Certains d'entre eux les ont évoquées aujourd'hui.

La loi nous voile la réalité. Nous sommes protégés.

.....
: Au Québec, quand il n'y a plus d'argent, qu'on ne peut
: pas chauffer, quand il n'y a plus de fidèles, on ferme le



lieu. C'est une logique d'économie de marché. Ce n'est pas la nôtre. La loi nous a préservé.

J'ai entendu les réflexions sur la sécurité et plus particulièrement sur une église qui appartient au diocèse.

J'entrevois aussi les évolutions futures, les fusions de communes qui vont faire que, d'ici dix ans peut-être, un maire aura plusieurs églises.

Tout cela nous invite, il me semble, à anticiper, à ne pas attendre.

Je suis de ceux qui préféreraient, bien sûr, ne pas fermer d'église. Mais il me semble qu'il n'y a pas beaucoup de choix. L'alternative est dans la co-responsabilité. Il faut travailler ensemble et voir comment nous pouvons ouvrir nos églises à d'autres activités que culturelles mais en lien avec les besoins de la population.

J'ai été très interpellé par la demande d'une dame, architecte, avec qui j'ai discuté ce midi. Elle me faisait part de la nécessité de marquer les étapes de la vie. Ces étapes de la vie, nous les célébrons : les baptêmes, les mariages, les funérailles. J'ai compris, dans votre raisonnement, qu'il ne s'agissait pas de célébrations religieuses mais vous avez fait part de votre insatisfaction face à ce qui se déroule dans les mairies. J'en conclus qu'il y a une recherche de spirituel pour marquer ces étapes de la vie.

La demande est assez fréquente. Nous avons un petit groupe qui a travaillé là-dessus et nous en avons parlé lors de l'assemblée des évêques.

Les gens veulent marquer ces étapes de la vie mais ne souhaitent pas de célébration religieuse. Il faudra voir comment nous pouvons essayer d'honorer cela, sans tromper les gens. Il ne s'agit pas de faire une fiction de célébration, une fiction de mariage sacramentel.

Au Japon, depuis déjà une quinzaine d'années, la conférence épiscopale a obtenu un indult de Rome qui permet à des japonais, bouddhistes, de venir célébrer leur mariage à l'église sans que ce mariage soit sacramentel. Ils sont touchés

par le recueillement qu'il y a dans les églises, ils veulent être accompagnés de chants grégoriens, de la parole de Dieu... il y a tout, sauf la liturgie eucharistique.

Un de mes confrères aujourd'hui décédé, le père Quennouelle, qui s'occupait d'un foyer de charité, les invitait même à faire une petite retraite. Ils venaient bien volontiers. Sur l'ensemble de ces célébrations non sacramentelles, pour des gens qui ne sont pas des chrétiens, il y a eu à peu près 10 ou 20 % de baptêmes.

Il y a quelque chose de l'ordre du ressenti, que nous ne mesurons pas. Les gens sont sensibles à la solennité d'une célébration, au recueillement et ils demandent plus que ce que les municipalités peuvent offrir.

Personnellement, je suis très satisfait qu'il y ait des mariages civils avant les mariages religieux. On y lit le code civil, on y rappelle les obligations respectives des époux. Mais cela peut sembler un peu trop formel. Les gens veulent marquer ce moment d'une autre manière.

Voilà les questions qui se posent à nous. Et je vous rappellerai pour que vous me fassiez part des projets, des alternatives, des coopérations que vous pouvez imaginer entre votre commune et la paroisse.

Charles SUAUD

Les architectes savent dessiner des églises transformées. C'est donc faisable.

Mais, ce qui m'interroge c'est : comment rendre cela pensable ?

On a parlé d'usages partagés. L'église qui, selon moi, détient le monopole du sens, est-elle aussi d'accord pour partager le sens de l'église ?

Partager le lieu pour faire une exposition, oui, c'est possible. Mais partager le sens... j'ai toujours senti qu'il y avait là une réticence très grande.



Monseigneur COLOMB

Il faudrait voir quel est le sens qu'on donne pour pouvoir partager.

Charles SUAUD

C'est ce que j'appelle des rapports de force sur le terrain. Soit on considère qu'on ne peut pas faire autrement. Mais cela ne me semble pas être la meilleure des motivations. Soit on se met autour de la table. On a des procédures, des processus, on fait remonter des éléments depuis la base et on construit ensemble. Ce sont là des processus qui, me semble-t-il, n'existent pas encore vraiment en France, bien qu'on puisse trouver quelques exemples.

Il y a des endroits où ça se fait. J'ai discuté avec M. le maire de Mortagne. Quand ça se fait, ça se passe bien. Je compare avec ce que l'on me disait il y a encore quelques années : attention, soyez prudent. Aujourd'hui on en parle, on explicite toutes les données. Et c'est en en parlant qu'on arrive aux meilleures solutions, les plus constructives pour tout le monde.

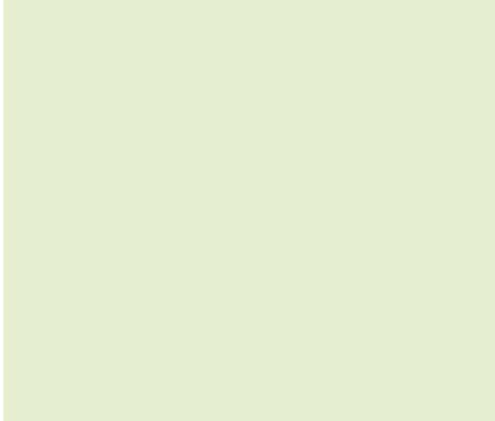
Monseigneur COLOMB

Je suis bien d'accord avec vous. J'ai rencontré, lors de mes visites pastorales, un certain nombre d'élus. Nous avons toujours parlé de manière intéressante et certains d'entre eux m'ont fait part de leurs remarques. Mais c'est la première fois, par ce colloque, que j'ai une vue si générale de la question. C'est, pour mes confrères et moi, très important.

Michel GALLICE

Il faut que les trois principaux acteurs, l'Église, la municipalité (les représentants des pouvoirs civils) et la population se retrouvent, dans un même endroit, en capacité de dialoguer.

Il a été dit à plusieurs reprises avec insistance que, si le bâtiment n'est pas occupé, le sentiment disparaîtra. Je constate que le dialogue a commencé. C'est un peu la conclusion de cette journée. Merci à toutes et tous.



- CAUE du Calvados / Actes du colloque «Une église, un potentiel... quel projet ?»
<http://caue14.com/wp-content/uploads/2020/03/CAUE-14-actes-colloque-eglise2-1.pdf>



- CAUE du Calvados / Des sacrées églises. Appel à idées #3. Les défis du CAUE.
http://caue14.com/wp-content/uploads/2020/06/DES_SACREES_EGLISES_caue14.pdf



La France compte 42 000 églises catholiques. En vertu de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, les diocèses sont affectataires de 40 000 d'entre elles dont 90 % sont propriété des communes.

Faute de rénovations de plus en plus difficiles à financer, une part de ce patrimoine, dont le tiers est classé monument historique, s'est déjà fragilisée. Certaines communes souhaitent se défaire de leur église. Mais, croyants ou non, les français restent attachés à leurs églises.

Sauver ces églises de la démolition passe par des changements d'usage.

Comment imaginer des reconversions compatibles avec le souci de faire vivre à nouveau l'édifice ?
Faut-il tout accepter sous la contrainte économique ?

Le nombre et la diversité des exemples montrent que des solutions respectueuses de la mémoire culturelle et culturelle peuvent être trouvées, adaptées aux besoins des collectivités ou des personnes. À condition qu'existe la volonté partagée de se réapproprier ces lieux et d'éveiller à la beauté du patrimoine religieux.

La revitalisation des centres des villes moyennes ou des bourgs par des démarches « Action cœur de ville » peut donner l'occasion de « remettre l'église au centre du village ».

La baisse de fréquentation de nombreuses églises semble inéluctable. Elle contraint les communes à s'interroger sur leur devenir. Particulièrement dans des départements comme la Charente-Maritime, riches d'un patrimoine religieux remarquable.

La loi de 1905 a transféré la propriété des bâtiments aux communes. Que faire de ce patrimoine quand une reconversion s'impose, si on souhaite le conserver sans en avoir les moyens ?

De nombreux élus locaux devront trouver des réponses compatibles avec le respect de cet héritage, témoignage de notre civilisation, en l'inscrivant si possible dans un projet de ville.

décembre 2020

couverture : médiathèque de Le Gua (17) / anciennement chapelle Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus